

théodore herzl  
l'état des juifs

suivi de  
*essai sur le sionisme* de claude klein



éditions la découverte  
textes à l'appui / histoire contemporaine

## L'ÉTAT DES JUIFS

suivi de *Essai sur le sionisme* de Claude Klein

---

Alors que le conflit israélo-arabe prend une tournure de plus en plus tragique, il importe d'avoir accès au document fondateur du sionisme politique : *Der Judenstaat* de Théodore Herzl. Claude Klein nous en offre une nouvelle traduction entièrement refaite et annotée.

L'*Essai sur le sionisme* qui accompagne ce célèbre texte, publié en 1896, est bien davantage qu'une présentation de la vie et de l'œuvre de Théodore Herzl (1860-1904), juriste, journaliste et écrivain viennois, auteur d'un roman utopique *Altneuland*. C'est une réflexion courageuse sur la force et les limites de la culture politique du mouvement sioniste que nous propose Claude Klein. Il s'agit pour lui de questionner, sans concession, l'actualité du sionisme et l'avenir d'Israël, et plus généralement la situation du peuple juif, à l'heure où la mobilisation nationale s'affaiblit.

*Claude Klein, juriste, né en France, a émigré par conviction, en 1968, en Israël. Professeur à la faculté de droit de l'Université hébraïque de Jérusalem, il a enseigné également dans de nombreuses universités françaises et américaines.*



En couverture : "Un fils de ce peuple antique".  
Peinture de Joseph Israels del (Rijksmuseum Amsterdam).

---

Éditions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris

ISBN 2-7071-1910-5

1-90 98 F

Ouvrages de Claude Klein

théodore herzl

*La Police du domaine public*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, « Bibliothèque de droit public », Paris, 1966.

*La République de Weimar*, Flammarion, « Questions d'Histoire », Paris, 1968.

*Le Caractère juif de l'État d'Israël*, Cujas, Paris, 1977.

*Le Système politique d'Israël*, Presses universitaires de France, « Thémis », Paris, 1983.

Sous presse :

*Le Droit israélien*, Presses universitaires de France, « Que sais-je? », Paris.

*Deux fois vingt ans, Israël*, Éditions du Félin, Puni

# **l'état des juifs**

*nouvelle traduction de l'allemand  
et notes de claude klein*

suivi de

## **essai sur le sionisme : de l'état des juifs à l'état d'israël**

par claude klein

*ouvrage publié avec le concours du centre national des lettres*

## Note sur les différentes éditions du *Judenstaat*<sup>1</sup> et sur la présente traduction

*Le 14 février 1896, la première édition du Judenstaat était mise en vente à Vienne. Herzl avait eu beaucoup de mal à faire paraître son ouvrage. Plusieurs éditeurs avaient refusé le manuscrit. Cronbach, un éditeur juif de Berlin auquel il s'était adressé, argua qu'il ne pouvait publier l'opuscule, parce qu'il recelait des thèses contraires aux siennes<sup>2</sup> De même, la célèbre maison Duncker et Humblot<sup>3</sup> qui avait fait paraître un an plus tôt ses notes sur la vie politique et parlementaire*

Si vous désirez être tenu régulièrement au courant de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel A la découverte.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français copyright (6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris)

© Éditions La Découverte, Paris, 1989.  
ISBN 2-7071-1910-5

1. La présente note doit beaucoup à l'article (en hébreu) de H. Abrahams et A. Bein, paru dans l'ouvrage collectif : *Hatsionut, Recueil sur l'histoire du sionisme et de la colonisation juive en Eretz Israël*, vol. 1, Tel-Aviv, 1970, sous le titre : « Les éditions du "Judenstaat" de Théodore Herzl », p. 464-472. J'ai également utilisé un autre article d'Alex Bein écrit comme texte de présentation à une édition hébraïque (qui reprend une traduction de 1953 signée Shmuel Perlman) du *Judenstaat* (la Bibliothèque sioniste de l'Exécutif de l'Organisation sioniste, Jérusalem, 1972). Pour établir ma propre traduction j'ai utilisé le fac-similé de l'édition originale de 1896, encarté dans cette édition hébraïque de 1972.

2. « Je ne suis pas d'accord avec vous, écrit Cronbach à Herzl, l'antisémitisme ne se renforce pas. Au cours des cent dernières années, nous autres Juifs avons vu notre condition politique et sociale s'améliorer régulièrement. »

3. Spécialisée dans les publications juridiques et politiques.

française sous le titre de Palais-Bourbon, se déroba. Herzl envisagea, semble-t-il, de publier à compte d'auteur, mais, dans son *Journal*, il affirme qu'il serait gêné de passer pour un homme d'affaires, au cas où la brochure aurait du succès<sup>4</sup>. N'oublions pas qu'à cette époque Herzl est l'un des journalistes de langue allemande les plus connus : n'est-il pas le critique littéraire du journal viennois le plus influent ? Finalement il signa avec un petit éditeur viennois Max Breitenstein, séduit tant par la nouveauté de la thèse que par la renommée de son auteur.

Quelques semaines plus tôt (le 17 janvier 1896), le *Jewish Chronicle de Londres* avait publié (en anglais) un article de Herzl, sous le titre « A Solution of the Jewish Question ». Celui-ci représente en fait un résumé très détaillé du livre<sup>5</sup>. Une autre ébauche du *Judenstaat* doit être également rappelée : il s'agit de la fameuse Adresse aux Rothschild, rédigée dans sa chambre de l'hôtel de Castille, rue Cambon<sup>6</sup> en mai-juin 1895, alors qu'il se dit lui-même avoir été saisi d'une fièvre extraordinaire. Cette adresse aurait dû être lue aux Rothschild (de Vienne) : mais ceux-ci ne répondirent même pas à la lettre de Herzl.

Quant au titre de l'article paru à Londres, c'était en fait celui qu'à l'origine Herzl avait choisi pour son livre : il en fera le sous-titre, souvent méconnu, du *Judenstaat*. Dans son *Journal*, à la date du 19 janvier 1896<sup>7</sup> il indique simplement : « J'ai changé le titre. Ce sera *Der Judenstaat*... » Bien qu'il ne fournisse

aucune raison à ce changement, on peut supposer qu'il lui fut suggéré par l'éditeur. Dans le *Journal* la phrase annonçant le nouveau titre suit immédiatement celle qui signale la signature du contrat avec Breitenstein.

Du vivant de Herzl (il ne faut pas oublier que celui-ci mourut huit ans seulement après la parution du *Judenstaat*, soit en 1904), l'ouvrage connut dix-sept éditions dont six en allemand (y compris une édition allemande en lettres hébraïques), deux en hébreu, deux en anglais, trois en russe et une respectivement en français, en yiddish, en bulgare et en roumain. Par la suite et jusqu'en 1970, on a recensé un total de soixante-deux éditions différentes.

La première édition française suivit de quelques mois seulement l'édition originale. Elle parut dans la *Nouvelle Revue internationale*, en deux parties : la première le 31 décembre 1896, la seconde le 15 janvier 1897. Quelques semaines plus tard, cette même traduction paraissait en brochure séparée, présentée comme *Extrait de la Nouvelle Revue internationale*. Cette première traduction, à l'impression très serrée, ne couvre que quarante-trois pages. Curieusement, aucune indication n'est fournie quant au nom du traducteur<sup>8</sup>.

Par la suite, on relève plusieurs éditions en français : une édition à Salonique en 1923, une nouvelle édition en France en 1926<sup>9</sup>, une édition à Tunis en 1946, une édition à Jérusalem en 1946. A partir de 1954, les

8. Je relève la présentation du texte dans la *Revue* qui n'est pas dénuée d'un certain piquant. « Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs la remarquable étude qu'on va lire, sous la plume autorisée de M. le Dr Herzl, l'éminent directeur littéraire de la *Neue Freie Presse*, le grand journal viennois dans lequel notre directrice, sous le pseudonyme de baron Stock, a écrit une série d'articles dont le succès a été retentissant. La question juive est à l'ordre du jour ; elle est devenue l'un des problèmes palpitants de notre époque. On lira donc avec intérêt le travail de M. le Dr Herzl, dont nous avons obtenu la primeur en France, par une faveur exceptionnelle. »

9. Librairie Lipschutz (avec une introduction de Baruch Hagani).

4. Notation dans son *Journal* à la date du 24 décembre 1895 : Herzl, *Briefe und Tagebücher*, volume 2, Propylaen, Berlin-Francfort, 1983, p. 289.

5. L'article (retraduit en allemand) figure à l'annexe des *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 821-830. Le texte représente près d'un dixième de l'ensemble du *Judenstaat*.

6. *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 152. L'hôtel existe toujours. Sur sa façade, une plaque rappelle que Herzl y entreprit la rédaction du *Judenstaat*.

1. *Briefe und Tagebücher*, vol. 2, p. 289.

différentes éditions françaises sont toutes identiques: il s'agit de la traduction d'Elia J. Finbert<sup>10</sup>

Reste le problème du titre. Depuis la première traduction française, *der Judenstaat* — qui, en allemand, signifie l'État des Juifs — a toujours été rendu par l'État juif. Cette manière de faire se retrouve également en anglais. Dès la première traduction<sup>11</sup>, on trouve *A Jewish State*. Certaines traductions ultérieures porteront *The Jewish State*. On trouve le même phénomène dans d'autres langues, notamment en italien *Lo stato ebraico*<sup>12</sup> en espagnol *El estado judío*<sup>13</sup> En revanche, la traduction hébraïque a toujours été constante dans sa fidélité au texte: depuis la première traduction en 1896<sup>14</sup> on trouve toujours *Medinat Hayehoudim*, c'est-à-dire l'État des Juifs. Signalons enfin les étranges variations de la traduction en yiddish: tantôt *Di Yddische Medine* (c'est-à-dire l'État juif, utilisant une terminologie plus hébraïque pour le mot État)<sup>15</sup> tantôt *Der Jiddenstaat* (qui utilise une terminologie germanique)<sup>16</sup>

Pourquoi le *Judenstaat*? Quelle traduction convient-il d'adopter en français? La nuance que l'on trouve en allemand doit être explicitée pour être bien comprise. Depuis fort longtemps, ce que l'on appelle en français la question juive est qualifié en allemand de *Judenfrage*, c'est-à-dire la question des juifs. Qu'on songe par

exemple à Karl Marx et à son fameux écrit *Zur Judenfrage*<sup>17</sup> ou encore au célèbre pamphlet antisémite d'Eugen Dühring *Die Judenfrage als Rassen, Sitten und Kulturfrage*<sup>18</sup> (1882) qui impressionna beaucoup Herzl.

A cette même époque, Drumont publie *La France juive*<sup>19</sup> En 1946, Jean-Paul Sartre choisit le titre *Réflexions sur la question juive*<sup>20</sup> Shmuel Trigano publie quant à lui *La Nouvelle Question juive*, en 1979<sup>21</sup>.

Ainsi, là où en allemand on traite de la question des Juifs (*die Judenfrage*), on parlerait plus volontiers en français de la question juive<sup>22</sup> Pourtant, on est fondé à se demander s'il y a là une différence autre que purement stylistique dont l'origine se trouverait dans des problèmes d'esthétique de traduction.

On sait bien que le français s'accommode mieux d'un qualificatif (par exemple, la maison paternelle) que d'un complément (la maison du père), alors même que celui-là serait logiquement mieux adapté.

Il est vrai qu'il eût sans doute été difficile de traduire en anglais autrement que par *The Jewish State*. Qui ne voit que la traduction littérale qui aurait dû être *The State of the Jews* (ou encore *The Jews' State*) serait, à tout le moins, inélégante et lourde?

17. Paru en 1844. Cf. l'édition bilingue publiée par Aubier en 1971 (avec une introduction de François Châtelet). On sait que Marx répondait à Bruno Bauer, lui aussi issu de la gauche hégélienne qui venait de publier un ouvrage portant le même titre *Zur Judenfrage* (cf. coll. 10/18, Plon, 1968 : cette édition comporte aussi le texte de Marx). Cf. également E. de Fontenay, *Les Figures juives de Marx*, Galilée, Paris, 1973 ; Robert Misrahi, *Marx et la question juive*, Gallimard, Paris, 1972. Sur Marx et le judaïsme, cf. surtout Julius Carlebach, *Karl Marx and the Radical Critique of Judaism*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1978.

18. *La Question des Juifs comme question de races, de mœurs et de culture*.

19. Première édition 1886.

20. Première édition 1946, Gallimard, collection « Idées », Paris, 1964.

21. Gallimard, 1979, coll. « Idées », 1964.

22. On dira aussi plus volontiers en allemand *der Judenfriedhof* (le cimetière des Juifs) là où en français on dira *le cimetière juif*.

10. La première de ces éditions fut publiée à Jérusalem, en 1954 (département de la Jeunesse de l'Organisation sioniste mondiale, avec une préface de D. Ben Gourion). Une nouvelle édition paraît à Jérusalem, en 1960 (elle comprend des extraits du *Journal* de Herzl). La même traduction paraît à Paris en 1981 (Stock-Plus, coll. « Judaïsme-Israël ») avec une préface de Moché Schaefer. L. Herne a également publié cette même traduction en 1969.

11. Elle est signée Sylvie d'Avigdor, David Nutt, Londres, 1896.

12. Traduit par G. Servadio, Lanciano, Carabba, 1918.

13. Première traduction par N. Grinfeld, Buenos Aires, 1929.

14. Michel Berkowitz, Varsovie, 1896.

15. Ainsi de la première traduction, signée Shmuel Bramberg, Jitomir, 1899.

16. Éditions de New York, 1915 et 1927 ; Varsovie, 1917, Buenos Aires, 1946.

La véritable question dès lors est de savoir ce qu'il en est de l'allemand. On peut, à la vérité, écrire aussi bien *der jüdische Staat* (l'État juif) que *der Judenstaat* (L'État des Juifs), même si cette dernière expression est plus usitée.

On aurait tort, me semble-t-il, de négliger les éléments propres au génie particulier de chaque langue. C'est ainsi qu'en hébreu, on l'a indiqué, la traduction *Medinat Hayehoudim* (L'État des Juifs) s'imposait assez évidemment, à tel point que plus tard, lorsqu'on voudra parler d'un État juif, on devra utiliser une périphrase, *Haofi Hayehoudi Chel Hamedina*, que j'ai rendue en français sous le titre *Le Caractère juif de l'État d'Israël*<sup>23</sup>.

Mais il me semble que plusieurs éléments doivent être envisagés, pour comprendre le choix final de Herzl et, à sa suite, celui de la présente traduction.

Entre État juif et État des Juifs, il pourrait y avoir une différence assez évidente, quant à la nature réelle de l'État envisagé. Un État juif, c'est-à-dire marqué par une culture juive, par des valeurs particulières dont la religion constituerait la composante essentielle sinon exclusive, ou un État des Juifs, où les Juifs seraient majoritaires, tout en établissant un État « comme les autres » ? Si l'on cherche la réponse à travers cette interrogation fondamentale, celle de Herzl ne fait pas de doute : c'est bien d'un État des Juifs qu'il s'agit, non d'un État juif. Qu'on se reporte au texte, notamment au passage concernant la place de la religion et des rabbins (« qu'il faut tenir dans les synagogues comme l'on doit tenir les soldats dans les casernes »). Herzl est bien loin de concevoir un État d'une spécificité particulière, serait-ce au niveau de sa langue, si ce n'est qu'il envisage un État moderne, un État modèle. Ce que Herzl

envisageait est donc clair et n'est pas uniquement motivé par des considérations tirées du bon usage en allemand. Entre un État juif et un État pour les Juifs, Herzl a clairement choisi la deuxième formule.

Il nous faut même introduire un élément supplémentaire. Il semble bien qu'en allemand une nuance quelque peu péjorative s'attache à l'expression *der Judenstaat* choisie par Herzl. Il y aurait là une forme très particulière de cet humour juif, dont on sait que l'une des caractéristiques consiste précisément à se tourner soi-même quelque peu en dérision. En d'autres termes, en allemand, l'expression *Judenstaat* recèle une connotation quelque peu antisémite<sup>24</sup> que l'on peut rattacher à l'humour juif d'auto-dénigrement, certains y verront même une manière de *Selbsthaß*, cette haine de soi caractéristique de l'époque viennoise. Quoi qu'il en soit, cette nuance-là ne pouvait pas échapper à Herzl : bien au contraire. Notre auteur, journaliste de renom, recherche un certain effet de style, résultant du contraste entre les Juifs, objets de mépris, et la majesté de l'État. Cet effet, incontestablement il l'obtient en créant le terme *Judenstaat*.

C'est pour tenir compte des différentes données qui me paraissent avoir inspiré Herzl qu'il convenait donc de traduire *Der Judenstaat* par *L'État des Juifs*. Pour des raisons tenant avant tout à une stricte commodité de langage, j'ai traduit le sous-titre qu'a donné Herzl à son livre<sup>25</sup> par *Contribution à une solution moderne de la question juive*, reprenant donc ici l'expression française classique *la question juive* (pour *Judenfrage*).

24. Qu'on se reporte au texte même pour voir combien Herzl « comprenait » l'antisémitisme. Il entendait d'ailleurs s'adresser aux *antisémites honnêtes* auxquels il entend même donner un rôle dans le contrôle des opérations d'émigration.

25. *Versuch einer modernen Lösung der Judenfrage*.

23. Cujas, Paris, 1977.

*L'état des juifs*

*La présentation respecte scrupuleusement le découpage — parfois étonnant — de l'édition allemande originale. Il est vrai que Herzl semble avoir consacré beaucoup de soin au plan de son livre, à la progression des idées et des enchaînements logiques.*

# **L'État des Juifs**

**Contribution à une solution  
moderne de la question juive**

par  
Théodore Herzl  
Docteur en droit

## Prologue

L'idée que je présente dans cet écrit est très ancienne. C'est celle de la création d'un État pour les Juifs!<sup>1</sup>\*

Le monde retentit de clameurs contre les Juifs qui viennent ranimer cette idée restée en veilleuse.

Je n'invente rien et je souhaite que l'on s'en souvienne en suivant mes développements pas à pas. Je n'invente ni les conditions historiques actuelles des Juifs, ni les moyens de leur porter secours. Les éléments matériels de l'édifice que je projette sont bien réels, ils sont palpables : chacun peut s'en persuader. Veut-on caractériser d'un mot cette contribution à une solution de la question juive, ce n'est pas de « fantaisie » qu'il convient de parler, mais tout au plus de « combine »

Et d'abord, il me faut défendre mon projet contre la qualification d'utopie. De fait, je ne fais que mettre en garde les observateurs superficiels qui me

1. L'option de Herzl étant évidemment une option nationale, il convient d'écrire les *Juifs* avec un J majuscule : Juifs comme Français, Allemands et non comme catholiques ou protestants.

jugeraient bien légèrement. D'ailleurs quelle honte y aurait-il à avoir écrit une utopie philanthropique ? Bien entendu, j'aurais pu me ménager ainsi un succès littéraire bien plus aisément, en présentant ce plan, sous la forme d'un roman qui n'engage à rien, aux lecteurs qui voudraient se distraire. Mais il ne s'agit nullement d'une aimable utopie comme on en a tant écrit avant et après Thomas More. Je crois d'ailleurs que la situation des Juifs dans les différents pays est assez grave pour rendre de telles futilités tout à fait superflues.

Pour mieux faire ressortir la différence entre mon entreprise et une utopie, je prendrai l'exemple d'un livre intéressant, paru ces dernières années. Je veux parler de *Freiland* (« Terre libre ») du docteur Théodore Hertzka<sup>2</sup>. Il s'agit là d'une habile production de l'imagination, mise au point par un esprit moderne formé aux principes de l'économie politique mais aussi éloignée de la vie réelle que le mont Équateur où est situé cet État de rêve. *Terre libre* est une machinerie compliquée aux roues dentées qui s'imbriquent les unes dans les autres ; mais rien ne saurait prouver qu'elle puisse se mouvoir. Et même si je vois se créer des associations « Terre libre », je continuerai de considérer l'ensemble comme une aimable plaisanterie.

2. L'ouvrage de Théodore Hertzka, *Terre libre* (ou aussi *Pays libre*), était paru à Vienne en 1890 avec le sous-titre *Tableau social de l'avenir* (*Ein sociales Zukunftsbild*). Herzl avait bien des raisons de vouloir se démarquer de l'utopie de Hertzka. Qu'on en juge : outre la très saisissante similitude des initiales des deux hommes (Th. Herzl.), ils étaient tous deux juifs, nés à Budapest (né en 1845, Hertzka était l'aîné de Herzl de quinze ans) et avaient « émigré » à Vienne. Mais plus encore, Hertzka (comme Herzl) avait travaillé longtemps pour la *Neue Freie Presse*, le célèbre journal viennois où il tiendra la rubrique économique. Théodore Herzl, on le sait, y avait acquis sa première notoriété. Après la parution de l'utopie *Freiland*, des sociétés d'adeptes se créèrent qui tentèrent, en vain, d'établir en Afrique un État sur le modèle proposé. Hertzka mourut en 1924. Il avait publié en 1893 une description plus précise de « son » État sous le titre *Eine Reise nach Freiland* (« Voyage en terre libre ») qui n'est pas sans annoncer *Altneuland* (« Terre ancienne, terre nouvelle »), le roman utopique de Herzl, paru en 1902, dans lequel il décrit la Palestine devenue juive.

En revanche, le projet que je présente ici comporte l'utilisation d'une force motrice bien présente dans la réalité. Conscient de mon inexpérience, je me contenterai modestement d'esquisser à grands traits les roues et les dents de la machine à construire ; il se trouvera des mécaniciens plus habiles pour mener l'entreprise à son terme.

Tout dépend de la force motrice. Quelle est-elle ? La détresse des Juifs.

Qui oserait nier l'existence de ce puissant élément ? Nous en traiterons dans le chapitre sur les causes de l'antisémitisme.

On connaissait la puissance de la vapeur capable de soulever le couvercle d'une bouilloire. Ce phénomène de la bouilloire représente les tentatives sionistes ainsi que les diverses activités de l'Association pour « la lutte contre l'antisémitisme »<sup>3</sup>.

Ce que je dis, c'est que si cette force est correctement utilisée, elle sera assez puissante pour actionner une machine importante et mettre en marche des hommes et des choses. Peu importe d'ailleurs son apparence extérieure.

Je suis profondément convaincu d'avoir raison, bien que je ne sache pas si cela pourra se vérifier de mon vivant. Les premiers à entamer ce mouvement ne verront sans doute pas son aboutissement glorieux. Mais le simple fait d'avoir commencé provoquera une grande fierté et la joie de la liberté intérieure.

3. Herzl administre ainsi lui-même la preuve de l'antériorité du concept de sionisme sur sa propre entreprise. La paternité du terme *sioniste* est généralement attribuée au journaliste juif Nathan Birnbaum (1864-1937) qui l'utilise pour la première fois en 1891. Cf. à ce sujet l'article d'Alex Bein sous le titre « The Origins of the Terni and Concept "Zionism" », in *Herzl YearBook*, 1959. Dans son *Histoire du sionisme*, Calmann-Lévy, Paris, 1973, W. Laqueur fixe la « naissance » du mot sionisme à la soirée du 23 janvier 1892. Pour des raisons religieuses, Nathan Birnbaum deviendra un farouche antisioniste un peu plus tard. On remarquera également que le terme d'antisémitisme, forgé on le sait en 1869 par Wilhelm Marr, était déjà entré dans le vocabulaire courant.

Pour que mon projet échappe à l'accusation d'utopie<sup>4</sup>, je ne donnerai que peu de descriptions pittoresques. Et pourtant je m'attends à bien des railleries visant à affaiblir mon projet. Un Juif, au demeurant fort intelligent, auquel je présentai la chose me dit : « L'utopie se caractérise par la représentation du détail dans l'avenir. » Rien n'est plus faux. Il n'est pas de ministre des Finances qui n'établisse ses calculs budgétaires sur des chiffres futurs : il ne se contente pas d'utiliser les chiffres moyens des dernières années ou encore ceux des recettes d'autres États, il lui faudra tabler sur des chiffres sans précédent comme cela sera par exemple le cas lors de l'introduction d'un nouvel impôt. Il faut ne jamais avoir vu de budget pour ne pas le savoir. Pour autant, dira-t-on qu'un projet de loi fiscale n'est qu'une utopie, alors même que l'on sait fort bien que les évaluations ne se réalisent jamais avec précision ?

Mais je pose des exigences plus contraignantes encore à mes lecteurs. Que les personnes cultivées, auxquelles je m'adresse, révisent leur mode de pensée et les conceptions auxquelles elles ont été habituées. Que les meilleurs d'entre les Juifs, ceux qui se sont préoccupés de trouver une solution à la question juive, considèrent enfin les tentatives qu'ils ont faites jusqu'à présent comme infructueuses et inefficaces.

En présentant mon idée, je dois me garder d'un danger. Si je parle avec réserve des choses de l'avenir, il semblera que je ne sois pas convaincu qu'elles soient possibles. Si, au contraire, j'annonce leur réalisation sans la moindre réserve, l'ensemble apparaîtra comme une vue de l'esprit.

4. Herzl cherche à tout prix à échapper à l'« accusation » d'utopie. Il est vrai que cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est singulièrement riche en écrits de ce type. Herzl connaissait la description idyllique d'Edward Bellamy, dans *Looking Backward* (1888), mais aussi le célèbre *News from Nowhere* (1891) de William Morris. Il connaissait de même les écrits utopistes des socialistes de la génération précédente.

C'est pourquoi, je l'affirme avec fermeté et clarté : je crois à l'exécution de ce plan ; et pourtant je ne me fais pas d'illusions et je ne pense pas être parvenu à une forme définitive. L'État des Juifs est une nécessité pour le monde et c'est pourquoi il sera établi.

S'agirait-il là de l'entreprise d'un homme seul, assurément, ce serait de la folie, mais, si au contraire, beaucoup de Juifs s'y emploient, cela devient tout à fait plausible et la réalisation ne pose pas de difficultés sérieuses. L'idée ne dépend en fin de compte que du nombre de ses partisans. Peut-être nos jeunes, si courageux, dont toutes les voies sont bloquées et pour lesquels s'ouvre ainsi l'éclatante perspective de l'honneur, de la liberté et du bonheur dans l'État des Juifs, s'emploieront-ils à répandre l'idée de ce livre.

Quant à moi, avec la publication de cet écrit, je considère ma tâche comme achevée. Je ne reprendrai la parole que si j'y suis contraint par les attaques d'adversaires dignes de considération, ou bien s'il s'agit de réfuter des objections sérieuses ou d'écarter des erreurs.

Ce que je dis aujourd'hui serait-il encore contraire à la vérité ? Suis-je en avance sur mon temps ? Les souffrances des Juifs ne sont-elles pas encore assez grandes ? Nous verrons.

Il ne dépend donc que des Juifs que cet essai politique ne reste provisoirement qu'une fiction politique. Si la présente génération demeure sourde, une autre suivra, meilleure et pleine d'aspirations. Les Juifs qui le veulent auront leur État et ils le mériteront.

## Introduction

Ceux qui se trouvent au cœur même de la vie pratique ont bien souvent un sens étonnamment limité de l'économie politique. Comment comprendre autrement les Juifs qui reprennent avec conviction le slogan des antisémites : à savoir que nous vivons aux dépens des « peuples-hôtes » et que s'il n'y avait pas de « peuple-hôte » nous serions condamnés à mourir de faim. Et l'on voit ainsi comment cette accusation injuste a pu provoquer l'affaiblissement de la conscience que nous avons de nous-mêmes. Qu'en est-il, en vérité, de cette idée de « peuple-hôte » ? Pour autant qu'il ne s'agisse pas là d'une étroitesse de l'esprit physiocratique bien connue, elle ne repose que sur l'erreur naïve suivant laquelle dans la vie économique ce serait toujours les mêmes biens qui circulent. Nul n'est besoin, comme Rip Van Winkle, de se réveiller d'un long sommeil pour se rendre compte que le monde se transforme constamment par la production incessante de nouvelles richesses. A notre époque, les merveilles de la technique produisent des richesses nouvelles que les esprits les plus

simples peuvent voir de leurs yeux à peine dessillés. C'est l'esprit d'entreprise qui les a créées.

Sans esprit d'entreprise le travail reste statique ; un exemple typique en est fourni par le travail du paysan qui vit comme ses aïeux il y a mille ans. Le bien-être matériel n'est dû qu'à l'entreprise. J'ai presque honte de rapporter de telles banalités. Ainsi donc, serions-nous exclusivement des entrepreneurs — ce que les plus folles exagérations avancent —, nous n'aurions nullement besoin de « peuple-hôte ». Nous ne comptons en aucune manière sur la circulation des mêmes biens, parce que nous en produisons toujours de nouveaux.

Nous possédons des esclaves d'une force sans pareille, dont l'apparition dans le monde civilisé a représenté une concurrence fatale pour le travail manuel: ce sont les machines. Bien sûr, il faut des ouvriers pour les actionner ; mais, pour cela nous avons bien assez de main-d'œuvre, en fait celle-ci est même trop abondante. Seul celui qui ne connaît pas les conditions des Juifs dans de nombreuses régions d'Europe orientale osera prétendre que les Juifs ne sont pas capables ou désireux de travailler de leurs mains.

A la vérité, je n'ai nulle intention de prendre ici la défense des Juifs. Cela serait inutile. Tout ce qui peut être dit à leur sujet, dans l'ordre du rationnel ou du sentimental, l'a déjà été. Bien sûr, il ne suffit pas de trouver les arguments les meilleurs, qui puissent toucher l'esprit ou le cœur. L'auditeur doit d'abord être, en mesure de comprendre : sinon cela revient à prêcher dans le désert. Mais, arrivé à ce stade, le sermon devient inutile. Je crois à l'ascension de l'homme vers des degrés de civilisation toujours plus élevés ; seulement cette ascension est d'une désespérante lenteur. Si nous devons attendre jusqu'à ce que l'esprit de la moyenne des hommes atteigne une tolérance semblable à celle de Lessing dans *Nathan le Sage*, non seulement notre vie

y passerait, mais aussi celle de nos fils, de nos petits-fils et de nos arrière-petit-fils. C'est là que l'esprit du siècle vient nous secourir par une voie imprévue.

Les exploits scientifiques ont valu à notre siècle une renaissance hors du commun. Seule l'humanité n'a pas encore utilisé ce progrès féerique. Les distances sur la surface de la terre ont été abolies et pourtant nous souffrons d'être à l'étroit. Sur des navires géants, nous franchissons rapidement et sans danger des océans jusque-là inconnus; des chemins de fer nous transportent en toute sécurité au sommet de montagnes que l'on gravissait craintivement autrefois. Les événements qui se déroulent dans des pays encore inconnus lorsque l'Europe enfermait les Juifs dans les ghettos sont transmis dans l'heure. C'est pourquoi la détresse des Juifs est un anachronisme — et non parce qu'il y a cent ans il y eut les Lumières, qui à la vérité n'eurent de signification que pour les esprits les plus distingués.

Or je pense que l'électricité n'a pas été inventée pour que quelques snobs puisse illuminer leurs salons, mais pour qu'à sa clarté nous puissions résoudre les questions qui préoccupent l'humanité. L'une de celles-ci est la question juive. En la résolvant, nous n'agissons pas seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour bien d'autres, frappés de lassitude et d'accablement.

La question juive existe. Il serait vain de le nier. C'est là un vestige moyenâgeux auquel les peuples civilisés n'ont pas été en mesure d'apporter une réponse, malgré leur meilleure volonté. N'ont-ils pas témoigné de leur grandeur d'âme lorsqu'ils nous ont émancipés<sup>5</sup>? La question juive existe là où les Juifs sont en nombre. Là où elle n'existe pas, elle est importée par les immigrants juifs. Naturellement nous avons tendance à nous

5. Les Juifs autrichiens n'ont été émancipés qu'en 1867, soit moins de trente ans seulement avant la publication du manifeste de Herzl.

installer là où nous ne sommes pas persécutés ; mais notre arrivée entraîne les persécutions. Cela est vrai et restera vrai, partout, même dans les pays les plus développés — la France en administre la preuve —, aussi longtemps que la question juive n'aura pas été réglée politiquement. Les Juifs pauvres colportent maintenant l'antisémitisme en Angleterre. Ils l'ont déjà introduit en Amérique.

\* L'antisémitisme est un mouvement varié et complexe que je crois comprendre. Comme Juif, je considère ce mouvement sans haine et sans crainte. Je pense être en mesure de discerner ce qui dans l'antisémitisme n'est que plaisanterie grossière, jalousie économique très commune, préjugé bien ancré ou intolérance religieuse, de ce qui peut être considéré comme de la légitime défense. Quelle que soit la coloration qu'elle prenne, je considère la question juive comme n'étant ni religieuse ni sociale, mais bien nationale. Pour la résoudre, il nous faut avant tout la poser en termes politiques, à l'échelle mondiale. Elle pourra alors être réglée dans le cadre du conseil des peuples civilisés.

Nous sommes un peuple, Un peuple-un<sup>6</sup> ✕

Partout nous avons loyalement tenté de nous fondre dans les communautés nationales qui nous entouraient et de ne conserver que la foi de nos pères. On ne nous le permet pas. C'est en vain que nous sommes de bons patriotes voire même dans certains pays des patriotes

6. La formulation de cette courte phrase aux allures de slogan est très surprenante. En allemand Herzl écrit : « Wir sein ein Volk. Ein Volk. » Cette formulation si curieuse semble faire écho à la célèbre profession de foi juive connue sous le nom de *Chema* : « Écoute Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est Un » (Deutéronome 6, 4). L'affirmation de l'Un est donc affirmation de l'*unicité*, ce qui est la base même du monothéisme juif. Celle-ci est « remplacée » ici par l'*unicité* du peuple juif. Cela, en soi, est certainement l'un des apports les plus fondamentaux et les plus originaux de ce que l'on peut appeler la sociologie herzlienne du peuple juif. Elle repose d'abord sur l'affirmation même de l'existence des Juifs comme peuple. Elle n'est évidemment que l'un des corollaires de l'affirmation du caractère national de la question juive (deux lignes plus haut).

exacerbés. C'est en vain que nous consentons les mêmes sacrifices en argent et en sang que nos concitoyens, c'est en vain que nous nous efforçons de rehausser la gloire de nos patries dans les arts et les sciences, ou encore d'augmenter leurs richesses par le commerce et les échanges. Dans les pays où nous vivons depuis des siècles, nous sommes considérés comme des étrangers, souvent même par ceux dont les ancêtres n'y étaient pas établis alors que nos pères s'y lamentaient depuis longtemps. Car c'est à la majorité de décider qui est étranger dans le pays ; il y a là une question de rapport de forces, comme tout ce qui concerne les relations entre les peuples. En affirmant ce qui précède, alors que je ne suis qu'un simple particulier nullement mandaté, je n'abandonne rien de notre bon droit, fermement acquis<sup>7</sup>. Dans les circonstances présentes et sans doute dans un avenir prévisible, la force précède le droit. C'est donc en vain que partout nous sommes de braves patriotes, comme l'avaient été les huguenots que l'on obligea à émigrer. Ah ! si l'on pouvait nous laisser vivre en paix...

7. Il s'agit là d'un point fondamental dans toute l'histoire des relations entre sionistes et non-sionistes. Dès les origines du sionisme politique, les milieux assimilés ont accusé les sionistes de contribuer à miner la situation des Juifs dans le monde. Lorsqu'en 1917 la déclaration Balfour viendra, comme on sait, affirmer que le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement la création en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, il y sera précisé (sur la demande même de lord Montagu, le seul ministre juif du cabinet anglais) qu'il est entendu que « rien ne sera fait qui puisse porter préjudice aux droits et au statut des Juifs dans tout autre pays » (ainsi d'ailleurs qu'aux droits civils et religieux des communautés non juives de Palestine). L'argument porte loin et sera repris au moment du vote de la loi du Retour (1950), de nombreux Juifs ayant craint que cette attribution « automatique » de la nationalité israélienne les amène en fin de compte à être rejetés là où ils se trouvent. La loi de 1950 stipule que le visa d'immigrant (qui entraîne l'attribution automatique — sauf rejet — de la nationalité) doit être *demandé* par l'intéressé. La nationalité israélienne (par la voie du Retour) ne peut être accordée qu'à une personne qui se trouve physiquement en Israël (sauf une exception, en faveur de personnes « empêchées » de se rendre en Israël). La question de savoir au nom de quel mandat les sionistes agissent pour le peuple juif sera examinée plus loin : elle fait l'objet de la section consacrée au « *negotiorum gestio* » ou *gestion d'affaires*.

Mais je pense que l'on ne nous laissera pas vivre en paix.

Nous ne serons pas exterminés par l'oppression et la persécution. Il n'est pas de peuple dans l'histoire qui ait eu à supporter autant de luttes et de souffrances. Cette haine des Juifs n'aura jamais provoqué que la défection des plus faibles d'entre nous<sup>8</sup>. Les Juifs les plus forts reviennent fièrement à leur peuple lorsque éclatent les persécutions. On a pu s'en rendre compte très clairement tout de suite après l'Émancipation. Les Juifs qui se trouvaient dans une position supérieure, tant intellectuelle que matérielle, n'avaient plus aucun sentiment de communauté avec leur peuple. Il suffit que le bien-être politique dure quelque peu pour que nous nous assimilions partout ; je pense qu'il n'y a pas à en rougir. L'homme d'État qui souhaiterait que la race juive s'attache à sa nation n'aurait qu'à prendre soin de notre bien-être politique permanent. Or Bismarck lui-même n'en est pas capable.

Car les préjugés contre nous sont bien ancrés dans l'âme populaire. Pour qui veut s'en assurer, il suffit d'écouter lorsque le peuple s'exprime en toute franchise et en toute simplicité : les contes de fées et les proverbes sont antisémites ! Partout, le peuple est comme un grand enfant : certes, il serait possible de l'éduquer. Mais, dans le meilleur des cas, une telle éducation durerait tellement longtemps qu'il doit être possible, comme je l'ai déjà dit, de nous aider nous-mêmes plus vite.

L'assimilation — et j'entends par là non seulement certaines marques extérieures de l'habillement, certaines mœurs et coutumes, la langue, mais encore une

8. Cette phrase prend un relief assez extraordinaire dans les circonstances présentes de l'État d'Israël. Alors qu'il était Premier ministre (de 1974 à 1977) itzhak Rabin avait provoqué un beau tollé en qualifiant ceux qui quittent Israël (le « *Nefolet Chel Nemouchot* » ce qui équivaut à « chute de déchets » autant qu'à « fuite des lâches »).

identification plus profonde dans la manière d'être —, cette assimilation des Juifs ne pourrait être réalisée partout que par le mariage mixte. Mais celui-ci devrait être ressenti par la majorité comme une nécessité ; il n'est nullement suffisant de déclarer que le mariage mixte est légalement autorisé. Les libéraux hongrois qui viennent d'agir ainsi se trouvent dans l'erreur la plus complète. Et cette institution doctrinaire du mariage mixte vient d'être illustrée par un cas très récent : un Juif converti a épousé une Juive. La lutte pour la forme actuelle du mariage n'a fait qu'accentuer gravement les antagonismes qui existent en Hongrie entre chrétiens et Juifs. Et par là même, elle aurait plutôt desservi la cause de la fusion des races. Pour qui souhaite réellement la disparition des Juifs par le mélange, il ne peut y avoir qu'une seule possibilité. Il faudrait d'abord que les Juifs accèdent à une puissance économique assez forte pour vaincre les vieux préjugés sociaux. Un exemple en est fourni par l'aristocratie dans laquelle les mariages mixtes sont relativement les plus fréquents. La vieille noblesse redore son blason avec l'argent des Juifs et, en même temps, des familles juives sont absorbées. Mais comment ce phénomène se produirait-il dans les classes moyennes, là où se trouve la majorité des Juifs, puisque les Juifs sont un peuple de classe moyenne ? Dans ce cas, la condition posée de la suprématie équivaldrait à une domination économique des Juifs, dont on prétend déjà — à tort — qu'elle existe. Et si la puissance actuelle des Juifs provoque les cris de colère et de détresse des antisémites, on peut imaginer les explosions si elle devait s'accroître. Il n'est pas possible d'imaginer l'assimilation par cette voie ; elle reviendrait à assurer la domination de la majorité par une minorité jusque-là méprisée, alors qu'elle ne serait pas en possession de la force administrative ou militaire. C'est la raison pour laquelle je considère l'assimilation des

Juifs par la prospérité comme peu probable. Dans les pays où règne actuellement l'antisémitisme, on soutiendra mon point de vue. Ailleurs, là où les Juifs sont présentement à l'aise, mes congénères contesteront sans doute mes affirmations de la façon la plus véhémement. Ils ne me croiront que lorsque la haine des Juifs aura repris. Or, l'antisémitisme éclatera avec d'autant plus de violence qu'il se sera fait attendre. L'infiltration de Juifs, attirés par l'apparente sécurité, ainsi que l'ascension sociale des Juifs autochtones se conjuguent en un phénomène d'une extrême violence et provoquent la catastrophe<sup>9</sup>. Rien n'est plus simple que ce raisonnement.

Pourtant, le simple fait de ne pas avoir hésité à énoncer cette vérité va sans doute me valoir l'opposition sinon l'hostilité des Juifs qui vivent dans des conditions favorables. S'il n'était question que d'intérêts particuliers, de personnes se sentant menacées et qui réagissent par étroitesse d'esprit ou par lâcheté, on pourrait sourire et passer outre avec mépris. Mais c'est la situation des pauvres et des opprimés qui est à considérer. Pourtant, je tiens dès l'abord à écarter toute équivoque : notamment celle qui consisterait à croire que, si mon plan se réalisait, les Juifs riches pourraient être lésés. C'est pourquoi je tiens à affirmer clairement le droit à la propriété. Si, en revanche, ce projet ne dépassait pas le stade de la littérature, en tout état de cause, il n'y aurait rien de changé.

Mais il est une objection plus sérieuse : c'est celle qui consiste à dire que je fais le jeu des antisémites en nous qualifiant de peuple, de peuple-Un. Ou encore, que je retarde l'assimilation des Juifs là où elle veut s'accom-

9. Ce bref passage a de quoi étonner par sa profonde prémonition de la montée inexorable de l'antisémitisme allemand (que l'on connaît fort bien à l'époque où écrit Herzl) vers la catastrophe.

plir, et que je la remets en cause, là où elle a déjà eu lieu : pour autant qu'un écrivain isolé soit en mesure de retarder ou de remettre en cause quoi que ce soit.

C'est notamment en France que cette objection sera soulevée. Je l'attends également ailleurs, mais je tiens à répondre par avance aux Juifs français, parce que ceux-ci constituent le meilleur exemple.

Quel que soit mon respect de la personnalité, qu'il s'agisse de la forte personnalité individuelle de l'homme d'État, de l'inventeur, de l'artiste, du philosophe ou du militaire, ou qu'il s'agisse de la personnalité collective d'un groupe historiquement constitué de personnes que nous appelons un peuple, je ne déplore cependant nullement sa disparition. Que disparaisse celui qui peut, veut ou doit disparaître. Mais la personnalité des Juifs ne peut pas, ne veut pas et ne doit pas disparaître. Elle ne le peut pas, parce que des ennemis extérieurs la maintiennent. Elle ne le veut pas et elle l'a prouvé à travers deux mille ans de souffrances inouïes. Elle ne le doit pas et c'est là ce que j'essaie de démontrer dans cet écrit, à la suite de nombreux Juifs qui n'ont pas renoncé à leur espérance. Des branches entières du judaïsme peuvent dépérir et tomber ; mais l'arbre est bien vivant.

Si tous les Juifs français, ou seulement quelques-uns d'entre eux, protestent contre ce projet en faisant valoir qu'ils sont déjà « assimilés », ma réponse est simple : tout cela ne les concerne pas. Ils sont des israélites français, parfait ! Il s'agit là d'une affaire intérieure des Juifs.

Il est clair que le mouvement politique étatiste que je propose nuira aussi peu aux israélites français qu'aux « assimilés » des autres pays. Bien au contraire, il leur sera utile, très utile. Car, pour reprendre l'expression de Darwin, ils ne seront plus dérangés dans leur « fonction chromatique ». Ils pourront s'assimiler bien tran-

quillement puisque l'antisémitisme actuel se taira à jamais. On les considérera d'autant plus assimilés, jusqu'au tréfonds de leur âme, que le nouvel État des Juifs sera établi avec ses meilleures institutions et que, malgré tout, ils resteront là où ils habitent maintenant.

Les « assimilés » tireront plus d'avantages du départ des Juifs fidèles à leurs origines que les citoyens chrétiens eux-mêmes. En effet, les assimilés seront débarrassés de la concurrence du prolétariat juif, si inquiétante, si imprévisible, si inévitable. Ce prolétariat qui sous la pression politique et la nécessité économique est ballotté de pays en pays. Ce prolétariat errant pourra se fixer définitivement. A l'heure actuelle, de nombreux citoyens chrétiens — ceux que l'on appelle les antisémites — peuvent s'élever contre l'immigration de Juifs étrangers. Les citoyens israélites ne le peuvent pas, bien qu'ils soient affectés beaucoup plus durement, car ils ont à supporter la concurrence d'individus qui se trouvent dans des conditions économiques analogues, mais qui de plus contribuent à introduire l'antisémitisme ou à développer celui qui existe déjà. C'est là une douleur secrète des assimilés qui se soigne par des œuvres de « bienfaisance ». Ils créent des associations d'émigration pour les Juifs qui immigreront. Ce phénomène renferme une contradiction que l'on pourrait trouver comique, s'il ne s'agissait pas de gens qui souffrent. Certaines de ces associations d'entraide n'existent pas pour les Juifs persécutés, mais contre eux. Les plus pauvres doivent s'en aller au plus vite et au plus loin. C'est ainsi qu'en examinant les choses attentivement, on se rend compte que plus d'un de ces soi-disant amis des Juifs n'est en réalité qu'un antisémite d'origine juive, qui aurait pris l'apparence d'un philanthrope.

Même les tentatives de colonisation, à l'origine desquelles on trouve pourtant des personnes animées des intentions les meilleures, pour intéressantes qu'elles

aient été, n'ont pas, jusqu'à présent, été concluantes. Je ne crois pas que pour les uns ou les autres il ne se soit agi que d'un sport; qu'on ait laissé les pauvres Juifs émigrer comme on fait courir des chevaux. Tout cela est bien trop sérieux et triste. Ces tentatives sont intéressantes en ce qu'elles représentent, sur une petite échelle, les principes pratiques qui annoncent l'idée de l'État des Juifs. Elles sont même utiles, dans la mesure où l'on peut tirer la leçon des erreurs commises et les éviter plus tard. Bien entendu, ces tentatives ont également eu quelques conséquences dommageables. Je tiens la transplantation de l'antisémitisme vers de nouvelles régions, conséquence nécessaire de l'infiltration artificielle de ce type, comme un moindre mal. Mais il est une conséquence plus grave : les résultats insuffisants obtenus jusqu'à présent ont induit les Juifs eux-mêmes à douter de l'utilisation possible du matériel humain juif. Les personnes sensées pourront cependant surmonter ce doute, en raisonnant simplement ainsi : ce qui n'a pas pu réussir sur une petite échelle ne doit pas échouer nécessairement lors d'une entreprise plus vaste. Une petite affaire peut perdre de l'argent, précisément là où une affaire plus grande sera rentable. Un petit ruisseau n'est pas navigable même pour de petits canots ; mais le fleuve dans lequel il se jette porte de grands navires.

Personne n'est assez fort ou assez riche pour transplanter un peuple d'un endroit à un autre. Seule une idée peut y parvenir. L'idée de l'État a cette force. Tout au long de leur longue et tragique histoire, les Juifs n'ont cessé d'entretenir ce rêve royal : « l'an prochain à Jérusalem »<sup>10</sup>. C'est là notre vieux proverbe. Il

convient maintenant de montrer que le rêve peut devenir une réalité lumineuse.

Il faut d'abord faire table rase en nous-mêmes, et éliminer toutes nos anciennes représentations si dépassées, si limitées et mesquines. C'est ainsi que bien des esprits fermés prétendront que l'émigration mène des pays de haute culture au désert. Cela est complètement faux. L'émigration s'effectuera entièrement dans la civilisation. Il n'est pas question de descendre d'une marche, mais au contraire d'accéder à une marche supérieure. Il n'est pas non plus question d'aller habiter des huttes de paille, mais de belles maisons, plus modernes, que chacun se fera construire et pourra posséder sans crainte. Bien loin de perdre sur les biens acquis, ceux-ci prendront davantage de valeur. Le bon droit est cédé contre un droit supérieur. Les chères habitudes ne seront pas abandonnées, mais seront retrouvées. Il n'est pas question de quitter l'ancienne maison avant que la nouvelle ne soit prête. Ne partent que ceux qui sont certains d'améliorer leur situation. D'abord les désespérés, puis les pauvres, puis les personnes aisées, les riches enfin. Les premiers arrivés passent aux couches supérieures, jusqu'à ce que ceux-ci fassent venir leurs proches. L'émigration représente donc aussi un mouvement d'ascension des classes.

Quant aux pays que les Juifs auront quittés, il ne s'y produira nul désordre économique, nulle crise ou persécutions : ce sera plutôt une période de bien-être qui s'installera. Par un mouvement de migration interne, les citoyens chrétiens vont prendre les places occupées jusque-là par les Juifs. Tout ce processus se fera graduellement, sans secousses et, dès le début, l'antisémitisme cessera. Les Juifs partiront en amis respectés et si quelques-uns reviennent, à titre individuel, ils seront accueillis dans les pays civilisés comme le sont les autres étrangers. Cette émigration n'est pas une fuite, mais un

10. Cette phrase, « L'an prochain à Jérusalem », termine chaque année la cérémonie du *Seder* (c'est-à-dire de la fête de Pâque qui raconte la sortie d'Égypte).

mouvement ordonné sous le contrôle de l'opinion publique. Celui-ci ne saurait donc se dérouler que dans un cadre juridique bien défini : de toute façon, il ne peut être réalisé qu'avec la participation bienveillante des gouvernements intéressés, lesquels en retireront des avantages.

Pour assurer la pureté de l'idée ainsi que la vigueur de sa réalisation, il faudra des garanties qui ne s'épuient pas dans l'existence de personnes « morales » ou « juridiques ». Je tiens à faire la distinction entre ces deux concepts que les juristes confondent bien souvent. La *Society of Jews*<sup>11</sup> sera la personne morale, sujet des droits en dehors de la sphère des biens privés. À côté d'elle, j'établis la personne juridique appelée *Jewish Company*<sup>12</sup>, qui est une institution d'achats.

Un particulier qui ferait seulement mine de vouloir entreprendre une œuvre aussi gigantesque passerait pour escroc ou fou. La pureté de l'idée de la personnalité morale est garantie par le caractère de ses membres. Quant à la personne juridique, c'est son capital qui atteste de sa capacité à réaliser son projet.

Ces remarques introductives ne visaient qu'à écarter rapidement les premières objections que le seul nom d'*État des Juifs* aurait suscitées. À partir de maintenant, je voudrais entamer la discussion patiemment, rejeter d'autres arguments ainsi que développer plus à fond certaines idées déjà avancées, alors que, dans l'intérêt même de mes thèses, il me faut éviter toute lourdeur. C'est sans doute par de brefs chapitres, en formes d'aphorismes, que mon but sera le mieux atteint.

11. En anglais dans le texte.

12. *Ibid.*

Si je tiens à remplacer un ancien bâtiment par un nouveau, il me faut d'abord détruire et ensuite reconstruire. Je m'en tiendrai à cette logique. Tout d'abord, dans la partie générale, je veux présenter les concepts, écarter les croyances anciennes et stupides, constater les conditions nationales et économiques et développer mon plan.

Dans la partie spécifique, qui sera divisée en trois parties principales, il me faut exposer les conditions de réalisation du projet. Ces trois parties principales sont : la *Jewish Company*, les groupes locaux et la *Society of Jews*. C'est la *Society* qui sera d'abord créée, la *Company* le sera en dernier ; mais l'exposé doit se faire dans l'ordre inverse, car il faut d'abord écarter les objections les plus graves qui seront présentées contre la possibilité de réaliser financièrement le projet.

Dans la conclusion, il faudra combattre les dernières objections qui pourraient encore être soulevées. Que les lecteurs juifs me suivent patiemment jusqu'au bout. Il se peut que chez nombre d'entre eux, les objections apparaissent dans un autre ordre que dans celui que j'ai choisi pour la réfutation. Que ceux dont les réserves auront été surmontées logiquement se déclarent partisans de la cause.

Bien que je parle de raison, je sais bien que celle-ci ne suffit pas à elle seule. Les détenus de longue date ne quittent pas leur prison aisément. Nous verrons bien si la jeunesse dont nous avons tant besoin est apparue ; cette jeunesse qui entraînera les vieux, les portera à bout de bras et transformera la froide logique en enthousiasme.

## Partie générale

### La question juive

Qui pourrait nier la détresse des Juifs ? Partout où ils vivent en nombre substantiel, ils sont plus ou moins persécutés. Dans la pratique, l'égalité des droits ne joue pas pour eux, même lorsque celle-ci a été légalement proclamée. Ils sont exclus des positions intermédiaires, dans l'armée, dans la fonction publique ou privée. On essaie même de les rejeter du commerce : « N'achetez pas chez les Juifs ! »

Les attaques sont de plus en plus nombreuses : dans les Parlements, les réunions publiques, la presse, dans les rues, en voyage — en témoigne l'exclusion de certains hôtels et même de certains lieux de distraction. Les persécutions peuvent prendre des formes différentes, selon les pays et les milieux sociaux. En Russie, on rançonne les villages juifs ; en Roumanie on tue çà et là quelques personnes ; en Allemagne, occasionnellement, on les roue de coups ; en Autriche, les antisémites terrorisent la vie publique ; en Algérie apparaissent des prédicateurs ambulants qui excitent l'opinion contre eux ; à Paris, la prétendue bonne société les exclut et

les cercles ne les admettent pas. Les nuances sont infinies. D'ailleurs il n'est pas question de dresser un tableau miséreux de toutes les récriminations juives. Il ne m'est pas possible de m'en tenir à tous les détails, si douloureux soient-ils.

Je n'ai nullement l'intention d'attendrir l'opinion publique en notre faveur. Cela ne servirait à rien et serait indigne. Je me contente de demander aux Juifs s'il est exact que, dans les pays où nous habitons en nombre, la situation des Juifs, avocats, médecins, techniciens, professeurs et employés de toutes sortes, devient de plus en plus insupportable. Est-il exact que toutes les passions du peuple sont excitées contre nos riches ? Est-il exact que nos pauvres vivent plus durement que tout autre prolétariat ?

Je crois bien que l'oppression est générale. Chez les Juifs les plus riches, elle crée un malaise. Dans les classes moyennes, c'est une sensation d'étouffement. Dans les couches les plus pauvres, c'est le pur désespoir.

Un fait est clair : partout on entend le même air, qui peut se résumer dans la formule berlinoise classique : « Les Juifs, à la porte B ! »

Si je devais maintenant résumer la question juive de la manière la plus concise : nous faut-il déjà prendre la porte ? Pour aller où ?

Ou bien, pouvons-nous encore rester ? Combien de temps encore ?

Et d'abord, je m'occuperai de la question de savoir si nous pouvons encore rester. Pouvons-nous croire en des temps meilleurs, prendre notre mal en patience, espérer que la miséricorde divine induira les princes et les peuples de la terre à nous traiter avec plus d'égards ? Ce que je dis, c'est que nous ne devons envisager aucun

13. En allemand: *Juden raus* \ qui, on le sait, constituera trente-cinq ans plus tard l'une des formules nazies les plus courantes.

revirement du courant actuel. Pourquoi donc? Les princes ne peuvent pas nous protéger, même si nous étions aussi proches de leur cœur que les autres citoyens. S'ils nous témoignaient trop de bienveillance, ils seraient eux-mêmes victimes de la haine dont souffrent les Juifs. Et cela même alors que « trop de bienveillance » serait toujours moins que ce à quoi a droit chaque citoyen ou chaque groupe.

Les peuples chez lesquels les Juifs résident sont tous antisémites, sans exception aucune, que ce soit honteusement ou ouvertement.

Le petit peuple n'a pas de compréhension historique et ne saurait en avoir. Il ne sait pas que les crimes du Moyen Age pèsent maintenant sur les peuples européens. Nous sommes devenus ce que les ghettos ont fait de nous. Nul doute que nous n'aurons acquis une certaine supériorité dans les affaires d'argent, puisque au Moyen Age on nous y a cantonnés. Aujourd'hui, le même processus se répète. On nous pousse à nouveau vers les métiers de l'argent : ils portent maintenant le nom de Bourse, puisqu'on nous rejette de toutes les autres branches d'activité. Sommes-nous dans la Bourse : voici une source nouvelle de mépris. Tout cela, alors que nous produisons sans fin des esprits d'intelligence moyenne qui ne trouvent pas de débouchés et qui deviennent donc un danger social, au même titre que les fortunes croissantes. Les Juifs cultivés et sans aucune fortune passent tous au socialisme. La lutte sociale devrait donc être livrée à nos dépens, parce que nous nous trouvons aux postes les plus exposés, aussi bien dans le camp capitaliste que dans le camp socialiste.

#### Les tentatives de solution (jusqu'à présent)

Les moyens artificiels utilisés jusqu'à présent pour faire face à la détresse des Juifs ont été trop limités — c'est le cas des différentes colonisations — soit erronés dans leur conception même — c'est le cas des tentatives de transformer les Juifs en paysans, dans leur patrie actuelle.

Qu'a-t-on fait lorsque l'on a transféré quelques milliers de Juifs vers une autre région ? Ils peuvent prospérer et ce sera une cause d'antisémitisme. Ils peuvent aussi complètement échouer. Je me suis déjà exprimé sur la question de la dérivation de Juifs pauvres vers d'autres pays. Celle-ci est insuffisante et sans doute inutile, à moins qu'elle ne produise des effets contraires à ceux que l'on recherchait. La solution est alors simplement différée, transférée ailleurs ou même rendue plus difficile.

Qui veut transformer les Juifs en paysans commet une étrange erreur. En effet, les paysans forment une catégorie historique particulière, et c'est ce que l'on reconnaît le mieux au costume traditionnel. Ces costumes, dans la plupart des pays, sont plusieurs fois centenaires, ainsi d'ailleurs que les outils utilisés : ce sont les mêmes que ceux de leurs ancêtres. La charrue n'a pas changé. Les semailles se font en puisant dans le tablier. La moisson se fait avec la faux légendaire. Le blé est battu avec le fléau. Et pourtant, il existe des machines qui peuvent tout faire. La question agraire n'est qu'un problème de machines. C'est pourquoi l'Amérique triomphera de l'Europe, tout comme la grande propriété foncière anéantira la petite.

Le paysan est appelé à disparaître. Si l'on conserve le paysan artificiellement, c'est uniquement à cause des intérêts politiques qu'il doit servir. Vouloir faire des

nouveaux paysans d'après l'ancienne formule est un projet aussi insensé qu'impossible à réaliser. Personne n'est assez riche ou assez puissant pour faire reculer la civilisation par force. Le maintien de situations dépassées constitue une tâche inouïe, pour laquelle tous les moyens dont disposent les États autocratiques semblent à peine suffire.

Imagine-t-on qu'un Juif, intelligent, veuille devenir un paysan de l'ancien type? C'est tout comme si l'on disait au Juif : « Voici ton arbalète, pars en guerre. » Comment ? Une arbalète alors que les autres utilisent des fusils de petit calibre et les canons de Krupp ? Les Juifs dont on veut faire des paysans ont donc parfaitement raison de refuser de bouger. L'arbalète est une belle arme et, lorsque j'en ai le temps, elle ne manque pas de susciter en moi des sentiments bucoliques. Mais sa place est au musée.

Il y a bien des régions où les Juifs, en désespoir de cause, vont aux champs ou envisagent de le faire. Ne voit-on pas que ces endroits — l'enclave du Hesse ou certaines provinces russes — sont les principaux foyers de l'antisémitisme ?

Ces réformateurs du monde qui tiennent à envoyer les Juifs aux champs oublient quelqu'un de très important, qui a, lui aussi, son mot à dire dans cette affaire. C'est le paysan. Le paysan a bien raison, lui aussi. Ne souffre-t-il pas assez de la taxe foncière, des différents dangers qui menacent sa récolte, de la pression des grands propriétaires qui produisent moins cher et plus particulièrement de la concurrence américaine? Les taxes sur le blé ne peuvent être augmentées indéfiniment. Il n'est pas possible non plus de laisser l'ouvrier mourir de faim ; il faut avoir davantage d'égards pour lui, à mesure que croît son influence politique.

Toutes ces difficultés sont bien connues, je ne fais que les évoquer rapidement. Ce que j'ai voulu montrer,

c'est la vanité de toutes les tentatives de solution envisagées jusqu'à présent, dans l'esprit — généralement louable — que l'on sait. Ni la dérivation ni l'appauvrissement intellectuel forcé du niveau de notre prolétariat ne peuvent nous aider. Quant au remède miracle que constituerait l'assimilation, je l'ai déjà évoqué.

Ainsi l'antisémitisme ne peut être vaincu. Aussi longtemps que ses causes ne seront pas supprimées, il ne disparaîtra pas. Mais ces causes, peuvent-elles être supprimées ?

#### Les causes de l'antisémitisme

Je ne parle plus des causes sentimentales, des vieux préjugés ou de l'étroitesse d'esprit, mais des causes politiques et sociales. Notre antisémitisme contemporain ne doit pas être confondu avec l'ancienne haine antijuive d'origine religieuse, même si, dans plusieurs pays, cette haine des Juifs conserve sa coloration confessionnelle. Le grand mouvement antijuif contemporain est d'une nature différente. Dans les principaux pays de l'antisémitisme, celui-ci apparaît comme une conséquence de l'émancipation. Lorsque les peuples civilisés prirent conscience du caractère inhumain des lois d'exception qui nous frappaient et nous libérèrent, il était déjà trop tard. Il n'était plus possible de nous émanciper là où nous résidions. Dans le ghetto, nous étions devenus peu à peu un peuple de classe moyenne et dès lors nous apparaissions comme une concurrence redoutable pour ces mêmes classes moyennes. Brusquement, après l'émancipation, nous voici au cœur de la bourgeoisie et nous avons à supporter une double pression, intérieure et extérieure. La bourgeoisie chrétienne n'aurait

guère de scrupule à nous jeter en pâture au socialisme ; à quoi cela pourrait-il servir ?

Pourtant, il n'est pas possible d'annuler l'égalité juridique de Juifs, là où elle existe. Non seulement parce que cela serait contraire à la conscience moderne, mais aussi parce que tous les Juifs, pauvres et riches, se jetteraient dans les partis révolutionnaires.

En fait, rien d'efficace ne peut être entrepris contre nous. Autrefois on enlevait aux Juifs leurs bijoux. Comment pourrait-on aujourd'hui saisir leurs biens mobiliers ? Ceux-ci figurent sur des papiers imprimés qui reposent quelque part, peut-être même dans des coffres-forts chrétiens. Bien entendu, il serait possible de frapper d'impôts les actions et les obligations des chemins de fer, des banques, des entreprises industrielles de toutes sortes. Là où l'impôt progressif sur le revenu existe, il serait possible de frapper tout le complexe que constitue la fortune mobilière. Mais, toutes ces tentatives ne peuvent être dirigées exclusivement contre les Juifs : voudrait-on s'y essayer malgré tout, une grave crise économique s'ensuivrait, celle-ci ne s'arrêterait pas aux seuls Juifs que l'on visait. C'est précisément cette impossibilité d'atteindre les Juifs qui ne fait qu'aggraver et renforcer la haine. Dans la population, l'antisémitisme croît de jour en jour, d'heure en heure : il ne cessera pas de croître, car ses causes continuent d'exister et ne peuvent être écartées. La cause lointaine en est la disparition de la faculté d'assimilation, intervenue au Moyen Age ; la cause proche notre surproduction en intelligences moyennes, qui ne trouvent de débouchés normaux ni vers le haut ni vers le bas. Vers le bas, nous sommes prolétariés en révolutionnaires et fournissons ainsi les sous-officiers des partis révolutionnaires, alors qu'en même temps, vers le haut, notre pouvoir financier ne cesse de grandir.

La pression qui s'exerce sur nous n'est pas faite pour nous rendre meilleurs. Nous ne sommes pas différents des autres humains. Il est certes vrai que nous n'aimons pas nos ennemis. Mais seul celui qui serait capable de se surpasser moralement serait en droit de nous le reprocher. L'oppression suscite naturellement en nous une animosité contre nos oppresseurs et celle-ci ne fait que renforcer l'oppression. Il est impossible de sortir de ce cercle vicieux.

« Si, c'est possible », diront de doux rêveurs. « C'est possible. Il suffit de susciter la bonté des hommes... »

Me faut-il véritablement démontrer qu'il ne s'agit là que d'un bavardage sentimental ? Vouloir améliorer les conditions actuelles par la bonté humaine équivaut purement et simplement à écrire une utopie.

J'ai déjà parlé de notre « assimilation ». Pas un instant je n'ai dit que je la souhaitais. Notre personnalité nationale est historiquement trop célèbre et sa valeur est encore trop haute, malgré toutes les humiliations que nous avons subies, pour que sa disparition soit souhaitable. Pourtant, il serait peut-être possible que nous nous dissolvions dans les peuples qui nous entourent, sans laisser de traces, si, partout, on nous laissait vivre en paix pour au moins deux générations. Mais on ne nous laissera pas vivre en paix. Après une courte période de tolérance, l'hostilité qui nous poursuit finit toujours par se réveiller. Notre bien-être semble avoir quelque chose de provocant, tant le monde s'est habitué, durant des siècles, à nous considérer comme les plus méprisables parmi les plus pauvres. D'ailleurs, que ce soit par ignorance ou par étroitesse d'esprit, on ne remarque pas que notre bien-être nous affaiblit comme Juifs et tend à nous faire perdre nos particularismes.

Seule l'oppression nous rejette vers nos anciennes origines, seule la haine environnante fait de nous des étrangers.

Ainsi, que nous le voulions ou non, nous sommes et nous restons un groupe historique reconnaissable à ses caractéristiques homogènes.

Nous sommes un peuple et c'est l'ennemi qui nous y contraint malgré nous, ainsi que cela a toujours été le cas dans l'histoire. C'est dans notre détresse que nous nous rassemblons et que, soudain, nous découvrons notre force. Oui, nous avons la force de créer un État, un véritable État-modèle. Nous disposons de tous les moyens matériels et humains nécessaires à cette tâche.

C'est ici que je devrais parler de notre « matériel humain<sup>14</sup> » pour reprendre une expression quelque peu brutale. Mais il me faut d'abord exposer les grands traits du plan vers lequel tout doit tendre.

14. L'expression a certainement de quoi choquer. Herzl s'en rend bien compte. Il est significatif de noter que cette expression de « matériel humain » est devenue très courante en hébreu. Elle est utilisée de nos jours, précisément dans ce même contexte : tel groupe est considéré comme un mauvais « matériel humain », tel autre comme un bon « matériel humain ». Les critiques du sionisme et de l'expérience israélienne ont souvent relevé cette expression, dont ils pensaient — à tort — qu'elle avait été introduite au moment de l'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient pour parler, à leur propos, de « mauvais matériel humain. »

## Le plan

Dans ses grandes lignes le plan est d'une très grande simplicité. Il faut bien qu'il en soit ainsi si l'on veut qu'il soit compris de tous.

Que l'on nous donne la pleine souveraineté sur une parcelle suffisante de la surface du globe, de manière à satisfaire les besoins légitimes de notre peuple. Nous nous occuperons de tout le reste.

La création d'une nouvelle souveraineté n'a rien de ridicule ou d'impossible. Ne l'avons-nous pas vécu à notre époque, chez des peuples qui ne sont pas comme nous formés de classes moyennes, mais qui sont des peuples plus pauvres, sans culture et donc plus faibles ? Les gouvernements dans les pays desquels sévit l'anti-sémitisme seront très intéressés à nous procurer la souveraineté.

Pour réaliser cette tâche dont le principe est simple, mais l'exécution compliquée, il faudra créer deux grands organes : la *Society of Jews* et la *Jewish Company*<sup>15</sup>

15. En anglais dans le texte.

Ce que la *Society o/Jews* aura préparé sur le plan scientifique et politique, la *Jewish Company* l'exécutera sur le plan pratique.

La *Jewish Company* prendra soin de la liquidation des intérêts matériels des Juifs qui émigreront et organisera l'activité économique dans le nouveau pays.

Comme je l'ai déjà indiqué, il ne faut pas se représenter le départ des Juifs comme un phénomène brutal. Il sera progressif et durera des dizaines d'années. Ce sont les plus pauvres qui partiront d'abord et qui défricheront le pays. Conformément à un plan établi d'avance, ils construiront des routes, des ponts, des lignes de chemins de fer, ils établiront des lignes télégraphiques, ils canaliseront les rivières et construiront leurs propres foyers. Leur travail créera une circulation de biens, cette circulation de biens établira un marché et ceux-ci attireront de nouveaux colons. Car chacun viendra librement, à ses risques et périls. Le travail que nous investirons dans la terre augmentera la valeur du pays. Les Juifs comprendront bientôt qu'il y a là un nouveau champ d'action pour leur esprit d'entreprise si haï et méprisé jusque-là.

De nos jours, il n'est pas question d'établir un pays selon la seule méthode en vigueur il y a mille ans. Il serait insensé de revenir à des formes de civilisation complètement périmées, comme le souhaitent certains sionistes. Si l'on voulait débarrasser un pays de ses animaux sauvages, on n'agirait plus à la manière des Européens au ve siècle. Qui songerait à attaquer les ours individuellement, à la lance ? Il est clair que l'on organiserait une joyeuse chasse de grande envergure, que l'on rabattrait les bêtes ensemble et qu'on les tuerait en jetant une bombe de mélinite sur elles. Pour construire des maisons, nous ne planterons pas des pauvres huttes au bord de la mer. Nous construirons comme on le fait aujourd'hui. Nous construirons de façon plus

hardie et plus grandiose que ce qui se fait jusqu'à présent. Car nous disposons de moyens qui n'ont jamais existé jusqu'à maintenant.

Les couches les plus pauvres seront rejointes peu à peu par celles qui sont juste au-dessus d'elles. Celles qui sont au désespoir partiront les premières. Elles seront menées par nos intellectuels des classes moyennes, que nous produisons en surnombre et qui partout sont persécutés.

La question de l'émigration des Juifs est donc mise à l'ordre du jour par le présent écrit. Mais cela ne signifie nullement qu'il faille procéder à un vote. La cause en serait perdue par avance. Ceux qui ne sont pas intéressés resteront ici. L'opposition de certains individus m'est indifférente.

Que ceux qui veulent partir avec nous se rangent derrière notre drapeau et se battent pour lui, par la parole, par la plume, par l'action.

Les Juifs qui acceptent notre idée d'État formeront la *Society of Jews*. C'est ainsi que celle-ci acquerra, face aux gouvernements, le pouvoir de parler et de négocier au nom des Juifs. Pour utiliser une analogie du droit international, la *Society* sera reconnue comme un État en formation<sup>16</sup> Ainsi l'État serait déjà créé.

Dès que les puissances se montreront disposées à accorder au peuple juif la souveraineté sur un territoire neutre, la *Society* négociera au sujet du territoire à acquérir. Deux régions peuvent être envisagées: la Palestine et l'Argentine. Des tentatives de colonisation très remarquables y ont été organisées, mais toujours

16. A l'époque où Herzl écrit, cette idée ne correspond à rien de connu. Et pourtant, c'est bien Herzl le juriste qui écrit ici. Vingt ans plus tard, le droit international public verra apparaître une notion de ce type : la reconnaissance comme nation, en l'absence d'État. C'est le cas par exemple de la reconnaissance de la nation tchèque durant la Première Guerre mondiale. Sur tous ces points, voir, par exemple, Charles Rousseau, *Droit international public*, tome 111, 1977, p. 607.

selon le principe erroné de l'infiltration progressive des Juifs. L'infiltration aboutit toujours à un échec. En effet, régulièrement, sous la pression des populations qui se sentent menacées, le gouvernement est amené à interdire l'immigration des Juifs. L'émigration n'a de sens que si elle est établie sur une souveraineté qui nous est garantie.

La *Society of Jews* négociera avec les souverains actuels des territoires. Elle le fera sous l'égide des puissances européennes, si celles-ci nous sont favorables. Nous sommes en mesure d'offrir au souverain actuel des avantages énormes : nous pouvons prendre à notre compte une partie de la dette publique, construire des routes dont nous avons besoin, et bien d'autres choses encore. D'ailleurs, le simple fait de la création de l'État des Juifs ne peut être que bénéfique pour les États voisins, car, que ce soit en grand ou en petit, la culture d'une région contribue à accroître la valeur des territoires limitrophes.

#### La Palestine ou l'Argentine ?

Faut-il donner la préférence à la Palestine ou à l'Argentine ? La *Society* prendra ce qu'on lui donne et ce que l'opinion des Juifs choisira. La *Society* procédera aux constatations.

L'Argentine est l'un des pays les plus riches du monde, d'une superficie énorme, avec une faible population et un climat modéré. La République Argentine aurait le plus grand intérêt à nous céder un morceau de son territoire.

L'infiltration juive actuelle y a naturellement provoqué quelque mécontentement ; il conviendra d'éclairer

l'Argentine sur la nature différente de la nouvelle immigration juive.

La Palestine reste notre patrie historique inoubliable. Son seul nom constituerait pour notre peuple un cri de ralliement d'une extraordinaire puissance. Si Sa Majesté le Sultan consentait à nous donner la Palestine, nous pourrions nous charger de mettre en ordre les finances de la Turquie. Pour l'Europe, nous formerions là-bas un élément du mur contre l'Asie ainsi que l'avant-poste de la civilisation contre la barbarie.

Comme État neutre nous aurions des relations avec toute l'Europe qui garantirait notre existence. Pour les lieux saints chrétiens, il serait possible de trouver une formule d'exterritorialité relevant du droit international. Nous formerions une garde d'honneur autour des lieux saints et garantirions par notre existence même l'accomplissement de ce devoir. Cette garde d'honneur serait le grand symbole de la solution de la question juive, après dix-huit longs siècles de souffrances.

#### La nécessité, l'organe, le commerce

Dans l'avant-dernier chapitre j'ai écrit : « La *Jewish Company* organisera l'activité économique dans le nouveau pays. »

Je crois devoir ajouter ici quelques éclaircissements. Un projet comme celui-ci est menacé dans sa réussite si les gens « pratiques » se prononcent contre lui. Il se trouve que ceux-ci sont en général routiniers, incapables de s'extraire du réseau de leurs anciennes représentations. Et pourtant, leur opposition doit être prise en considération car elle peut nuire aux idées nouvelles, tout au moins aussi longtemps que celles-ci n'ont pas

assez de force pour se débarrasser elles-mêmes des gens pratiques et de leurs conceptions surannées.

Lorsque les chemins de fer apparurent en Europe, il se trouva bien des « gens pratiques » pour condamner la construction de certaines lignes au motif que « les diligences elles-mêmes n'ont pas assez de clients ». A l'époque, on ne connaissait pas cette vérité qui nous apparaît aujourd'hui comme très simple : à savoir que ce ne sont pas les voyageurs qui suscitent les trains, mais l'inverse, à supposer qu'un besoin latent préexiste.

L'objection de ceux qui ne voient pas comment peut apparaître l'activité économique des immigrants dans ce nouveau pays, qui reste à acquérir et à construire, est du même type. Une telle personne pratique dira donc à peu près ceci :

« Admettons que les conditions actuelles des Juifs dans de nombreux pays soient insupportables et qu'elles deviennent de plus en plus mauvaises ; admettons que le désir d'émigrer apparaisse ; admettons même que les Juifs émigrent vers le nouveau pays, de quoi vivront-ils là-bas ? On sait bien que l'activité économique ne peut s'instaurer artificiellement du jour au lendemain. »

Voici ma réponse : il n'est pas question de créer artificiellement une économie. Il est encore moins question de le faire du jour au lendemain. Mais, si l'on ne peut créer une économie de toutes pièces, on peut cependant en provoquer la mise en marche. La nécessité doit être établie, l'organe créé : l'activité économique se fera d'elle-même.

Si la nécessité des Juifs de parvenir à de meilleures conditions de vie est réelle et profonde, si la *Jewish Company*, cet organe qui reste à fonder pour prendre en charge cette nécessité est assez puissante, l'activité économique dans le nouveau pays se mettra en place d'elle-même. Tout cela est du domaine de l'avenir, tout comme le développement du chemin de fer était du

domaine de l'avenir au cours des années trente. Et pourtant le chemin de fer fut construit. Heureusement, les réserves exprimées par les « hommes pratiques » de l'époque des diligences ont pu être surmontées.

cière pour recueillir les fonds. Celle-ci sera examinée plus loin.

La *Jewish Company* sera une institution transitoire. Ce sera une entreprise purement commerciale, qu'il faudra toujours distinguer soigneusement de la *Society of Jews*.

La *Jewish Company* aura d'abord comme tâche de procéder à la liquidation des biens immobiliers des Juifs qui émigreront. Cette liquidation devra être effectuée de telle sorte qu'elle ne provoque pas de crises et que chacun puisse obtenir son dû ; de même elle facilitera la migration intérieure des concitoyens chrétiens, dont j'ai déjà parlé.

### Les affaires immobilières

Les affaires immobilières qu'il faut prendre en considération sont les maisons, les biens fonciers et les clientèles locales des magasins. Au début, la *Jewish Company* se contentera de se déclarer prête à servir d'intermédiaire pour la vente de ces biens immobiliers. En effet, dans un premier temps, les ventes auront lieu librement, sans grande chute de prix. Dans chaque ville, les bureaux de la *Company* constitueront la centrale de vente des biens immobiliers juifs. Les bureaux ne prélèveront qu'une simple commission leur permettant d'assurer leur fonctionnement.

Il est évidemment possible que le développement de ce mouvement puisse entraîner une chute des prix de l'immobilier et qu'il en résulte une impossibilité de réaliser des ventes. A ce stade, la fonction de la *Company* comme intermédiaire pour la vente de biens devra s'élargir vers de nouveaux horizons. La *Company* deviendra administratrice des biens abandonnés et attendra le moment favorable pour les ventes. Elle

## La Jewish Company

### Caractéristiques principales

La *Jewish Company* sera conçue, en partie, sur le modèle des grandes compagnies territoriales, appelons-la une *Chartered Company* juive, à cette différence qu'elle n'aura pas l'exercice de droits souverains et que ses buts ne seront pas exclusivement coloniaux.

La *Jewish Company* sera créée sous la forme d'une société par actions de droit. Elle jouira de la personnalité juridique en droit anglais, conformément aux principes de ce droit et sous la protection de la Grande-Bretagne. Le siège principal sera à Londres. Je ne peux dire aujourd'hui ce que devra être son capital. Nos nombreux artistes de la finance auront à le calculer. Pourtant, pour donner un chiffre, j'imagine un montant d'un milliard de marks. Peut-être le chiffre sera-t-il plus élevé, peut-être sera-t-il inférieur. La détermination de la part à verser dès le début de l'activité dépendra de la forme que prendra l'opération finan-

percevra les loyers, affermera les terres et, par souci de prudence, nommera des gérants, là où cela sera possible, également sous forme d'affermage. Partout, la *Company* facilitera à ceux-ci — des chrétiens — l'achat des biens. Dans toutes ses institutions européennes, la *Company* prendra soin de mettre en place des employés et des représentants (avocats, etc.) chrétiens, tout en évitant que ceux-ci ne deviennent les serviteurs des Juifs. Ils tiendront lieu d'autorités de contrôle de la population chrétienne, afin de constater que tout se passe correctement, en toute bonne foi, et que nulle part il ne soit porté atteinte au bien-être de la population.

En même temps, la *Company* apparaîtra comme acheteuse de biens, ou plutôt elle procédera à des échanges. Elle donnera une maison pour une maison, un bien pour un bien, tout cela *là-bas*. C'est là que la *Company* voit s'ouvrir devant elle une importante source de bénéfices, parfaitement licites. *Là-bas*, elle donnera des maisons plus belles, plus modernes, dotées de tout le confort ; elle donnera de meilleures terres : le tout à des prix plus avantageux, puisqu'elle aura pu acheter à bon marché.

## L'achat de terres

Le pays garanti à la *Society of Jews* par le droit international doit évidemment aussi être acquis en droit privé<sup>17</sup>.

17. Cette phrase me paraît être d'une très grande importance. A nouveau, elle fait apparaître Herzl, le juriste. Elle préfigure la célèbre définition du sionisme que donnera le premier congrès sioniste, à Bâle, dix-huit mois après la parution du présent manifeste. Cette définition est précisément connue sous le nom de programme de Bâle : « Le sionisme vise à l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif, *garanti par le droit public (öffentlich-rechtlich gesichert)*. » A Bâle, Herzl préférera dire *garanti par le droit public*,

Les arrangements pris par des particuliers pour leur installation n'entrent pas dans le cadre de cette étude. Mais la *Company* a besoin de vastes étendues de terres pour ses besoins ainsi que pour les nôtres. Elle s'assurera de l'appropriation des sols qui lui sont nécessaires par des achats centralisés. Il s'agira surtout de l'achat des terres domaniales du souverain actuel. Le but consiste à s'assurer « là-bas » de la propriété des terres sans qu'il en résulte une hausse artificielle des prix, tout comme il s'agit d'éviter « ici » la chute des prix. Il n'y a d'ailleurs pas à redouter une hausse trop marquée des prix, puisque c'est la *Company* elle-même qui engendre la plus-value foncière, en dirigeant la colonisation, en plein accord avec la *Society of Jews* qui la contrôle. Cette dernière veillera aussi à ce que cette entreprise ne dégénère en une nouvelle affaire de Panama, mais qu'elle ressemble plutôt à Suez.

La *Company* cédera à ses employés des terrains à construire à bas prix et elle leur accordera des prêts amortissables pour la construction de maisons agréables. Elle se remboursera en opérant des retenues sur les salaires, à moins qu'elle ne les porte en compte peu

plutôt que *par te droit international public (völkerrechtlich)* : ce qui aurait, pensait-il, « indisposé » la Sublime Porte. A Bâle, on ne parlera donc pas d'État, mais de Foyer : l'imprécision, l'ambiguïté se transmettront jusqu'à la déclaration Balfour, vingt ans plus tard : celle-ci ne parle elle aussi que d'un « Foyer national ». On remarquera aussi l'opposition « droit public-droit privé » qui est celle d'un bon romaniste (Herzl était docteur en droit romain) et qui n'a jamais été complètement admise dans les pays de *common law*. Ici évidemment, elle vise à dissocier la souveraineté de l'État, reconnue par le droit international, de la propriété de droit privé. Jusqu'à sa mort, Herzl restera d'ailleurs constamment opposé à l'achat de terres et à l'investissement en Palestine, aussi longtemps qu'une garantie de droit public ne sera pas intervenue. La phrase qui suit cette introduction (« les arrangements pris par les particuliers... ») le montre assez clairement. De fait, Herzl était opposé à la colonisation « rampante » qui avait commencé vingt ans avant le congrès de Bâle. Il avait comme principe de ne rien investir en Palestine avant l'obtention d'une charte. Il faudra attendre sa mort, en 1904, pour que l'Organisation sioniste accepte de prendre progressivement en main la colonisation, avant même d'avoir obtenu une garantie quelconque (qui n'apparaîtra qu'avec la déclaration Balfour, soit treize ans après la mort de Herzl).

à peu. Cela constituera une manière de rétribution pour leurs services, à côté des honneurs qui leur sont dus.

Les énormes gains résultant de la spéculation foncière reviendront à la *Company*, parce qu'elle doit être rétribuée pour les risques encourus, comme n'importe quelle entreprise privée. Là où il y a des risques dans l'entreprise, il y a lieu d'encourager largement le bénéfice de l'entrepreneur. Mais cela constitue bien la seule hypothèse où la chose soit admissible. La corrélation entre risque et bénéfice constitue la moralité financière de cette affaire.

### Les constructions

La *Company* s'adonnera donc à l'échange des maisons et des biens. C'est de là qu'elle retirera ses gains. Cela est évident pour quiconque a pu observer comment la plus-value foncière est générée par les aménagements du monde civilisé. On s'en rend compte dans le cas des enclaves dans les villes et les campagnes. Les parcelles non construites augmentent de valeur au fur et à mesure que la civilisation s'étend autour d'elles. Une spéculation géniale dans sa simplicité a été conçue lors de l'extension de la ville de Paris : en effet, les nouveaux bâtiments n'ont pas été ajoutés immédiatement à proximité des dernières maisons de la ville, mais au contraire, les terrains avoisinants ont été achetés et la construction a commencé à partir d'une couronne extérieure. Cette manière d'agir, selon une logique inversée, n'a pas manqué de provoquer une plus-value très forte et très rapide des parcelles : au lieu de construire à la limite extérieure de la ville, une fois la couronne achevée, ils se trouvèrent pouvoir édifier des immeubles en plein centre, c'est-à-dire sur des terrains de bien plus grande valeur.

La *Company* construira-t-elle elle-même ou bien en confiera-t-elle le soin à des architectes privés ? Elle peut et doit avoir recours aux deux formules. Comme je vais le montrer, elle dispose d'une grande réserve de main-d'œuvre. Celle-ci ne doit pas être livrée à l'exploitation capitaliste, elle doit vivre dans des conditions heureuses et malgré tout elle ne sera pas chère. Quant au matériel de construction, ce sera à nos géologues d'en prendre soin, lorsqu'ils détermineront les sites pour les villes.

Quel sera le principe de cette construction ?

### Habitations ouvrières

Les habitations ouvrières (j'entends par là les habitations de tous les travailleurs manuels) seront construites en régie directe. Je n'imagine nullement les tristes casernes ouvrières des villes européennes, pas plus que les misérables cabanes qui entourent les usines. Nos habitations ouvrières devront certes être bâties sur un modèle uniforme, parce que la *Company* ne peut construire qu'à bon marché si elle veut produire les matériaux en grande quantité. Mais les maisons individuelles avec leurs petits jardins devront partout former de beaux ensembles. La nature même de la région inspirera le génie aimable de nos jeunes architectes qui ne sont pas encore enfermés dans la routine : même si le peuple ne parvient pas à comprendre la grande idée de l'ensemble, il s'y sentira à l'aise. Le Temple continuera d'être bien visible, puisque seule l'ancienne foi nous a maintenus ensemble. Il y aura des écoles riantes, claires et saines pour les enfants, pourvues de tout le matériel éducatif moderne. Par ailleurs, des institutions de formation continue pour les artisans permettront au simple ouvrier de s'élever en acquérant des connais-

sances technologiques et en s'adonnant à la mécanique. De même, il y aura des établissements de distraction populaire, gérés par la *Society of Jews* qui veillera à leur moralité.

Pour l'heure je ne parle que des seules maisons, je n'envisage pas ce qui se passe à l'intérieur.

Les habitations ouvrières seront construites à bon marché : cela non seulement parce que le matériau sera présent en abondance, non seulement parce que le sol appartient à la *Company*, mais aussi parce que celle-ci n'aura pas à payer les ouvriers.

Les *farmers* américains ont mis au point le système d'entraide mutuelle pour la construction de leurs maisons. Ce système simple et amical — mais aussi lourd que les habitations dont il a permis la réalisation — peut être considérablement affiné.

### Les ouvriers « non qualifiés » (*unskilled labourers*)

Nos ouvriers non qualifiés, qui viendront d'abord du grand réservoir russe et roumain, devront également se construire mutuellement leurs maisons. Au début, il est clair que nous n'aurons pas notre propre fer et qu'il nous faudra bien construire avec du bois. Plus tard, tout cela changera: les pauvres baraques du début seront remplacées par de meilleures bâtisses.

Nos *unskilled labourers* s'entraideront pour la construction de leurs maisons : mais ils devront être avertis au préalable. Par leur travail, ils acquerront la propriété de leur maison, mais seulement après trois années de bonne conduite. Ce n'est qu'ainsi que nous obtiendrons des gens travailleurs et compétents, car un homme qui a travaillé trois années de manière exemplaire est éduqué pour la vie.

J'ai dit que la *Company* n'aurait pas à payer ces *unskilled*. Certes, mais de quoi vivront-ils ?

En général, je suis hostile au système du *troc*<sup>TM</sup>. Cependant, avec nos premiers colons, il faudra quand même l'appliquer. La *Company* prend déjà tellement soin d'eux qu'elle peut également les prendre en charge. Le système du *troc* ne sera en vigueur que pour les premières années et d'ailleurs il sera un bienfait pour les ouvriers, car il évitera leur exploitation par les petits commerçants, aubergistes, etc. La *Company* empêchera ainsi à l'avance que nos gens s'adonnent au colportage dont ils ont l'habitude et qui leur avait été imposé par les circonstances. La *Company* surveillera les ivrognes et les mauvais garnements. Mais alors, est-ce à dire que dans les premiers temps il n'y aura pas du tout de salaire ? Si : des sursalaires.

### La journée de sept heures

La journée de travail normale sera la journée de sept heures !

Cela ne signifie nullement que l'on abattra des arbres, que l'on creusera la terre ou que l'on transportera des pierres, bref que l'on accomplira les nombreux travaux nécessaires pendant sept heures uniquement. Non. On travaillera quatorze heures. Mais les équipes de travail se relayeront toutes les trois heures et demie. L'organisation sera toute militaire : avec des grades, de l'avancement et la retraite. J'expliquerai plus loin d'où viendra l'argent des pensions.

Un homme sain peut fournir pendant trois heures et demie un travail très concentré. Après trois heures et demie : une pause. Celle-ci sera consacrée au repos, à §

18. Herzl utilise l'expression anglaise *trucksystem*.

la famille, à la formation continue. Le voici à nouveau dispos pour le travail. Une main-d'œuvre de ce type peut accomplir des miracles.

La journée de sept heures ! De fait, elle permet des journées de travail de quatorze heures. On ne saurait en mettre plus en un jour.

J'ai la ferme conviction que la journée de sept heures est parfaitement réalisable. On connaît les tentatives belges et anglaises. Quelques sociologues d'avant-garde prétendent même que la journée de cinq heures serait parfaitement suffisante. La *Society of Jews* et la *Jewish Company* auront là l'occasion de s'enrichir de nouvelles et riches expériences dont l'ensemble des peuples de la terre pourront tirer profit. S'il s'avère que la journée de sept heures est pratiquement possible, notre futur État l'établira comme norme légale.

Quant à la *Company*, elle seule devra toujours accorder la journée de sept heures à ses employés. Elle sera en mesure de le faire.

Nous avons besoin de la journée de sept heures comme cri de ralliement à l'échelle mondiale pour notre peuple qui viendra librement. Cela sera véritablement la terre promise.

Celui qui voudra travailler plus de sept heures sera payé en sursalaire. Comme tous ses besoins auront été couverts et comme les membres de sa famille qui seraient incapables de travailler auront été pris en charge par les institutions de bienveillance elles aussi transférées et centralisées dans le nouveau pays, il sera en mesure de faire des économies. Nous voulons encourager l'esprit d'épargne qui existe déjà chez les nôtres, parce qu'il favorise l'ascension sociale et parce qu'il permettra de constituer une réserve incroyable de capital pour des prêts futurs.

Personne ne sera autorisé à travailler plus de trois heures supplémentaires et cela sous strict contrôle

médical. Car il est clair que nos gens vont se précipiter vers le travail et le monde verra alors quel peuple travailleur est le nôtre.

Je n'expose pas ici comment le système du *troc* sera établi pour les colons (bons, etc.) pas plus que d'autres détails, pour ne pas rebuter le lecteur. Les femmes ne seront pas admises aux travaux difficiles : elles ne seront pas autorisées à dépasser le temps de travail normal.

Les femmes enceintes seront libérées de tout travail et recevront une nourriture plus abondante, car dans l'avenir il nous faut des gens plus forts.

Dès l'abord, nous élèverons les enfants comme nous le désirons. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Ce que je viens de dire au sujet des habitations ouvrières des *unskilled labourers*, ainsi que de leur mode de vie relève aussi peu de l'utopie que le reste. Tout cela existe déjà dans la réalité, mais à une très petite échelle, passe inaperçu et reste incompris. Pour la solution de la question juive, *Yassistance par le travail* que j'ai pu observer à Paris et que j'ai pu comprendre m'a été très utile.

### L'assistance par le travail

L'assistance par le travail, telle qu'elle existe à Paris et dans diverses villes de France, d'Angleterre, de Suisse et en Amérique, reste une organisation minuscule, mais on pourrait en faire quelque chose de très grand.

Quel est le principe de *Yassistance par le travail* ?

Le principe consiste en ceci que l'on donne à chaque nécessaire un *unskilled labour*, c'est-à-dire un travail facile, pour lequel aucun apprentissage n'est nécessaire, comme, par exemple, le débit du petit bois, la prépa-\*

i e En français dans le texte.

ration des *margotins* utilisés par les ménages parisiens pour la mise en route des fourneaux. Il s'agit là d'une sorte de travail pratiqué dans les prisons avant qu'un délit n'ait été commis, c'est-à-dire avant l'infamie. Personne ne sera poussé au crime par la nécessité s'il désire travailler. Il n'y aura plus de suicide de personnes poussées par la faim. Il s'agit là de l'une des pires tares de la société dans laquelle les riches jettent à leurs chiens les morceaux de choix.

*U assistance par le travail* procure du travail à chacun. A-t-elle des débouchés pour ses produits ? Non. Certainement pas assez. C'est bien là que réside l'insuffisance de l'organisation existante. Cette assistance travaille toujours à perte. Au moins est-elle préparée à le faire. Car il s'agit d'une organisation de bienfaisance. L'aumône qu'elle distribue représente ici la différence entre les frais de production et le produit de la vente. Mais le mendiant loqueteux, devenu un fier ouvrier, aura gagné 1 franc 50 centimes. Pour dix centimes, 150. Cela revient simplement à multiplier par quinze la valeur d'une aumône qui a perdu tout caractère humiliant. Cela consiste aussi à transformer un milliard en quinze milliards !

Certes, *Yassistance* aura perdu les dix centimes. Mais la *Jewish Company* ne perdra pas des milliards, bien au contraire, elle fera d'énormes bénéfices.

Il faut y ajouter le côté moral. Par cette petite assistance, telle qu'elle existe aujourd'hui, ce que l'on obtient c'est déjà un relèvement moral par le travail, jusqu'à ce que la personne inemployée ait trouvé une occupation à sa convenance, dans son ancienne profession ou dans une nouvelle. Chaque jour, il dispose de plusieurs heures pour chercher un emploi. *L'assistance* lui sert également d'intermédiaire.Ø

20. *Ibid.*

Le point faible de cette petite organisation telle qu'elle existe actuellement, c'est qu'il est interdit de faire de la concurrence aux marchands de bois, etc. Les marchands de bois sont des électeurs. Us pousseront des cris et ils auraient raison. De même, il ne faut pas faire de concurrence au travail fourni par les prisonniers de l'État : l'État doit occuper ses criminels et les nourrir.

*L'assistance* trouve difficilement sa place dans l'ancienne société.

Mais les choses seront bien différentes dans notre nouvelle société.

Avant tout, nous avons besoin d'une grande masse d'*unskilled labour* pour les premiers travaux d'installation dans le pays, la construction de routes, le déboisement, le nivellement des terrains, la construction de chemins de fer et de télégraphes. Tout cela se fera conformément à un vaste plan préalablement établi.

## Le marché

Le travail que nous installerons dans le nouveau pays nous permettra d'y développer un marché. Certes, au début, il ne pourra s'agir que d'un marché qui concerne les denrées de première nécessité : le bétail, les céréales, les vêtements et les instruments de travail, les armes, etc. Nous commencerons par acheter dans les États voisins ou en Europe, mais nous veillerons à devenir autonomes le plus vite possible. Les entrepreneurs juifs comprendront rapidement quelles perspectives s'ouvrent ainsi à eux.

Peu à peu, les nombreux employés de la *Company* feront apparaître de nouveaux besoins, plus raffinés (je compte parmi ces employés les officiers des troupes de protection qui devront toujours comporter au moins un

dixième des immigrants de sexe masculin. Cela devrait suffire à contenir les éventuelles mutineries des éléments perturbateurs ; on sait bien que la grande majorité est composée de gens très paisibles).

Les besoins plus raffinés des hauts fonctionnaires engendrent un marché adéquat qui croîtra progressivement. Dès qu'ils auront un foyer, les hommes mariés feront venir leur famille, les célibataires feront venir leurs parents et leurs frères et sœurs. C'est d'ailleurs le mouvement que l'on constate actuellement chez les Juifs qui émigrent aux États-Unis. Dès qu'un immigrant est en mesure d'assurer sa subsistance, il fait venir sa famille. On sait que les liens familiaux sont très forts chez les Juifs. La *Society of Jews* et la *Jewish Company* collaboreront en vue de renforcer et même de développer la famille. Je ne parle pas tant de la morale, car cela va de soi, mais de l'aspect matériel. Les employés percevront des allocations familiales. Nous avons besoin de gens : de tous ceux qui sont déjà là, de tous ceux qui suivront.

### Les autres catégories d'habitation

J'ai interrompu mes développements alors que je parlais de la construction des habitations ouvrières en régie propre. Il me faut maintenant traiter d'autres catégories d'habitations. La *Company* fera également construire des maisons pour les bourgeois, par ses architectes : soit à titre d'échange, soit moyennant paiement. La *Company* fera établir et reproduire des maquettes d'environ une centaine de maisons. Ces modèles seront coquets et serviront en même temps la propagande. Chaque maison aura son prix bien établi : la qualité de la finition sera garantie par la *Company*, celle-ci ne cherchant pas à faire des bénéfices dans la construction.

Mais sur quels emplacements ces maisons seront-elles établies ? C'est ce que j'examinerai lorsque je traiterai des groupes locaux.

Puisque la *Company* ne veut pas faire de bénéfices dans la construction, mais seulement dans la vente des terres, il n'en est que plus souhaitable qu'un très grand nombre d'architectes travaillent pour les particuliers. Cela fait augmenter la valeur des terrains, cela fera venir du luxe dans le nouveau pays. Or, pour de nombreuses raisons nous avons besoin de luxe. Il nous faut du luxe pour l'art, pour l'industrie et plus tard pour absorber les grandes fortunes.

Oui, les Juifs riches, qui doivent craintivement cacher leurs richesses, qui doivent donner leurs tristes fêtes cachés derrière leurs rideaux, pourront enfin librement jouir de leurs biens. Si cette émigration se fait avec leur aide, le capital sera complètement réhabilité dans notre pays ; il aura, en effet, pu démontrer son utilité d'une façon inégalée. Si les Juifs les plus riches se mettent à construire leurs châteaux dans notre nouveau pays alors qu'ils sont actuellement si jaloués en Europe, très vite, la mode s'établira de se faire construire de somptueuses demeures.

### A propos de quelques formes de la liquidation des biens

La *Jewish Company* est destinée à reprendre ou à administrer les biens des Juifs.

Lorsqu'il s'agit de maisons ou de terrains, cette tâche est facile à réaliser. Qu'en est-il des affaires commerciales ?

Plusieurs formes sont à envisager. Il n'est pas possible de les décrire toutes. Pourtant, il n'y a là aucune difficulté majeure. En effet, dans chaque cas particulier, le propriétaire d'une affaire qui se sera librement

décidé à émigrer s'entendra avec la branche locale de la *Company* sur la forme de liquidation qui lui paraîtra la plus avantageuse.

Le cas le plus facile à régler est celui des petits commerçants chez lesquels c'est l'activité personnelle du propriétaire qui constitue l'essentiel alors que l'installation ou la petite quantité de marchandises sont tout à fait accessoires. La *Company* créera pour chaque émigrant un domaine d'activité bien assuré et le peu de matériel qu'il possédait sera remplacé par un terrain et un crédit pour des machines. Nos Juifs, si ingénieux, ne tarderont guère à dominer leur nouvelle activité. On sait bien que les Juifs s'adaptent très vite. C'est ainsi que de très nombreux commerçants deviendront de petits industriels agricoles. La *Company* sera même en mesure de consentir des pertes apparentes en prenant à son compte les biens non transférables des émigrants les plus pauvres ; car elle pourra ainsi obtenir, sans frais aucun, la mise en culture de certaines parcelles, ce qui augmentera la valeur des autres parcelles.

Pour les exploitations moyennes, là où l'installation est tout aussi importante ou même plus importante que la participation personnelle du propriétaire, et où son crédit personnel joue un rôle décisif, on peut imaginer plusieurs formes de liquidation. C'est là l'un des points principaux qui touchent à la question de la migration intérieure des chrétiens. Le Juif qui part ne perd pas son crédit personnel : il l'emporte avec lui et pourra l'utiliser, dans le nouveau pays, pour son installation. La *Jewish Company* lui ouvrira un compte courant. Il pourra vendre librement son affaire actuelle. Il pourra également la mettre en gérance, sous le contrôle de la *Company*. Le gérant pourra être affermataire. Il pourra aussi acheter progressivement l'affaire. Par ses contrôleurs et ses avocats, la *Company* veillera à la bonne administration de l'affaire. Elle veillera aussi à la

régularité des paiements. La *Company* agit donc comme curateur pour les absents. Mais si un Juif ne parvient pas à vendre son affaire ; s'il n'a confiance en aucun mandataire et s'il ne désire pas l'abandonner, eh bien ! il restera à son actuel domicile. Ceux qui restent ne verront pas leur situation aggravée : ils seront débarrassés de la concurrence de ceux qui sont partis, et l'antisémitisme avec son slogan « n'achetez pas chez les Juifs » disparaîtra.

Si le commerçant qui émigre veut continuer le même commerce dans le nouveau pays, il peut s'y préparer à l'avance. En voici un exemple : la maison X est une importante affaire de modes. Le propriétaire veut émigrer. Il commence par créer une filiale là où il compte s'installer. Il y envoie sa marchandise démodée. Les premiers émigrants, les plus pauvres, formeront sa première clientèle. Peu à peu, arrivent de nouveaux immigrants, qui désireront des marchandises de qualité supérieure. X envoie des articles nouveaux, jusqu'à ce qu'il expédie les articles les plus modernes. La filiale est déjà prospère, alors que la maison principale subsiste encore. X a désormais deux magasins. Il vendra l'ancienne maison ou bien il la remet en gérance à un chrétien ; lui-même part pour diriger sa nouvelle affaire.

Un exemple plus important : Y et fils possèdent une entreprise de charbonnage, comprenant des mines et des usines. Comment est-il possible de procéder à la liquidation d'une affaire aussi grande ? La mine, et tout ce qui s'y rattache, peut d'abord être rachetée par l'État dans lequel elle se trouve ; elle peut aussi être rachetée par la *Jewish Company* : celle-ci pourra procéder au paiement en partie en terres dans le nouveau pays, en partie en argent comptant. Une troisième possibilité serait la création d'une société par actions « Y et fils ». Une quatrième possibilité consisterait à continuer l'exploitation sur les bases existantes : simplement, les

propriétaires émigrés — même s'ils reviennent de temps à autre pour des inspections — seraient considérés comme des étrangers, jouissant de l'entière protection des lois, comme c'est le cas dans les pays civilisés. Tout cela existe. Je me contente d'évoquer une cinquième possibilité, que je considère comme très féconde et favorable, mais dont les exemples sont encore rares, bien qu'ils soient proches de notre conscience moderne. Y et fils pourraient remettre l'affaire à leurs employés, contre indemnisation. Les employés créeraient une société à responsabilité limitée : avec l'aide de la banque nationale, qui ne pratique pas des taux usuraires, ils seraient peut-être en mesure de rembourser le prix de l'affaire à Y et fils. Les employés amortiraient ensuite le prêt qui leur a été consenti par la banque, par la *Jewish Company* ou même par Y et fils.

La *Jewish Company* procède à la liquidation des petites affaires comme des plus grandes. Alors que les Juifs émigrent en toute quiétude et créent leur nouvelle patrie, la *Company*, comme personne juridique, prend en charge les départs, veille aux biens abandonnés, et par son capital bien apparent, elle garantit le bon déroulement de l'ensemble ainsi que la situation de ceux qui sont déjà partis.

### Les garanties de la Company

Sous quelle forme la *Company* pourra-t-elle garantir que dans les pays abandonnés il ne se produira pas d'appauvrissement ou de crise économique ?

Il a déjà été dit qu'il faudra associer à notre œuvre les antisémites honnêtes, pour qu'ils exercent un contrôle public, tout en conservant leur indépendance qui nous est si précieuse.

Mais l'État a également des intérêts fiscaux qui pour-

raient être lésés. Il perd une classe de contribuables, en quantité certes limitée, mais très appréciés financièrement. Il faut donc lui offrir une compensation. Nous la lui offrons, indirectement : en laissant dans le pays les maisons de commerce créées par l'énergie et l'intelligence juives, en permettant aux concitoyens chrétiens de prendre les positions abandonnées, facilitant ainsi un accès au bien-être paisible et sans précédent d'une grande masse de personnes. La Révolution française avait réalisé une expérience analogue à une plus petite échelle ; mais, pour cela, il aura fallu que le sang coule sous la guillotine, dans toutes les provinces du pays et sur les champs de bataille de l'Europe. Des droits héréditaires et acquis avaient dû être abolis. Pourtant, seuls les acheteurs astucieux des biens nationaux s'enrichissent.

Dans sa sphère d'activité, la *Jewish Company* sera également en mesure d'offrir des avantages directs aux États. Partout, il sera possible d'assurer aux gouvernements la vente des biens abandonnés par les Juifs à des prix avantageux. A leur tour, les gouvernements pourront utiliser le montant de ces expropriations massives à l'amiable, pour introduire des améliorations sociales.

La *Jewish Company* prêterait son concours aux gouvernements et aux parlements qui voudront organiser une migration intérieure des citoyens chrétiens.

La *Jewish Company* paiera également des impôts très élevés.

La *Company* aura son siège à Londres, parce qu'elle doit se placer, sous l'angle du droit privé, sous la protection d'une grande puissance qui n'est actuellement pas antisémite. Mais si elle est appuyée officiellement et officieusement, la *Company* paiera partout des taxes importantes. Partout elle créera des filiales et des bureaux imposables. De plus, elle offrira l'avantage d'une double transaction immobilière, c'est-à-dire de taxes doubles. Même là où elle n'apparaîtra que comme

agent immobilier, la *Company* figurera comme vendeur provisoire. Elle sera donc inscrite temporairement au livre foncier, alors qu'elle n'est pas destinée à conserver la propriété.

Bien entendu, tout cela n'est que pure comptabilité. Dans chaque cas, il faudra décider jusqu'où la *Company* peut aller sans mettre sa propre existence en danger. Elle en discutera sincèrement avec les ministres des Finances. Ceux-ci ne manqueront pas d'être convaincus de sa bonne volonté et ils accorderont partout les facilités nécessaires à la réalisation de cette grande entreprise.

Une autre concession à obtenir concerne le transport des biens et des marchandises. Là où les chemins de fer appartiennent à l'État, cela ne devrait pas poser de problèmes. En revanche, là où ils appartiennent à des propriétaires privés, la *Company* obtiendra des conditions favorables, comme tout autre expéditionnaire important. Il lui faudra bien entendu assurer les meilleurs prix pour le transport de nos gens et de leurs biens, puisque chacun voyagera à ses propres frais. Pour les classes moyennes, on connaît le système Cook. Pour les plus pauvres, on utilisera un système de tarif collectif à prix réduit. La *Company* pourrait certes faire de très grands bénéfices grâce aux réductions ainsi obtenues, mais son principe de base reste celui de se contenter de chercher à couvrir ses frais d'exploitation.

Dans beaucoup de pays, les entreprises de transports sont entre les mains des Juifs. Ce sont celles-là mêmes dont la *Company* aura besoin en premier lieu, ce sont elles qui seront liquidées les premières. Les actuels propriétaires de ces entreprises auront le choix : ils pourront passer au service de la *Company* ou bien ils s'établiront librement dans le nouveau pays. A l'arrivée, on aura besoin de réceptionner : il s'agit là d'une affaire exceptionnelle. On ne manquera pas de gens à l'esprit

d'entreprise, puisque là-bas on peut et doit gagner immédiatement de l'argent. Il est inutile de s'étendre sur les détails financiers de cette émigration de masse. On pourra les établir à partir d'une analyse rationnelle des buts poursuivis. Bien des esprits sagaces y penseront et trouveront les solutions les meilleures.

### De quelques activités de la Company

Plusieurs des activités de la *Company* seront interdépendantes. En voici un exemple : peu à peu, la *Company* produira dans les colonies les plus primitives des produits industriels. Au début, ces produits fabriqués à bas prix seront destinés aux émigrants les plus pauvres : des vêtements, du linge, des chaussures. Car avant de quitter l'Europe, nos pauvres émigrants seront équipés de neuf. Il ne s'agira nullement de cadeaux, car il faut éviter de les humilier. Leurs vieux effets seront échangés contre des neufs. Si la *Company* y perd un peu, cela passera par pertes et profits. Ceux qui n'ont rien seront débiteurs de la *Company* : ils paieront plus tard, en heures de travail. En cas de bonne conduite, la *Company* pourra renoncer à cette dette.

Les sociétés d'émigration déjà existantes pourront être d'un grand secours. Ce qu'elles avaient l'habitude de faire pour les Juifs émigrants pourra être fait maintenant pour les colons de la *Jewish Colony*. Il sera facile de mettre au point les formules de coopération<sup>21</sup>.

21. On voit ici comme une préfiguration de la grande polémique entre l'organisation d'entraide juive américaine HIAS (pour Hebrew Immigrants Aid Society) et l'État d'Israël : convient-il d'aider les Juifs qui ont quitté l'Union soviétique et qui, une fois parvenus en Occident (sur la base d'une demande d'émigration vers Israël), préfèrent prendre une autre route et demandent à émigrer aux États-Unis? La thèse israélienne consiste à avancer que ces émigrants d'Union soviétique peuvent certes se rendre où bon leur semble, mais que, du fait de l'existence d'Israël et du rôle de cet État dans leur « libération », ils ne sauraient plus être considérés comme des « réfugiés ».

Il faut qu'il y ait déjà quelque chose de symbolique dans les vêtements neufs des émigrants les plus pauvres : vous commencez une nouvelle vie! Bien avant le départ, aussi bien qu'en route, la *Society of Jews* veillera à ce que règne parmi les émigrants un état d'esprit grave et sérieux : par des prières, des conférences populaires, des exposés sur les buts de l'entreprise, des prescriptions hygiéniques concernant les nouveaux centres d'habitation et des instructions sur le travail futur. Car la terre promise est la terre du travail. A leur arrivée les nouveaux immigrants seront solennellement accueillis par nos autorités. Mais il conviendra d'éviter tout excès de jubilation. Car la terre promise doit d'abord être conquise<sup>22</sup>. Pourtant, il faut que ces pauvres gens comprennent tout de suite qu'ils sont bien chez eux.

L'industrie du vêtement de la *Company* pour les pauvres émigrants ne produira pas au hasard. Par la *Society of Jews*, qui aura été informée à temps par les groupes locaux, la *Jewish Company* connaîtra à l'avance la composition des groupes, leur jour d'arrivée et leurs besoins. Cela lui permettra de prévoir et d'agir en conséquence.

### Les incitations à l'industrie

Dans ce projet, les tâches de la *Jewish Company* et celles de la *Society of Jews* ne peuvent être dissociées. En fait, ces deux grands organismes devront toujours collaborer étroitement. La *Company* devra constam-

22. Que ne pourrait-on broder sur cette phrase ! Suivant immédiatement la phrase sur « la terre du travail », il va de soi qu'il s'agit ici de la *conquête par le travail*. Le double thème sioniste du *retour à la terre* : c'est-à-dire à la Terre promise comme à la terre qu'il faut travailler est bien mis en évidence. Mais aussi, on se souvient de la formule brechtienne : « Chaque chose appartient à qui la rend meilleure » dont on imagine les réserves qu'elle suscite sur arrière-fond « colonial ».

ment s'en remettre à l'autorité morale et au soutien de la *Society*, de même que celle-ci ne saurait se passer de l'aide matérielle de la *Company*. C'est ainsi, par exemple, que la gestion planifiée de l'industrie du vêtement contient en germe une tentative visant à éviter les crises de surproduction. Partout où la *Company* agira comme industriel c'est ainsi qu'elle devra procéder.

En aucune manière, la puissance de la *Company* ne devra écraser l'entreprise privée. Nous ne sommes collectivistes que là où cela est requis par l'immensité de la tâche. Pour le reste, nous voulons stimuler l'individu et respecter ses droits. La propriété privée constitue la base économique de l'indépendance, c'est à ce titre qu'elle pourra se développer librement chez nous. C'est pourquoi nous nous efforcerons de permettre l'accès à la propriété privée de nos premiers ouvriers non qualifiés (*unskilled*).

L'esprit d'entreprise doit être stimulé par tous les moyens. L'installation d'industries doit être favorisée par une sage politique douanière, par la fourniture de matières premières à bas prix et par la création d'un bureau de statistiques industrielles dont les travaux seront publiés.

L'esprit d'entreprise peut être stimulé sainement. Il faut éviter l'absence de planification spéculative. L'établissement de nouvelles industries doit être annoncé bien à l'avance, de telle sorte que les entrepreneurs qui, six mois plus tard, voudraient créer un type d'industrie ne se lancent pas dans une aventure qui ne conduirait qu'à la crise et à la misère. Le but de tout nouvel établissement devant être porté à la connaissance de la *Society*, il sera possible, à chaque moment, de s'enquérir de la situation des affaires industrielles.

En outre, la main-d'œuvre mise à la disposition des entrepreneurs sera centralisée. L'entrepreneur s'adressera au bureau central de placement : celui-ci ne per-

ce qui est une taxe nécessaire à assurer son fonctionnement. C'est ainsi que l'entrepreneur télégraphie par exemple: j'ai besoin demain matin, pour trois jours, trois semaines ou trois mois, de cinq cents ouvriers non qualifiés. Ceux-ci, assemblés par la centrale, se présentent le lendemain à l'entreprise agricole ou industrielle. Le système si primitif des saisonniers saxons sera donc bien affiné et amélioré. Bien entendu, ce ne sont pas des esclaves qui sont ainsi fournis, mais des ouvriers travaillant une journée normale de sept heures. Ceux-ci restent attachés à leur organisation. En cas de changement de lieu de travail, ils conservent ainsi leurs droits aux grades, à l'avancement et à la retraite. L'entrepreneur peut se procurer ailleurs la main-d'œuvre qui lui est nécessaire. Mais cela lui sera rendu plus difficile. La *Society* doit veiller à éviter que l'on attire dans le pays des travailleurs-esclaves non juifs<sup>23</sup>: par le boycottage des industriels récalcitrants, par des entraves à la commercialisation de leurs produits, etc. Il leur faudra donc employer des ouvriers organisés ne travaillant que sept heures. C'est ainsi que, presque sans effort, la journée de sept heures deviendra la norme.

### L'établissement des ouvriers spécialisés

Il est clair que ce qui est vrai pour les ouvriers non qualifiés l'est encore bien plus pour les ouvriers spécia-

23. De fait, cette question du travail des « non-Juifs » deviendra rapidement un problème bien réel, en Palestine. Le mot d'ordre *Avoda Ivrit* (le travail hébreu, c'est-à-dire pour les Juifs) provoqua de graves affrontements entre les ouvriers juifs et les propriétaires juifs. Ceux-ci avaient tendance à préférer les ouvriers arabes qu'ils payaient évidemment moins cher. Ce n'est qu'à partir du moment où la Histadrout (le syndicat des ouvriers juifs) devint très puissante (en gros au milieu des années vingt) que le problème fut surmonté. Cela aboutit, durant la période mandataire, à la coexistence de deux économies (arabe et juive) ayant fort peu de contacts l'une avec l'autre.

Usés. Les ouvriers temporaires des usines entrent dans la même catégorie. La centrale de la main-d'œuvre les fournira également.

Pour ce qui est des artisans indépendants, des ouvriers très qualifiés, ils devront également être recherchés par le bureau central de placement de la *Society*. Compte tenu des progrès futurs de la technique, il y a lieu d'encourager particulièrement cette catégorie, de leur inculquer des nouvelles méthodes, même s'ils ne sont plus très jeunes. Pour les inciter à faire usage de la force motrice et de la lumière, il faudra leur fournir l'électricité. Le groupe local s'adresse au bureau de placement: « Nous avons besoin de tant de menuisiers, de serruriers, de vitriers, etc. » Le bureau publiera ces demandes. Les intéressés se feront connaître. Ils iront s'installer, avec leur famille, là où on les demande, à l'abri de toute concurrence sauvage. La patrie stable et bienveillante est née pour eux.

### La mobilisation du capital

On a évalué le capital social de la *Jewish Company* à une somme tout à fait fantastique. Le montant réellement nécessaire sera déterminé par des spécialistes de la finance. N'en doutons pas: ce sera un montant très élevé. Comment y parvenir? Il y a trois formes que la *Society* examinera. La *Society*, cette personne morale, le *gestor*<sup>24</sup> des Juifs, est composée de nos hommes les meilleurs et les plus honnêtes, qui ne peuvent ni ne doivent tirer aucun bénéfice de cette affaire. Bien qu'au début la *Society* n'ait d'autre autorité que morale, celle-ci devrait cependant suffire pour accréditer la *Jewish*

24. En latin dans le texte. Il s'agit de la notion de « gérant d'affaires » qui sera examinée *infra*.

*Company* auprès du peuple juif. En effet, la *Jewish Company* n'aura des chances de réussite financière que dans la mesure où elle aura reçu pour ainsi dire l'aval de la *Society*. La *Company* ne pourra donc pas être créée par un groupe de financiers qui s'assembleraient un peu au hasard. La *Society* devra examiner, choisir et décider et, avant de donner son approbation à la création de la *Company*, elle s'entourera de toutes les garanties nécessaires à l'exécution scrupuleuse du projet. Il n'est pas question d'entreprendre une expérience avec des moyens insuffisants, car nous devons réussir du premier coup. Un échec compromettrait l'ensemble pour des dizaines d'années et peut-être même la rendrait impossible à jamais.

Les trois formes de mobilisation du capital social sont: 1°) la haute finance; 2°) la moyenne finance; 3°) une souscription populaire.

La voie la plus facile, la plus rapide et la plus sûre serait la création par la haute finance. Cela permettrait de dégager l'argent nécessaire très rapidement, par simple délibération au sein des grands groupes financiers. De plus, cela présenterait l'avantage de n'avoir pas à verser en totalité, tout de suite, les milliards — s'il faut s'en tenir à ce chiffre. De même il serait possible de faire bénéficier l'entreprise du crédit de ces puissants groupes financiers. Dans la haute finance juive, on trouve encore des forces politiques inemployées. Les ennemis des Juifs présentent cette puissance comme étant beaucoup plus active qu'elle ne l'est en réalité ou même qu'elle ne pourrait l'être. Les Juifs pauvres, quant à eux, ne se rendent compte que de la haine engendrée par cette puissance ; ils ne bénéficient nullement de l'allègement de leurs maux à laquelle cette puissance pourrait contribuer. Le crédit de ces grands financiers juifs devrait être mis au service de l'idée nationale. Mais si ces messieurs, qui sont fort satisfaits de leur

situation, n'éprouvent pas le désir de venir au secours de leurs frères, ceux-là mêmes que l'on rend à tort responsables de la fortune de quelques-uns d'entre eux, alors la réalisation de ce projet sera l'occasion d'opérer une nette coupure entre eux et les autres fractions du judaïsme.

D'ailleurs, la haute finance n'est nullement invitée à fournir une somme aussi considérable par pure philanthropie. Qui pourrait formuler une telle prétention? Les fondateurs et les actionnaires de la *Jewish Company* feront une bonne affaire et ils pourront, à l'avance, en faire évaluer les chances de réussite. Car la *Society of Jews* sera en possession de toutes les données permettant de se rendre compte des chances de la *Company*. En particulier, la *Society of Jews* aura procédé à une étude de l'ampleur du nouveau mouvement juif et elle pourra donc faire connaître aux fondateurs de la *Company* la participation sur laquelle celle-ci pourra compter. La *Society* procurera à la *Company* les travaux d'une « société d'études » comme il est d'usage en France avant le financement d'une grande entreprise. Ces travaux porteront sur la mise au point de nouvelles statistiques juives très modernes et très complètes.

Et pourtant, il se peut que l'affaire ne rencontre pas l'appui précieux des magnats de la finance juive. Il se pourrait même que ceux-ci, par des hommes à leur solde et leurs agents secrets, tentent de combattre notre mouvement juif. Nous livrerons ce combat avec âpreté, comme tous les autres qui nous seront imposés.

Il se peut aussi que les magnats de la finance se contentent de repousser l'affaire, d'un sourire de refus.

Cela signifiera-t-il la fin du projet ?

Non.

Nous essaierons alors de rassembler le capital social nécessaire par une deuxième voie, c'est-à-dire que nous

aurons recours aux Juifs moyennement riches. Au nom de l'idée nationale, la banque juive moyenne devra être mobilisée contre la haute banque pour former une deuxième et formidable puissance financière. Cela aurait l'inconvénient qu'au début l'ensemble se présenterait sous la forme d'une affaire financière : en effet, les milliards devraient être intégralement versés — sinon on ne saurait commencer — et comme l'argent ne serait utilisé que très progressivement, il faudrait, au cours des premières années, procéder à toutes sortes d'opérations de banque et de crédit. Il n'est pas exclu que peu à peu le but original de l'ensemble n'en vienne à être oublié. Les Juifs de fortune moyenne auraient ainsi trouvé une nouvelle et grande affaire, tandis que l'émigration juive s'enliserait.

On sait bien que cette idée de recueillir les capitaux n'est pas pure imagination. On a essayé à plusieurs reprises de rassembler l'argent catholique contre la haute finance. On n'avait pas imaginé jusqu'à présent que l'on puisse la combattre avec de l'argent juif.

Mais que de crises cela pourrait-il entraîner ! Les pays dans lesquels de telles luttes se produiraient subiraient bien des préjudices et l'antisémitisme y ferait bien des progrès.

Je n'aime pas cette idée : je ne l'évoque que parce qu'elle s'inscrit dans le développement logique de mon raisonnement.

J'ignore d'ailleurs si ces banques moyennes accepteront de s'associer au projet.

Quoi qu'il en soit, leur refus n'arrêtera pas non plus notre projet. Il ne fera que reprendre avec plus de force.

Car la *Society of Jews*, qui n'est pas composée d'hommes d'affaires, pourra alors tenter de fonder la *Company* sur des éléments populaires.

Le capital social de la *Company* peut être rassemblé

sans l'appui de la haute ou de la moyenne banque, par appel à la souscription populaire directe. Non seulement les petits Juifs souscriront à cet emprunt divisé en toutes petites parts, mais aussi les chrétiens désireux de se débarrasser des Juifs. Il s'agirait là d'une forme bien particulière et nouvelle de plébiscite, selon laquelle celui qui veut exprimer son adhésion au principe de cette solution du problème juif peut le faire au moyen d'une souscription conditionnelle. C'est dans cette condition que se trouve la garantie. Le versement intégral ne serait effectué que dans la mesure où le montant total aura été souscrit : dans le cas contraire, l'acompte serait remboursé.

Mais si le capital nécessaire est obtenu dans le monde entier par souscription populaire, chaque petit montant est garanti par les innombrables autres petits versements.

Bien entendu, l'assistance formelle et bien décidée des gouvernements intéressés est nécessaire.

Les groupes locaux

*Le transfert de populations*

Jusqu'à présent, je me suis contenté de montrer que l'émigration peut s'effectuer sans perturbations économiques. Pourtant, une telle émigration ne va pas sans provoquer de fortes et profondes réactions morales. Il faut tenir compte des vieilles habitudes, des souvenirs qui nous attachent à nos lieux d'origine. Nous avons des berceaux, nous avons des tombes et l'on sait ce que représentent les tombes pour un cœur juif. Les berceaux, nous les emporterons avec nous : en eux sommeille notre avenir, rose et souriant. Mais il nous faudra abandonner nos chères tombes : je crois bien que

c'est d'elles que notre peuple passionné se séparera le plus difficilement. Il faudra pourtant le faire.

Déjà, la misère, la pression politique, la haine nous éloignent de nos maisons et de nos tombes. Les Juifs ne cessent de passer d'un pays à l'autre; on assiste même à un fort courant d'émigration vers les États-Unis, où d'ailleurs on ne nous aime pas davantage. Où pourrions-nous être aimés tant que nous n'aurons pas notre patrie ?

Nous voulons précisément donner une patrie aux Juifs, non pas en les arrachant par force à leur sol natal, mais en les transplantant précautionneusement, avec leurs racines, vers un sol meilleur. Si nous pensons créer des conditions économiques et politiques nouvelles, nous tenons en revanche à conserver soigneusement tout le passé auquel nous sommes tant attachés. Je ne donnerai ici que peu d'indications, car là réside le danger de considérer le projet comme une rêverie.

Et pourtant, cela est possible et vrai, tout en apparaissant dans la réalité sous une forme vague et confuse. L'organisation peut rendre les choses plus concrètes.

### *L'émigration de groupes*

Nos gens devront émigrer en groupes : des groupes de familles ou d'amis. Personne ne sera contraint de se joindre au groupe de son lieu d'origine. Chacun peut partir, comme il le désire, une fois ses affaires liquidées. Chacun le fera à ses propres frais et choisira sa classe de bateau ou de chemin de fer. Nos trains et nos bateaux n'auront peut-être qu'une seule classe. Au cours de voyages aussi longs, la différence de traitement serait insupportable pour les plus pauvres. Et même si nous ne les conduisons pas à une partie de plaisir, il faut éviter de troubler leur bonne humeur.

Nul ne voyagera dans des conditions misérables. En

revanche, pour les milieux élégants, tout doit être possible. En effet, on se sera mis d'accord bien longtemps à l'avance, puisque dans les meilleurs des cas il se passera des années avant que le mouvement ne gagne les classes possédantes : les personnes fortunées formeront des groupes de voyage. On partira avec ses connaissances personnelles. Ne sait-on pas que si l'on excepte les plus riches, les Juifs n'ont presque aucune relation avec les chrétiens. Le ghetto continue d'exister.

Les classes moyennes se prépareront longuement et avec grand soin. Chaque localité formera son groupe. Dans les grandes villes, plusieurs groupes seront créés par *arrondissements*<sup>25</sup> qui entretiendront des rapports entre eux par l'intermédiaire de représentants élus. Cette division par arrondissements n'a rien d'obligatoire. Elle n'a d'autre but que de rendre les choses plus commodes pour les plus pauvres, afin d'éviter tout sentiment d'inconfort, toute nostalgie, durant le voyage. Chacun reste libre de voyager seul ou de se joindre au groupe de son choix. Les conditions de vie, par classes, seront les mêmes pour tous. Un groupe assez important pourra obtenir de la *Company* d'abord un train spécial, puis un bateau spécial.

La *Company* devra prendre soin de préparer des logements convenables pour les plus pauvres. Plus tard, lorsque les classes aisées émigreront, les entrepreneurs privés auront construit des hôtels, pour répondre à des besoins connus au préalable. De toute manière, les riches émigrants auront songé à faire construire leurs demeures à l'avance : ils pourront donc s'installer dans les nouvelles maisons dès qu'ils auront quitté les anciennes.

25. Herzl emploie ici le mot *Bezirk*, c'est-à-dire l'arrondissement. C'était là le terme désignant les arrondissements de la ville de Vienne. Le terme n'a pas pu être choisi au hasard. Indication supplémentaire, s'il en fallait, du contexte essentiellement viennois de l'analyse herzlienne.

Il ne semble pas utile de rappeler ici nos intellectuels à leur devoir. Celui qui s'associe à l'idée nationale saura comment agir pour sa propagation. Nous ferons appel avant tout au concours de nos chefs religieux.

### *Nos chefs religieux*

Chaque groupe aura son rabbin qui viendra avec sa communauté. Tous s'assembleront librement. Les groupes locaux se formeront autour des rabbins : autant de rabbins, autant de groupes. Les rabbins seront les premiers à nous comprendre et à s'enthousiasmer pour notre cause. Ils enflammeront les fidèles du haut de leur chaire. Nul besoin de convoquer des réunions spéciales qui se perdraient en bavardages. C'est au cours des services religieux que les rabbins prendront la parole. Il faut qu'il en soit ainsi. Nous ne reconnaissons notre communauté d'appartenance historique qu'à travers la foi de nos pères, puisque nous avons adopté depuis longtemps, et de manière indélébile, les langues des différentes nations qui nous ont accueillis.

Les rabbins recevront régulièrement les communications de la *Society* et de la *Company* : ils les transmettront et les expliqueront à leurs communautés. Israël priera pour nous, pour lui-même.

### *Les hommes de confiance des groupes locaux*

Les groupes locaux formeront de petites commissions d'hommes de confiance, sous la présidence du rabbin. C'est ici que se discuteront toutes les questions locales d'ordre pratique.

Les sociétés de bienfaisance seront volontairement transférées par les groupes locaux. Dans le nouvel État, les fondations resteront au sein des anciens groupes locaux. Je pense pourtant que les édifices ne devront

pas être vendus mais qu'ils devraient être mis à la disposition des chrétiens indigents des villes abandonnées. *Là-bas*, lors du partage des terres, on les portera au crédit des groupes locaux : ils seront dédommagés par des terrains à bâtir et des facilités de construction.

Ainsi que cela a déjà été esquissé à plusieurs reprises dans ce projet, un effort pour le bien-être de l'humanité tout entière devra être tenté lors du transfert des sociétés de bienfaisance. Notre bienfaisance privée actuelle n'aboutit qu'à peu de résultats positifs, au regard des investissements. Les sociétés de bienfaisance doivent être organisées de manière à se compléter mutuellement. Dans une société nouvelle, ces institutions peuvent être établies en tenant compte des approches modernes ainsi que de toutes les expériences sociales et politiques. Cela est très important pour nous, parce que nous avons beaucoup de mendiants. Entre l'oppression extérieure qui les affaiblit et la charité descendante des riches qui les gâte, les natures les plus faibles parmi nos gens se laissent facilement aller à la mendicité.

Appuyée par les groupes locaux, la *Society* donnera toute son attention à l'éducation du peuple. Il est vrai qu'une terre féconde sera ainsi offerte à ces nombreuses forces qui restaient inutilisées. Toute bonne volonté trouvera un emploi adéquat. La mendicité ne sera pas tolérée. Tout homme libre qui ne voudra pas travailler sera placé en maison de travail.

En revanche les vieillards ne seront pas enfermés dans les asiles. L'asile est l'une des actions de bienfaisance les plus cruelles qui aient été inventées par notre stupide bonté d'âme. A l'asile, le vieillard meurt de honte et d'humiliation. C'est comme s'il était déjà enterré. Nous tenons à laisser à ceux qui se trouvent à l'échelon le plus bas de l'intelligence humaine l'illusion reconfortante de leur utilité. Ceux qui sont incapables

de fournir un travail physique rendront de petits services. Car nous avons affaire à ces pauvres atrophies d'une génération décadente. Mais celles qui suivront seront éduquées différemment, dans la liberté et pour la liberté.

Pour tous les âges, à toutes les étapes de la vie, nous rechercherons le bonheur par le travail. C'est ainsi que notre peuple retrouvera sa vigueur dans le pays de la journée de sept heures.

### *La planification des villes*

Les groupes locaux délègueront leurs représentants pour le choix des lieux d'habitation. Lors du partage des terres, il faudra veiller à ce que la transplantation des émigrés se fasse prudemment, en maintenant ce qui peut l'être.

Les plans des villes seront présentés aux groupes locaux. Nos gens devront savoir à l'avance où ils s'établiront, dans quelles villes et dans quelles maisons ils vivront. Il a déjà été question des plans de construction et des maquettes clairement intelligibles pour tous, qui devront être distribués aux groupes locaux.

Si dans l'administration doit régner le principe de la centralisation, en revanche, les groupes locaux pratiqueront l'autonomie complète. Seule cette méthode permettra une transplantation indolore.

Je ne me représente pas l'entreprise comme étant plus facile à mettre en œuvre qu'elle ne l'est en réalité, mais il ne faut pas non plus en exagérer la difficulté.

### *L'émigration des classes moyennes*

Les classes moyennes seront entraînées dans le nouveau pays, bon gré mal gré. Les uns auront là-bas leurs fils, comme fonctionnaires de la *Society* ou employés

de la *Company*. Les juristes, les médecins, les techniciens de toutes branches, les jeunes commerçants, tous ces Juifs qui cherchent leur voie partout dans le monde, fuyant l'oppression dans leurs patries respectives, se rassembleront sur cette terre d'espérance. D'autres auront marié leurs filles à ces hommes ambitieux. Nos jeunes gens feront alors venir la fiancée, les parents, les frères et sœurs. Dans les pays neufs, on se marie très tôt. Cela ne saurait que favoriser la moralité et produire une génération d'enfants vigoureux, à la place de ces enfants faibles de pères mariés sur le tard, qui ont épuisé leur énergie dans la lutte pour la vie.

Dans la classe moyenne, chaque émigrant en attire d'autres.

Naturellement, ce qu'il y a de meilleur appartient aux plus vaillants.

C'est ici, semble-t-il, qu'apparaît la plus grande difficulté du projet.

Car même si nous réussissions à mettre la question juive sérieusement à l'ordre du jour universel,

— même s'il résultait de cette discussion que l'État des Juifs est une nécessité mondiale

— même si nous obtenions la souveraineté sur un territoire grâce au soutien des puissances :

Comment réussir à transférer les masses juives librement, de leur domicile actuel dans ce nouveau pays?

N'est-il pas entendu que l'émigration reste volontaire ?

### *Le phénomène de la masse*

Il ne sera guère nécessaire de faire de grands efforts pour intensifier le mouvement d'émigration. Les anti-sémites s'en chargeront pour nous. Il leur suffira de continuer leurs agissements : le désir des Juifs d'émigrer apparaîtra là où il n'existe pas, il se renforcera là

où il est présent. Si les Juifs continuent de rester dans les pays antisémites, c'est uniquement parce que même ceux qui n'ont pas de culture historique savent que les migrations au cours des siècles ne nous ont été d'aucun secours. S'il existait aujourd'hui un pays pour accueillir favorablement les Juifs, à supposer que ce pays offre des avantages inférieurs à ceux que l'État des Juifs offrira lorsqu'il sera créé, les Juifs y émigreraient en masse. Les plus pauvres, ceux qui n'ont rien à perdre, n'hésiteraient pas à s'y traîner. Mais je soutiens, et chacun pourra le constater pour lui-même, que la pression qui est exercée sur nous entraîne le désir d'émigrer même chez les plus aisés d'entre nous. D'ailleurs, les plus pauvres suffiraient à créer l'État ; ne forment-ils pas le matériel humain le plus actif pour une colonisation et cela parce qu'il faut toujours un peu de désespoir en soi pour accomplir de grandes choses.

Mais alors que nos *desperados* enrichiront le pays par leur présence et par leur travail, ils créeront peu à peu chez les plus riches le désir de les rejoindre.

Des classes de plus en plus élevées de la société voudront partir *là-bas*. Le départ des premiers, des plus pauvres, sera mené par la *Society* et la *Company* qui ne manqueront pas de trouver l'appui des organisations d'émigration ainsi que les sociétés sionistes déjà existantes.

Comment une telle masse se laissera-t-elle diriger vers un seul point, sans ordres ?

Certains philanthropes juifs de grand style veulent alléger les souffrances des Juifs par des expériences sionistes. Ces bienfaiteurs ont déjà eu l'occasion de penser à la question et ils ont cru la résoudre en donnant aux émigrants de l'argent et des moyens de travail. Cela revenait donc à dire : « Je paie les gens pour qu'ils aillent *là-bas*. »

C'est une erreur profonde. Tout l'argent de la terre n'y suffirait pas.

Au contraire, la *Company* dira : « Nous ne vous payons pas. A vous de payer. Mais nous vous proposons quelque chose. »

Je voudrais illustrer ce propos par un exemple amusant. L'un de ces philanthropes — appelons-le le Baron — et moi voulons rassembler une grande foule de gens, par un chaud après-midi dominical, à Longchamp, près de Paris. Si le Baron promet 10 francs à chacun, il pourra, pour une somme de 200 000 francs, rassembler 20 000 malheureux en nage. Ceux-ci le maudiront de leur infliger un tel tourment.

Quant à moi, avec ces 200 000 francs, j'institue un prix pour le cheval de plus rapide. Après quoi, je ferme les barrières et tiens les gens à distance. Le droit d'entrée est fixé à 1 franc, 5 francs, 20 francs.

Le résultat sera qu'un demi-million de personnes vont se présenter. Le président de la République s'y rend en attelage à *la Daumont*. La foule est heureuse. Malgré le soleil et la poussière, pour la grande majorité des gens, c'est une véritable partie de plaisir en plein air. Quant à moi, avec mes 200 000 francs j'ai encaissé un million en droits d'entrée et de jeux. Je serai en mesure de faire revenir ces gens à Longchamp, quand je le voudrai : le Baron ne le pourra à aucun prix.

Je voudrais d'ailleurs examiner ce phénomène des masses de manière plus sérieuse, à propos du gagnepain. Que l'on essaie donc de faire annoncer dans les rues d'une ville : « Ceux qui se déclarent prêts à offrir aux passants de la triperie, des poissons ou des fruits, debout, toute la journée, dans une halle métallique ouverte à tous vents, par un froid terrible en hiver, par une chaleur torride en été, recevront 2 florins ou 4 francs, ou davantage. »

Combien de personnes pourra-t-on ainsi rassembler ? Si la faim les pousse, combien de jours tiendront-ils ? S'ils résistent, quelle pourra être leur ardeur à inciter

les passants à l'achat de fruits, de poissons ou de triperie ?

Nous agirons autrement. Nous établirons de grandes halles, là où la circulation de la foule est particulièrement intense. Nous saurons d'autant mieux situer ces points que nous y dirigerons la foule. Ces halles seront appelées marchés. Nous aurons beau construire nos halles plus mal que les autres, elles auront beau être insalubres : les gens s'y précipiteront. Mais nous les construirons mieux que les autres. Elles seront plus belles. Nous y mettrons la meilleure volonté. Nous n'aurons rien promis à ces gens, car à moins d'être des escrocs, nous ne sommes pas en mesure de leur promettre quoi que ce soit. Et ces braves gens qui aiment le commerce s'y adonneront avec enthousiasme, le marché sera très animé. Sans relâche ils appâteront le client, ils resteront debout toute la journée sans ressentir la moindre fatigue. Ils s'efforceront d'être les premiers tous les jours, ils concluront des accords, des cartels de toutes sortes, pour continuer cette vie commerçante sans crainte d'être dérangés. Si, le soir, il se révèle qu'avec tout ce travail ils n'ont gagné que 1 florin 50 kreuzers ou 3 francs, ou ce que vous voudrez, ils attendront le jour suivant avec l'espoir d'une journée meilleure.

Nous leur avons donné l'espérance.

Veut-on encore savoir où nous prendrons les articles nécessaires au développement de ces marchés ? Faut-il vraiment le dire ?

J'ai montré précédemment que *Yassistance par le travail* peut engendrer un bénéfice multiplié par quinze ; pour un million, quinze millions ; un milliard, quinze milliards.

Mais tout cela peut-il aussi se vérifier sur une grande échelle ? Le revenu du capital ne subit-il pas une progression décroissante ? Il en est bien ainsi lorsqu'il s'agit d'un capital qui dort, lâchement dissimulé. Mais ce

n'est pas le cas du capital productif. Ce capital-là, lorsqu'il est élevé, peut produire un revenu progressif redoutable. N'est-ce pas là le cœur même de la question sociale ?

Ce que je dis là est-il exact ? J'en appelle aux Juifs les plus riches. Pourquoi exploitent-ils tant d'industries aussi différentes ? Pourquoi envoient-ils des gens extraire du charbon sous la terre, les exposant aux pires dangers, pour de maigres salaires ? J'imagine que tout cela n'est pas agréable, même pour le propriétaire de la mine. Je ne crois pas que les capitalistes soient sans cœur, je ne fais même pas semblant de le croire. Je ne veux pas exciter la haine, je veux réconcilier.

Me faut-il encore exposer le phénomène des masses ? Expliquer comment l'on attire les gens à certains endroits en partant du cas des pèlerinages religieux ?

Je ne voudrais blesser les sentiments religieux de personne par des paroles qui pourraient être faussement interprétées.

Je me contenterai de rappeler ce qu'est le pèlerinage de La Mecque chez les musulmans, celui de Lourdes chez les catholiques ou bien d'autres encore, d'où les gens reviennent consolés (ainsi de la sainte tunique de Trêves).

Dans notre nouveau pays, chacun pourra assurer son salut à sa manière, y compris nos chers libres-penseurs, cette armée immortelle qui ne cesse de conquérir de nouveaux domaines à l'humanité.

Il n'y aura de coercition que celle qui sera nécessaire pour le maintien de l'État et de l'ordre public. Ces obligations ne seront pas déterminées par l'arbitraire d'une ou plusieurs personnes, mais par des lois implacables. Si l'on revient aux exemples que je viens d'exposer, m'objectera-t-on que la foule ne peut être attirée vers ces lieux de foi, de plaisir ou de commerce que temporairement ? La réfutation est aisée. Certes un tel but ne

fait qu'appâter la masse. Mais tous ces buts réunis ont la propriété de rassembler la foule et de la contenter de manière durable. Une fois réunis, ces différents buts forment une grande unité, recherchée depuis longtemps et à laquelle notre peuple n'a jamais cessé d'aspirer ; pour les uns cette aspiration a toujours été préservée ; pour d'autres, elle est le produit de l'oppression : une Ubre patrie ! Lorsque le mouvement se déclenchera, nous entraînerons les uns ; les autres suivront ; d'autres encore seront emportés ; d'autres enfin seront précipités vers nous.

Partout les retardataires seront en mauvaise posture : ici comme là-bas.

Quant aux premiers, ceux qui seront venus avec enthousiasme et courage, ils auront les meilleures places.

### *Notre matériel humain*

Jamais autant de jugements erronés n'auront été répandus sur un peuple que sur les Juifs. Et nous avons été tellement opprimés et abattus au cours de notre histoire que nous avons fini par croire et par répéter nous-mêmes ces erreurs. L'une de ces fausses allégations est celle du goût immodéré des Juifs pour le commerce. Mais n'est-il pas connu que là où les transformations sociales le permettent nous nous éloignons rapidement du commerce<sup>26</sup> ? La plupart des commerçants juifs

26. C'était là le cas des Juifs de Vienne. Ainsi que le montre bien Marsha L. Rozenblit dans son livre fondamental sur les Juifs de Vienne (*The Jews of Vienna 1867-1914, Assimilation and Identity*, SUNY Press, Albany, 1983), le processus d'« occidentalisation » des Juifs de l'Est, à Vienne, les éloignait des professions commerciales. On se reportera plus particulièrement au chapitre 3 : « Front Trader To Clerk : the Occupational Transformation of Viennese Jewry », p. 47 sq. L'exemple de Herzl lui-même est caractéristique à cet égard : son père était un commerçant assez aisé, dont l'aspiration (réalisée) avait été de voir son fils réussir dans une profession plus « respectable ». Il n'est pas certain que cette « loi » soit vérifiée aussi clairement dans toutes les métropoles.

envoient leurs enfants poursuivre des études dans les Universités. N'est-ce pas de là que provient la judaïsation des professions libérales ? Mais, même dans les couches les plus pauvres, notre goût du commerce n'est pas aussi prononcé qu'on le pense. Il y a en Europe orientale de grandes masses de Juifs qui ne s'adonnent pas au commerce et ne reculent pas devant les travaux les plus difficiles. La *Society of Jews* sera en mesure de préparer une statistique scientifique précise de nos forces de travail. Les nouvelles tâches et les perspectives qui attendent nos gens dans le nouveau pays donneront pleine satisfaction à nos artisans, et même beaucoup de petits commerçants deviendront des ouvriers.

Le colporteur qui s'en va à travers la campagne avec son baluchon sur le dos n'est pas aussi heureux que ne l'affirment ses persécuteurs. La journée de sept heures fera de tous ces gens des ouvriers. Ce sont de braves gens, méconnus et qui souffrent peut-être le plus à l'heure actuelle. D'ailleurs, dès ses débuts, la *Society of Jews* s'occupera de leur formation ouvrière. C'est par des moyens plus salubres qu'il faudra stimuler le goût du gain. Le Juif est économe, ingénieux, il fait preuve d'un fort esprit de famille. De telles personnes peuvent s'adapter à toute forme d'activité. Il suffira donc de rendre le petit commerce improductif pour que les colporteurs actuels cessent leurs activités. Déjà, dans les grandes villes, les grands magasins étouffent le petit commerce. Dans un nouvel environnement, ils en empêcheraient l'apparition. Leur établissement aurait également pour avantage de rendre le pays immédiatement habitable pour ceux qui ont des besoins plus exigeants.

### *Petites habitudes*

Le sérieux de cette étude me permettra-t-il d'aborder, ne serait-ce qu'en passant, la question des petites habitudes et des commodités de la vie quotidienne ?

Je crois que c'est possible. C'est même très important. Car ces petites habitudes sont comme des milliers de fils ténus, dont chacun est bien mince et n'offre que peu de résistance, mais dont l'ensemble forme une corde que rien ne saurait rompre.

Là encore, il nous faut nous débarrasser de nos représentations étriquées. Celui qui a vu le monde sait que les petites habitudes sont celles que l'on peut transplanter le plus facilement. En effet, les conquêtes techniques de notre époque, que ce projet veut utiliser pour le bien de l'homme, n'ont jusqu'à présent surtout été mises qu'au service de ces petites habitudes. Il y a des hôtels anglais en Égypte et aux sommets des montagnes suisses, des cafés viennois en Afrique du Sud, des théâtres français en Russie, des opéras allemands en Amérique et la meilleure bière bavaroise à Paris.

Si nous devons à nouveau quitter *Mizraïm*<sup>27</sup> nous n'oublierons pas les marmites de viande.

Chacun retrouvera ses petites habitudes dans les groupes locaux, mais dans des conditions bien meilleures, plus belles et plus agréables.

27. *Mizraïm* : l'Égypte (en hébreu). Allusion à la sortie d'Égypte, célébrée lors de la Pâque juive (*Pessah*). Cette allusion montre que Herzl avait conservé certains souvenirs de l'éducation juive (assez sommaire) qu'il avait reçue. Mais c'est la référence aux « marmites de viande » qui paraît intéressante ici. On sait que, selon la tradition, de nombreux Hébreux avaient refusé de quitter l'Égypte, préférant la servitude à l'inconnu. Plus tard, dans le désert, certains se plaignirent, regrettant l'Égypte ! Cette métaphore a souvent été utilisée par les sionistes. Elle peut être inversée : dans la mesure où la situation en Diaspora est favorable, le discours sioniste expliquera qu'il faut quitter « les marmites de viande » (cf. Exode 16,3) vers la Terre promise. Herzl voit bien l'argument (à son double niveau). D'où la partie de son discours adressée aux riches. L'aventure sioniste a souvent été assimilée à la sortie d'Égypte, véritable nouvel exode décrit en détails par Herzl.

## Society of Jews et État des Juifs

Negotiorum gestio 28

Ce livre n'est pas destiné aux juristes de profession, c'est la raison pour laquelle je procéderai comme je l'ai

28. Il s'agit de la notion de « gestion d'affaires » que le Code civil français connaît également (cf. les articles 1372 et suivants de ce code). Elle fait partie de l'ensemble appelé « quasi-contrats » traités aux articles 1371 à 1381 du Code civil français. La gestion d'affaires peut être définie ainsi : « Une situation juridique résultant du fait qu'une personne s'immisce dans les affaires d'une autre sans avoir reçu mission de celle-ci, avec "l'intention de rendre service" ou la volonté de gérer l'affaire d'autrui. » (Définition donnée par François GORÉ in *Répertoire Dalloz de droit civil*, tome 2, n° 118.) Cf. également l'article de R. BOUET aux *Juristes civils* sous l'article 1372 du Code civil. La situation classique de la gestion d'affaires est celle du voisin qui s'occupe d'un dommage survenu chez un propriétaire absent. Dans le cas présent, on voit bien l'idée de la *Society of Jews* comme *gérant d'affaires*. Ce sera plus tard l'organisation sioniste mondiale gérant les affaires du peuple juif. On a pu pousser l'analogie et les conséquences de la notion jusqu'à la période actuelle : l'État d'Israël a, à plusieurs reprises, prétendu pouvoir agir en faveur des communautés juives qui étaient dans l'incapacité de le faire librement (Juifs d'URSS, de Syrie, etc.). Il semble que Herzl, *docteur en droit romain* (il avait soutenu sa thèse en mai 1884), ait été influencé par l'un de ses maîtres à la faculté de droit de Vienne, Moritz Wlassak, qui venait de publier une étude restée classique en la matière sous le titre *Zur Geschichte der Negotiorum gestio, eine rechtsgeschichtliche Untersuchung*, léna, 1879. On pourra également se référer à la plus grande encyclopédie du droit romain : PAULYS (Wyssova), *Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, nouvelle édition, Supplément VII, Stuttgart, 1940.

déjà fait pour d'autres questions, c'est-à-dire que je me contenterai d'une simple esquisse de ma théorie des bases juridiques de l'État.

Pourtant, il me faut accorder quelque importance à ma nouvelle théorie, qui devrait pouvoir être défendue au cours d'une discussion savante.

La conception aujourd'hui dépassée de Rousseau avait voulu placer un contrat social à la base de l'État. Rousseau affirme : « Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte, que la moindre modification les rendraient vaines et de nul effet ; en sorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout tacitement admises et reconnues, etc. »

La réfutation logique et historique de la théorie de Rousseau n'a jamais été difficile ; elle ne l'est toujours pas, quelle que soit l'action à la fois funeste et féconde qu'elle ait pu exercer. Pour les États constitutionnels modernes, la question de savoir si un contrat social comportant des clauses « non formellement énoncées et immuables » a précédé la constitution est sans intérêt pratique. Aujourd'hui, le rapport juridique entre le gouvernement et les citoyens est bien établi.

Pourtant, avant l'adoption d'une constitution et lors de la création d'un nouvel État, ces principes ont une importance pratique. Nous voyons bien que de nouveaux États peuvent se former. Des colonies se détachent de la mère patrie. Des vassaux se libèrent de leur suzerain, des territoires à peine ouverts se constituent immédiatement en États. Pourtant, l'État des Juifs reste une conception tout à fait nouvelle, à établir sur un territoire encore inconnu. Pourtant, ce ne sont pas les étendues territoriales qui constituent un État, mais les hommes, lorsqu'ils sont rassemblés sous une même souveraineté.

Le peuple est la base humaine de l'État, le territoire

en est sa base matérielle. De ces deux fondements, c'est le premier, l'humain, qui est le plus important. Il existe même une souveraineté sans base territoriale aucune, l'une des plus respectées de la terre : celle du pape.

Dans la théorie de l'État, ce qui domine aujourd'hui, c'est la doctrine de la nécessité rationnelle. Celle-ci suffit à justifier la création de l'État ; elle ne saurait être historiquement réfutée comme la théorie du contrat social. Pour autant qu'il s'agisse de la création de l'État des Juifs, je me situe ici entièrement dans le cadre de cette théorie de la nécessité rationnelle. Pourtant, celle-ci écarte les bases légales de l'État. Les théories de la fondation divine de l'État, celles se référant à un pouvoir supérieur, ainsi que les théories patriarcales, patrimoniales ou contractuelles ne correspondent pas aux conceptions modernes. Tantôt les bases de l'État sont recherchées exclusivement dans l'homme (ce sont les théories du pouvoir supérieur, patriarcal, ou celle du contrat social), tantôt elles sont recherchées au-dessus de l'homme (fondation divine), ou bien encore au-dessous de l'homme (théorie patrimoniale purement matérielle). La nécessité rationnelle évite prudemment de répondre à la question. Pourtant, une question qui a préoccupé les philosophes du droit de toutes les époques ne saurait ainsi complètement être vaine. De fait, il y a dans l'État un mélange d'éléments humains et surhumains. Il est indispensable de trouver une base légale pour expliquer le rapport parfois pesant entre gouvernés et gouvernants. Je pense que celle-ci peut être trouvée dans la *negotiorum gestio*. Il faut alors se représenter l'ensemble des citoyens comme étant le *dominus negotiorum* et le gouvernement comme le *gestor*.

Le merveilleux sens juridique des Romains a fait de la *negotiorum gestio* un chef-d'œuvre magistral. Lorsque le bien d'une personne incapable d'agir est en danger, chacun est en droit d'intervenir pour le sauvegar-

der. C'est là le *gestor*, le gérant de l'affaire d'autrui. Il n'a pas de mandat, c'est-à-dire qu'il n'a pas de mandat qu'un autre homme lui aurait donné. Son mandat lui est délivré par une nécessité supérieure. S'agissant de l'État, cette nécessité supérieure peut être formulée de diverses manières : elle pourra aussi être formulée différemment selon les degrés de civilisation et de conceptualisation existant à chaque période. La *gestio* vise le bien-être du *dominus*, c'est-à-dire du peuple, auquel le *gestor* lui-même appartient.

Le *gestor* gère un bien dont il est copropriétaire. C'est dans cette copropriété qu'il puise la connaissance de la situation de nécessité qui peut exiger son intervention ainsi que la direction en temps de guerre et de paix ; mais, en aucune manière, ne saurait-il s'attribuer un mandat valable, en sa qualité de copropriétaire. Dans le meilleur des cas, il ne pourra que présumer que l'accord des nombreux autres copropriétaires lui est acquis.

L'État prend naissance dans la lutte d'un peuple pour son existence. Dans cette lutte, il n'est pas possible de commencer par solliciter solennellement un mandat en bonne et due forme. S'il fallait, avant d'agir, obtenir d'abord un vote régulier à la majorité, aucune entreprise collective ne saurait réussir. Les divisions intérieures rendraient le peuple impuissant face au danger extérieur. Comme l'on dit communément, il n'est pas possible de mettre toutes les têtes sous un même bonnet. C'est pourquoi, tout simplement, le *gestor* se couvre et s'en va de l'avant.

Le *gestor* de l'État est suffisamment légitimé pour agir, lorsque le bien commun est en danger et que le *dominus* est incapable de le faire par manque de volonté ou pour quelque autre raison que ce soit.

Mais, par son intervention, le *gestor* se trouve engagé vis-à-vis du *dominus* comme dans un contrat, *quasi ex*

*contractu*. C'est là le rapport juridique préexistant dans l'État ou plus précisément celui qui se forme.

Le *gestor* sera alors responsable de toute négligence, y compris la non-exécution fautive des affaires engagées ou encore l'omission de ce qui s'y rattache de manière essentielle, etc. Je ne veux pas poursuivre ce développement sur la *negotiorum gestio* et la transférer à l'État. Cela nous éloignerait trop de notre sujet. Ceci encore : « L'approbation de la gestion d'affaires par le maître de l'affaire en fait une gestion qui aurait été menée depuis le début selon son consentement. »

Qu'est-ce à dire en ce qui nous concerne ?

La Diaspora empêche actuellement le peuple juif de s'occuper lui-même de ses affaires politiques. En outre, à plus d'un point de vue, il se trouve dans une situation plus ou moins critique. Avant tout, il lui faut un *gestor*.

Bien entendu, ce *gestor* ne saurait être un individu seul. Cela serait ridicule et même méprisable, puisqu'il apparaîtrait que celui-ci n'a en vue que ses propres intérêts.

Le *gestor* des Juifs doit être dans toute l'acception du mot une personne morale.

Ce sera la *Society of Jews*.

#### Le gestor des Juifs

C'est cet organe du mouvement national dont nous allons développer maintenant la nature et la tâche qui devra être créé d'abord. La constitution en sera des plus simples. C'est parmi les valeureux Juifs anglais, auxquels j'ai présenté ce projet, que naîtra cette personne morale.

La *Society of Jews* sera le noyau central du mouvement juif naissant.

La *Society* aura des tâches scientifiques et politiques. Il y a des préalables modernes et scientifiques à la création de l'État des Juifs, tel que je l'envisage. Si aujourd'hui nous quittons *Mizraïm*, cela ne pourra se faire naïvement, comme autrefois. La *Society of Jews* sera le nouveau Moïse des Juifs. L'entreprise du vieux et grand *gestor* des Juifs de l'époque ancienne est, à la nôtre, ce qu'un magnifique concert lyrique d'autrefois est à un opéra moderne. Nous jouons la même mélodie avec beaucoup plus de violons, de flûtes, de harpes, de violoncelles et de basses, avec plus de lumière électrique, de décorations, de chœurs, une magnifique mise en scène et les meilleurs chanteurs.

Ce livre doit lancer le débat général sur la question juive. Y prendront part amis et ennemis et j'espère qu'ils ne le feront plus dans l'esprit des plaidoyers sentimentaux ou des viles accusations. Le débat doit être mené à grande échelle, de manière objective, sérieuse et politique.

La *Society of Jews* recueillera toutes les déclarations des hommes d'État, des parlements, des communautés juives, des associations qui se seront exprimées oralement ou par écrit, dans des réunions publiques, des journaux ou des livres.

Pour la première fois, la *Society* devra constater si les Juifs veulent et peuvent déjà émigrer en Terre promise. La *Society* recevra des communautés juives dans le monde les éléments d'une statistique complète des Juifs.

Les tâches ultérieures, les études scientifiques sur le nouveau pays, sur ses ressources naturelles, le plan global d'immigration et de colonisation, les travaux préparatoires pour la législation et l'administration, tout cela devra être développé à partir d'une analyse des buts de l'entreprise.

A l'extérieur, la *Society* devra diriger ses efforts, ainsi que je l'ai déjà indiqué dans la partie générale, vers une reconnaissance comme nation en formation. C'est dans *l'assentiment librement* consenti d'un grand nombre de Juifs qu'elle puisera son autorité face aux autres gouvernements.

A l'intérieur, c'est-à-dire face au peuple juif, la *Society* créera d'abord les institutions indispensables, ce qu'en langage scientifique on pourrait appeler la cellule originelle. C'est de là que se développeront ultérieurement les institutions publiques de l'État des Juifs.

Le premier but, ainsi qu'il a déjà été indiqué, consiste à obtenir la souveraineté, garantie par le droit international, sur une étendue de territoire suffisante à nos besoins légitimes.

Que doit-il se passer ensuite?

#### La prise de possession du sol

Lorsqu'au cours de l'histoire les peuples émigraient, ils se laissaient porter, tirer, pousser, par le hasard. Ils allaient comme des nuages de sauterelles et s'arrêtaient n'importe où. A ces époques historiques, le monde était inconnu.

La nouvelle migration juive doit s'effectuer sur des bases scientifiques.

Il y a une quarantaine d'années encore, les mines d'or étaient exploitées d'une manière étonnamment simple. Quelle aventure que celle de la Californie ! Il a suffi d'une rumeur pour que les *desperados* du monde entier s'y rassemblent, pour dérober l'or à la terre et se le voler ensuite mutuellement avant de le perdre au jeu tout aussi brutalement.

Et aujourd'hui ! Que l'on l'observe les mines d'or du Transvaal. Plus de vagabonds romantiques, ce sont des géologues et des ingénieurs bien formés qui dirigent l'industrie aurifère. Des machines perfectionnées extraient l'or du minerai. Presque rien n'est laissé au hasard.

C'est ainsi qu'il faut explorer et occuper le nouveau pays des Juifs.

Dès que le pays nous sera assuré, le navire de prise de possession s'y rendra.

A son bord, des représentants de la *Society*, de la *Company* et des groupes locaux.

Ceux-ci prendront possession du pays. Ils auront trois tâches : 1°) l'étude précise et scientifique de toutes les caractéristiques naturelles du pays ; 2°) la mise en place d'une administration très centralisée ; 3°) la répartition des terres. Ces différentes tâches se confondent, elles devront être menées à bien en tenant compte du but bien connu de l'entreprise.

Nous n'avons pas encore expliqué comment la prise de possession des terres sera effectuée par les groupes locaux.

En Amérique, lorsqu'un nouveau territoire est ouvert à la colonisation, son occupation se fait de manière bien naïve. Les futurs occupants se rassemblent à la frontière et, à l'heure dite, tous se précipitent, brutalement.

Ce n'est pas ainsi que l'on procédera dans le nouveau pays des Juifs. Les terres des différentes provinces et des villes seront vendues aux enchères. Le paiement ne se fera pas en argent, mais en travail. On saura à l'avance, d'après le plan général, quelles seront les routes, les ponts et les rectifications nécessaires aux cours des rivières pour faciliter les communications. On procédera par provinces. Ensuite, il y aura des enchères pour les emplacements des villes. Les groupes locaux s'engageront à réaliser ces travaux de manière rigou-

reuse. Ils feront face aux dépenses en levant des impôts autonomes. La *Society* saura par avance si les groupes locaux ne s'engagent pas au-delà de leurs possibilités. Les grandes collectivités obtiendront de vastes champs d'activité. Les sacrifices importants seront récompensés: les Universités, les écoles professionnelles et les grandes écoles spécialisées, les laboratoires, les institutions de l'État, qui ne doivent pas nécessairement être établis dans la capitale, seront disséminés à travers le pays.

L'exécution des engagements contractés sera garantie par l'intérêt des acquéreurs et, le cas échéant, par les impôts locaux. Car nous ne voulons et ne pouvons supprimer les différences entre les individus, de même que subsisteront les différences entre les groupes locaux. Tout s'enchaînera naturellement. Tous les droits acquis seront protégés, chaque nouvelle activité pourra se développer librement.

Tout cela sera connu de manière très claire.

De même que nous ne voulons pas surprendre ou tromper les autres, nous ne voulons pas nous abuser nous-mêmes.

Tout devra donc être établi à l'avance. Nos esprits les plus fins devront s'atteler à la mise au point du détail de ce projet que je ne fais qu'esquisser. Au fur et à mesure de la réalisation de notre projet, il faudra utiliser toutes les innovations sociologiques et techniques de notre époque, ainsi que de celles à venir. Il faudra avoir recours à toutes les heureuses inventions déjà existantes ou futures. C'est ainsi que la prise de possession et la création de notre pays pourront se faire dans des conditions inconnues jusqu'ici dans l'histoire, avec des chances de réussite exceptionnelles.

## La constitution

L'une des grandes commissions à créer par la *Society* sera le Conseil des jurisconsultes de droit public. Ceux-ci devront élaborer une constitution moderne, la meilleure possible. Je pense qu'une bonne constitution doit être plutôt souple. Dans un autre ouvrage, j'ai expliqué quels me paraissent être les meilleurs régimes politiques<sup>29</sup>. Je tiens la monarchie démocratique et la république aristocratique pour les meilleurs des régimes. La forme de l'État et le principe de gouvernement doivent s'équilibrer. Je suis un partisan convaincu des institutions monarchiques, parce qu'elles permettent une politique de continuité et représentent l'association entre l'intérêt de la sauvegarde de l'État et une famille historiquement illustre, née et éduquée pour régner. Mais notre histoire a été interrompue pendant trop longtemps pour que nous puissions nous associer à de telles institutions. La simple tentative nous ferait sombrer dans le ridicule.

Sans le contrepoids utile d'un monarque, la démocratie n'a pas de mesure dans la reconnaissance comme dans la condamnation : elle mène aux palabres parlementaires et à l'apparition de l'espèce si détestable des politiciens professionnels. Les peuples actuels ne sont d'ailleurs pas aptes à la démocratie illimitée et je crois que dans l'avenir ils le seront de moins en moins. La démocratie pure, en effet, présuppose des mœurs très simples, alors qu'avec les communications et la civilisation les nôtres deviennent de plus en plus compliquées. *Le ressort d'une démocratie est la vertu*, a dit le sage Montesquieu. Où trouve-t-on cette vertu, je veux

dire la vertu politique ? Je ne crois pas à notre vertu politique, parce que nous ne sommes pas différents de nos contemporains et parce que dans la liberté nous ne tarderions pas à nous dresser sur nos ergots. Je tiens le référendum pour une absurdité, car en politique il n'y a pas de question simple qui puisse être tranchée par oui ou par non. Les masses sont d'ailleurs pires que les parlements, ouvertes à toutes les croyances les plus erronées et enclines à suivre les braillards. Devant le peuple assemblé, on ne saurait mener ni politique extérieure ni politique intérieure.

La politique doit se faire du haut vers le bas. Mais, dans l'État des Juifs, nul ne devra être asservi, car chaque Juif pourra et voudra s'élever dans l'échelle sociale. Ainsi se formera au sein de notre peuple un puissant courant ascendant. Celui qui en s'élevant croira s'élever seul entraînera la collectivité tout entière. L'ascension doit se faire conformément à une morale utile pour l'État et pour l'idée nationale.

C'est pourquoi je songe à une république aristocratique. Cela correspond aussi à la fierté de notre peuple, qui ne représente aujourd'hui que pure vanité. Je pense à plusieurs des institutions de Venise ; mais il faut éviter ce qui a mené Venise à sa perte. Nous tirerons les leçons des erreurs historiques des autres peuples, ainsi que des nôtres. Car nous sommes un peuple moderne et voulons devenir le plus moderne des peuples. Notre peuple, auquel la *Society* donnera le pays, acceptera avec gratitude la constitution qu'elle lui octroiera. La *Society* brisera les oppositions. Elle ne pourra laisser des individus bornés ou malveillants porter atteinte à son œuvre.

29. Allusion à l'ouvrage *Palais-Bourbon* paru en 1895, résultat du séjour à Paris, consacré à l'observation des mœurs politiques françaises.

## L a l a n g u e

Certains penseront qu'il y a là une difficulté, puisque nous n'avons plus de langue commune. Il est inimaginable que nous puissions parler l'hébreu entre nous. Qui de nous parle assez d'hébreu pour acheter un billet de chemin de fer dans cette langue<sup>30</sup>? Cela n'est pas possible. Pourtant la question peut se résoudre simplement. Chacun conservera sa langue, qui est celle de la chère patrie de ses pensées. La Suisse offre un exemple concluant d'un fédéralisme linguistique. Là-bas, nous resterons ce que nous sommes à présent, de même que nous ne cesserons jamais d'aimer mélancoliquement les patries dont nous avons été chassés.

Nous nous déshabituerons de ces jargons dégénérés et corrompus que nous utilisons aujourd'hui, ces langues de ghetto<sup>31</sup>. Ce ne sont là que des langues

30. Ce passage a été maintes fois cité. Il a été beaucoup utilisé pour montrer l'ignorance dans laquelle vivait Herzl. Car, à l'époque, il y avait déjà la renaissance de l'hébreu (en témoigne la première édition du *Judenstaat* en hébreu, à Varsovie, dès 1896). Rapidement il se rendit compte de son erreur ; c'est pourquoi il avait demandé au traducteur, Michael Berkowitz, de supprimer cette phrase dans la traduction hébraïque, mais celui-ci refusa et préféra ajouter une note indiquant que l'auteur (c'est-à-dire Herzl) reconnaissait avoir manqué d'informations: cf. Adolf Böhm, *Die zionistische Bewegung*, 2<sup>e</sup> édit., vol. 1, Berlin 1935, p. 166. Böhm s'appuie sur un article de Michael Berkowitz lui-même dans le journal *Wiener Morgenzeitung* du 22 juillet 1922, sous le titre « Erinnerungen an Herzl » (« Souvenirs de Herzl »). La note ainsi ajoutée à la traduction hébraïque s'étendait aussi à la question « Palestine ou Argentine? »: le traducteur faisait savoir que Herzl aurait finalement été persuadé de l'impossibilité de choisir tout autre site que celui de la Palestine. Pourtant, sept années plus tard, il donnera sa caution au projet ougandais : il est vrai que le projet était présenté comme devant être uniquement transitoire.

31. À la fin du siècle, c'est là la manière habituelle dans certains milieux de considérer le yiddish (qui est surtout visé ici). L'appellation de *jargon* qui est sans doute plutôt péjorative ne doit pas choquer *a priori*. Car on ne sait sans doute pas assez que le yiddish était en fait appelé *jargon* à l'époque où écrit Herzl : cf., par exemple, le célèbre écrit de Dolbnow (en yiddish) : *Fun Jargon Tsu Yiddish (Du jargon au yiddish)*, Wilna, 1929, p. 10 sq. Ce n'est que plus tard que l'appellation de *yiddish* s'imposera. Mais, sans nul doute, chez Herzl il y avait bien du mépris pour le « jargon ». Au 16 octobre 1898, Herzl, de passage en Turquie, note dans son journal : « ... Nous sommes allés le soir pour un

secrètes, utilisées dans la servitude. Nos instituteurs devront y veiller avec soin. La langue de communication la plus utile s'imposera d'elle-même comme langue principale. La communauté de notre peuple est tout à fait particulière et unique en son genre. Notre communauté d'appartenance ne se reconnaît plus que dans la foi de nos pères.

## L a t h é o c r a t i e

Aurons-nous une théocratie ? Non ! Si la foi maintient notre unité, la science nous libère. C'est pourquoi nous ne permettrons pas aux velléités théocratiques de nos chefs religieux d'émerger. Nous saurons les cantonner dans leurs temples, de même que nous cantonnerons l'armée de métier dans les casernes. L'armée et le clergé ont droit aux honneurs que leur confèrent leurs nobles fonctions et leurs mérites. Ils n'ont pas à s'immiscer dans les affaires de l'État qui les distingue, car cette ingérence provoquerait des difficultés extérieures et intérieures.

Chacun est aussi libre dans sa foi ou son incroyance que dans sa nationalité. S'il se trouve parmi nous des

*acte au théâtre des Petits-Champs... Une troupe de théâtre juif en jargon y joue Gibor Hail. Impression déprimante. Si l'on considère que cet art misérable [elende Kunst] représente déjà un pas pour nos masses jargonantes, on peut se rendre compte du niveau actuel, bien triste, auquel elles se trouvent. J'ai été écauré.* » (Cette dernière phrase, en français dans le texte.) *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 652. Pourtant, peu après le yiddish entamera sa transformation en véritable langue de culture, symbolisée par la conférence sur le yiddish tenue à Cernowitz en 1908. Cf. sur ce point Régine Robin, *L'Amour du yiddish*, Éditions du Sorbier, 1984, p. 122 sq. Cf. également le chapitre consacré à la conférence de Cernowitz par Joshua A. Fishman, le biographe de Nathan Birnbaum : *Ideology, Society and Language, the Odyssey of Nathan Birnbaum*, Karoma Publishers, Ann Arbor, 1987, p. 38 sq. La première édition du *Judenstaat* en yiddish parut en 1899 à Zitimir.

fidèles appartenant à d'autres religions ou à d'autres nationalités, nous leur garantirons une protection honorable et l'égalité des droits<sup>32</sup>. L'Europe nous a enseigné la tolérance. Je dis cela sans ironie aucune. Ce n'est qu'en de très rares endroits que l'on peut tenir l'antisémitisme actuel pour une survivance de l'ancienne intolérance religieuse. Chez les peuples civilisés, il apparaît surtout comme un mouvement destiné à chasser les spectres de leur propre passé.

#### L a l é g i s l a t i o n

Lorsque l'idée de l'État sera sur le point d'être réalisée, la *Society of Jews* fera procéder à des travaux législatifs préparatoires, par un collège de juristes. Durant la période transitoire, on admettra le principe suivant lequel chaque Juif immigré continuera d'être jugé d'après les lois de son pays d'origine. Très vite, il faudra introduire une législation unique. Il devra s'agir de lois modernes, inspirées des meilleurs exemples étrangers. Une codification modèle pourra ainsi être adoptée, reflétant les justes exigences sociales de notre époque.

#### L 'A R M É E

L'État des Juifs est conçu comme un État neutre. Il n'aura besoin que d'une armée de métier, équipée

32. Extraordinaire vision reprise dans une entrée au *Journal* du 26 juillet 1899 sous la forme suivante : « Mon testament pour le peuple juif : établissez votre État de telle sorte que l'étranger s'y sente bien. » *In Briefe und Tagebücher*, 1983, volume 3, p. 43.

d'armes modernes, pour assurer la sécurité extérieure et intérieure.

#### L e d r a p e a u

Nous n'avons pas de drapeau. Il nous en faudra un. Si l'on veut conduire des hommes, il faut agiter un symbole au-dessus de leurs têtes.

Je pense à un drapeau blanc, avec sept étoiles d'or. La couleur blanche représente la nouvelle vie, une vie pure ; les étoiles sont les sept heures dorées de notre journée de travail. Car c'est sous le signe du travail que les Juifs se rendent dans le nouveau pays.

#### T r a i t é s d e r é c i p r o c i t é e t d ' e x t r a d i t i o n

Le nouvel État des Juifs sera créé dans un esprit de loyauté. Nous devons penser dès maintenant à notre honneur futur dans le monde.

C'est pourquoi toutes les obligations contractées dans les pays actuels devront être scrupuleusement remplies. Les billets de voyage à bon marché ainsi que les facilités d'installation dans le nouveau pays ne seront accordés par la *Society of Jews* et la *Jewish Company* qu'à ceux qui produiront une attestation des autorités du pays d'origine avec la mention « Est parti en règle ».

Les actions de droit privé ayant leur source dans les pays abandonnés pourront être introduites encore plus qu'ailleurs dans le nouvel État juif. Nous n'attendrons même pas la réciprocité. Nous ne le ferons que pour notre honneur. C'est pourquoi nos propres actions

trouveront plus tard des tribunaux mieux disposés à notre égard que ce n'est le cas actuellement, ici ou là.

De ce qui vient d'être dit, il résulte bien entendu que nous livrerons également les criminels juifs, plus facilement encore que n'importe quel État<sup>33</sup>. Nous le ferons jusqu'au moment où notre droit pénal sera inspiré des mêmes principes que ceux de tous les autres pays civilisés. J'envisage donc une période transitoire, au cours de laquelle nous n'accepterons nos criminels qu'après qu'ils auront purgé leur peine. Ensuite, ils seront admis sans restriction aucune : après tout, les criminels commencent également une nouvelle vie.

Ainsi, pour beaucoup de Juifs, l'émigration pourra être considérée comme le dénouement heureux d'une

33. Sur ce point, on ne peut manquer de souligner la très grande perspicacité de Herzl. Le problème de l'admission des criminels juifs et de leur éventuelle extradition s'est effectivement posé en Israël, dès la création de l'État. Il fut d'ailleurs réglé dans l'esprit même de Herzl. La loi du Retour (adoptée en 1950 mais modifiée sur ce point en 1954) prévoit expressément que les Juifs ayant « un passé criminel susceptible de mettre en danger la tranquillité publique » peuvent se voir refuser le bénéfice de la loi du Retour. Les exemples sont d'ailleurs nombreux : cf. les célèbres affaires Joanovici ou Lansky (sur tous ces points, je me permets de renvoyer à mon ouvrage *Le Caractère juif de l'État d'Israël*, Cujas, Paris, 1977, p. 74 et suivantes). Le problème de l'extradition a été également abordé, dès 1954, puis quelque peu révisé en 1980. À l'origine, conformément d'ailleurs aux principes du droit pénal anglais (et contrairement en cela à la France), Israël extradait ses propres nationaux, lorsque ceux-ci étaient requis par un État étranger avec lequel Israël avait signé un traité d'extradition. *A fortiori*, Israël extrade les nationaux étrangers (même juifs) qui se seraient réfugiés en Israël (cf. l'affaire Lipsky). Depuis 1980, Israël n'extrade plus ses nationaux mais les juge désormais en Israël même pour les crimes et délits commis à l'étranger. Mais on remarquera que la nationalité d'un tel délinquant s'apprécie au moment du délit : en d'autres termes, un Juif délinquant, qui se réfugierait en Israël et y obtiendrait la nationalité israélienne, n'est pas à l'abri de l'extradition s'il n'avait pas encore la nationalité israélienne au moment du délit. Les recherches sur les origines de l'amendement à la loi du Retour de 1954 (permettant d'écarter des délinquants « ayant un passé criminel susceptible de mettre en danger la tranquillité publique ») montrent que cette disposition a été prise non pas tant pour que des criminels étrangers échappent à la justice de leur pays d'origine, mais parce que certains pays avaient cherché à se débarrasser de leurs délinquants juifs déjà emprisonnés. Le ministre de la Justice, dans son discours à la Knesset lors de l'introduction de l'amendement, avait clairement indiqué qu'il s'agissait d'éviter qu'Israël ne devienne le refuge des criminels juifs de la Terre : la loi du Retour, certes, mais non pas le rassemblement des criminels juifs.

crise. Les conditions de vie lamentables dont on sait qu'elles ont corrompu certains caractères disparaîtront et on pourra ainsi les sauver.

Je tiens à raconter ici une histoire que je viens de trouver dans une relation sur les mines d'or du Witwatersrand. Un homme était arrivé au Rand. Il s'y était installé. Après plusieurs tentatives dans plusieurs domaines — à l'exception toutefois de la prospection de l'or —, il créa une usine de glace qui prospéra. Par son honnêteté, il gagna l'estime de tous. Après quelques années, brusquement il fut arrêté. Il avait été banquier à Francfort et avait commis quelques escroqueries. Il avait réussi à s'enfuir et sous un nom d'emprunt avait entamé une nouvelle vie. Lorsqu'on l'emmena, les personnes les plus en vue de la ville l'accompagnèrent à la gare, le saluèrent cordialement en lui disant au revoir ! Car il devait revenir.

Que nous enseigne cette histoire ? Une nouvelle vie peut amender un criminel. N'avons-nous pas proportionnellement beaucoup de délinquants ? Que l'on se donne la peine de lire la statistique « La criminalité des Juifs en Allemagne », du Dr. P. Nathan, de Berlin. Cette étude a été faite pour le compte du Comité de lutte contre l'antisémitisme et préparée sur la base de documents officiels. Mais, bien entendu, cette étude, si documentée pour ce qui est des chiffres, part de l'erreur que l'antisémitisme peut être rationnellement réfuté. En vérité, on nous déteste autant pour nos qualités que pour nos défauts.

#### DES AVANTAGES DE L'ÉMIGRATION JUIVE

J'imagine que les différents gouvernements accorderont quelque attention à mon projet, que ce soit spon-

tanément ou sous la pression de leurs antisémites. Peut-être même, çà et là, le projet recueillera-t-il quelque sympathie qui pourrait se reporter sur la *Society of Jews*.

L'émigration juive, telle que je l'envisage, ne saurait être à l'origine de crises économiques. L'apparition de telles crises, qui devraient se produire partout, comme conséquence des persécutions antijuives, pourrait au contraire être évitée grâce à la réalisation de mon projet. Une véritable période de bien-être s'ensuivrait dans les pays où sévit actuellement l'antisémitisme. Ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises, une migration intérieure des citoyens chrétiens se produirait, vers les lieux progressivement évacués par les Juifs, conformément au plan qui aura été mis au point. Si l'on ne se contente pas de nous y autoriser, mais si, de plus, on nous assiste, le mouvement aura des effets féconds partout. C'est certes par étroitesse d'esprit que l'on considère que le départ d'un grand nombre de Juifs aurait comme conséquence un appauvrissement des pays. Un départ qui se produirait à la suite des persécutions verrait les biens détruits, semblable en cela aux effets d'une guerre. En revanche, un départ paisible de colons, alors que tous les droits sont protégés, dans la plus pure légalité, librement, au vu et au su des autorités et sous le contrôle de l'opinion publique, ne saurait avoir que des effets bien différents. L'émigration de prolétaires chrétiens vers d'autres parties du monde serait arrêtée, du fait du mouvement des Juifs.

De plus, les États auraient ainsi l'avantage de voir leurs exportations croître, puisque dans leur nouvel État, les Juifs devraient compter longtemps encore sur les produits européens. Par les groupes locaux, un équilibre pourrait être atteint, puisqu'il faudrait couvrir les besoins habituels en ayant recours aux sources habituelles.

L'un des plus grands avantages serait certainement la détente sociale. Le mécontentement social pourrait être apaisé pour une certaine période, qui pourrait durer vingt ans, peut-être même davantage, certainement durant toute l'émigration des Juifs.

Le développement de la question sociale ne dépend que du progrès des moyens techniques. L'utilisation de la vapeur a rassemblé les gens autour des machines. Ils s'y pressent et s'y rendent malheureux. La production est énorme, elle ne connaît ni choix ni planification. A chaque instant, elle conduit à de graves crises qui détruisent autant les entrepreneurs que les ouvriers. Si la machine à vapeur a rassemblé les gens, l'utilisation de l'électricité les dispersera sans doute à nouveau et créera peut-être des conditions de travail plus heureuses. Quoi qu'il en soit, les inventeurs deviennent les véritables bienfaiteurs de l'humanité. Ils continueront leurs travaux après l'émigration des Juifs et espérons qu'ils feront, comme par le passé, de merveilleuses découvertes, peut-être plus merveilleuses encore.

Déjà le mot « impossible » semble avoir disparu du vocabulaire de la technique. Si un homme du siècle passé revenait sur terre, il trouverait dans notre vie toutes sortes de manifestations magiques inconcevables. Partout où nous les modernes apparaissions avec les moyens dont nous disposons, nous transformons le désert en jardin. On construit aujourd'hui des villes en autant d'années qu'il fallait autrefois de siècles. L'exemple américain le montre abondamment. L'éloignement n'est plus un obstacle. L'esprit moderne recèle des richesses incalculables ; chaque jour, cette richesse augmente. Des centaines de milliers de cerveaux travaillent, cherchent partout et ce qui vient d'être découvert appartient immédiatement à la terre entière.

Nous-mêmes aimerions utiliser toutes ces expériences et les continuer. La journée de sept heures sera une

tentative pour le bien-être de l'humanité tout entière. C'est ainsi que nous agirons en tout, avec le souci de l'intérêt de l'humanité. Notre pays sera un pays d'expérimentation, un pays modèle.

Après le départ des Juifs, les entreprises créées par eux resteront là où elles étaient. L'esprit d'entreprise juif ne fera pas défaut, là où il est apprécié. Le capital mobile des Juifs continuera de chercher à se placer dans les pays dont la situation est bien connue. Alors que maintenant, du fait des persécutions, le capital juif doit rechercher les investissements les plus éloignés, dans les entreprises les plus reculées, il pourra revenir grâce à la solution pacifique. Il pourra contribuer à l'essor des pays jusque-là habités par les Juifs.

## **Conclusion**

Il reste bien des défauts, des omissions, des répétitions inutiles, des négligences fâcheuses dans ce livre que j'ai longtemps médité et que j'ai souvent remanié.

Le lecteur honnête, qui pourra lire au-delà du sens littéral, ne se laissera pas rebuter par ces défauts. Bien plus, il sera incité à participer, avec son intelligence et sa force, à améliorer une œuvre qui n'appartient à aucun individu en propre.

N'ai-je pas expliqué des choses assez évidentes et omis des objections importantes ?

J'ai cherché à réfuter quelques objections ; je ne sais pas s'il en reste beaucoup, les unes inspirées par des sentiments élevés, d'autres par des sentiments plus bas.

Au nombre des sentiments plus nobles, il faut ranger l'objection qui avancera que la détresse des Juifs n'est pas la seule dans le monde. Je pense cependant qu'il vaut mieux commencer par faire disparaître un peu de misère, même s'il ne s'agit pour l'heure que de la nôtre.

On peut ajouter que l'on ne devrait pas introduire de

nouvelles distinctions entre les hommes; que l'on devrait s'abstenir d'ériger de nouvelles frontières, mais plutôt de faire disparaître les anciennes. Je pense qu'il s'agit là d'aimables rêveries. L'idée de l'État-patrie<sup>34</sup> fleurira encore alors que la poussière de leurs os sera déjà dispersée. La fraternité universelle n'est même pas un beau rêve. L'ennemi est nécessaire pour que se produisent les plus beaux efforts de la personnalité.

Comment cela ? Les Juifs n'auraient plus d'ennemi dans leur État. Puisqu'ils s'affaiblissent dans la prospérité et ont tendance à disparaître, le peuple juif pourrait alors aller à sa perte, disparaître ? Je pense cependant que les Juifs auront toujours assez d'ennemis, tout comme les autres nations. Mais, une fois installés chez eux, ils ne pourront plus être dispersés sur toute la terre. L'expérience de la Diaspora ne saurait être répétée, tant que la civilisation mondiale ne disparaîtra pas. Seul un sot pourrait le redouter. La civilisation actuelle est assez puissante pour se défendre.

Les objections plus viles que l'on m'oppose sont innombrables, de même que les hommes vils sont plus nombreux que les autres. J'ai déjà essayé d'écarter quelques-unes de ces idées à portée très limitée. Celui qui veut se ranger derrière le drapeau blanc aux sept étoiles doit participer à la lutte idéologique. Il se peut que cette lutte doive être menée en premier lieu contre bien des Juifs malveillants, bornés et sans générosité.

On dira sans doute que je fournis des armes aux antisémites. Pourquoi ? Parce que je dis la vérité ? Parce que je ne prétends pas qu'il n'y ait que des gens remarquables parmi nous ?

Ne dira-t-on pas que je montre une voie qui pourrait être dommageable ? Je le conteste de la manière la plus

absolue. Ce que je propose ne peut être réalisé qu'avec l'appui de la majorité des Juifs. Il restera sans doute possible de nuire à certains Juifs pris individuellement, ou même à certains des groupes de Juifs les plus puissants actuellement, mais jamais plus l'État ne pourra attenter à tous les Juifs. Là où l'égalité des droits a été accordée aux Juifs, elle ne peut plus être annulée ; car une simple esquisse jetterait tous les Juifs, riches ou pauvres, vers les partis révolutionnaires. Dès qu'elles commencent, les injustices officielles contre les Juifs entraînent des crises économiques. En vérité, on ne peut rien entreprendre de très effectif contre nous, sans se nuire à soi-même. Cela ne fait qu'accroître la haine. Les riches le remarquent à peine. Mais nos pauvres ! Qu'on pose la question à nos pauvres qui ont été prolétarisés plus que jamais depuis la résurgence de l'antisémitisme !

Quelques riches penseront sans doute que l'oppression n'est pas encore assez forte pour provoquer l'émigration. Ils ajoutent que même lors d'actions violentes contre les Juifs, le désir d'émigrer n'est pas très apparent chez nos gens. Bien sûr: ils ne savent où aller. Parce qu'ils ne peuvent aller que d'une misère à une autre. Mais nous leur montrerons la route de la Terre promise. La superbe puissance de l'enthousiasme devra lutter contre la terrible force de l'habitude.

Les persécutions ne seraient plus aussi graves qu'au Moyen Age ? Certes, mais notre sensibilité est plus grande, ce qui fait que nous ne ressentons aucun allègement. Ces persécutions séculaires ont exaspéré nos nerfs.

On dira encore : l'entreprise est sans espoir, même lorsque nous aurons obtenu le pays et la souveraineté, parce que seuls les plus pauvres suivront. Mais c'est précisément eux qu'il nous faut d'abord. Seuls les *desperados* sont aptes à la conquête.

Quelqu'un dira : si cela est possible, ne l'aurait-on pas déjà réalisé ?

34. Herzl utilise ici le mot de *Vaterlandsidee*. De fait, c'est tout simplement de l'État-nation qu'il s'agit.

Ce qui n'était pas possible autrefois l'est devenu aujourd'hui. Il y a de cela cent ans, cinquante ans, c'eût été pure rêverie. Aujourd'hui, tout cela est bien réel. Les riches, qui portent un regard d'appréciation sur les découvertes techniques, savent fort bien ce que l'on peut obtenir avec de l'argent. Comment cela se passera-t-il ? Précisément, ce sont les pauvres et les plus simples qui ne se rendent pas encore compte de la puissance qu'ont les hommes sur les forces de la nature, qui s'attacheront le plus au nouveau message. Ils n'ont pas perdu l'espoir en la Terre promise.

Voici donc, Juifs ! Ce n'est pas un conte de fées. Ce n'est pas une escroquerie. Chacun peut s'en convaincre, car chacun emportera avec lui, là-bas, un morceau de Terre promise : l'un dans sa tête, l'un dans ses bras, l'autre enfin avec ses biens légitimement acquis.

On pourrait croire qu'il s'agit là d'une entreprise bien lointaine. Dans le meilleur des cas, la création de l'État se fera attendre des années encore. Entre-temps, les Juifs, en bien des endroits, seront raillés, insultés, battus, pillés ou même tués. Mais, si nous commençons la réalisation de notre plan, l'antisémitisme s'arrêtera immédiatement et partout. La paix sera conclue.

Dès que la *Jewish Company* sera créée, le télégraphe en portera la nouvelle partout dans le monde.

Immédiatement une détente sera perceptible. Nos classes moyennes qui produisent des intellectuels de culture moyenne en surnombre pourront ainsi former nos organisations, nos premiers techniciens, officiers, professeurs, fonctionnaires, juristes, médecins. Tout cela se développera sans heurts.

On priera dans les temples pour la réussite de notre œuvre. Mais on priera de même dans les églises. C'est la fin d'une ère d'oppression très ancienne, dont nous avons tous souffert.

Mais il faut d'abord que tout soit bien clair dans nos

esprits. Il faut que notre idée puisse s'envoler vers les coins les plus reculés où se trouvent nos gens. Ils se réveilleront de leur long sommeil embrumé. Car voici un nouveau contenu à notre vie. Que chacun pense à soi-même et le courant prendra de l'élan.

Quelle gloire attend les combattants de cette idée ! Les Macchabées ressusciteront.

Je répète ce que je disais au début de cet ouvrage : les Juifs qui le veulent auront leur État.

Nous serons enfin des hommes libres sur notre terre et nous mourrons en paix dans notre patrie.

Le monde sera libéré par notre liberté, enrichi de notre richesse, agrandi de notre grandeur.

Et ce que nous tenterons là-bas pour notre propre prospérité aura des effets puissants et heureux pour le bien-être de l'humanité tout entière.

# **Essai sur le sionisme**

**De *L'État des Juifs* à l'État d'Israël**

**par**

**Claude Klein**

Le *Judenstaat* de Herzl fait partie de ces grands écrits souvent cités, plus rarement lus. Il s'agit pourtant d'un texte relativement court et d'un abord qui peut paraître facile. *Trop facile même*, pourrait-on dire. N'est-il pas vrai qu'il faille, pour le pénétrer, surmonter d'abord bien des naïvetés, des facilités de langage, de style, d'attitude, celles-là mêmes que l'on a longtemps reprochées — à juste titre sans doute — à certains auteurs viennois, contemporains de Herzl comme Arthur Schnitzler ou Stefan Zweig<sup>1</sup> ? Ainsi qu'on le verra, Herzl appartient pleinement à cette génération d'auteurs redécouverts au moment de la mode viennoise

1. Herzl lui-même était conscient de ses propres faiblesses. N'écrit-il pas dès le prologue du *Judenstaat*: [si j'avais écrit une utopie philosophique...] « j'aurais pu me ménager un succès littéraire plus aisément... » Il lui fallait aussi expliquer que *ce* livre n'avait pas été écrit pour obtenir un succès de librairie. Que l'on comprenne aussi que l'effet produit par le livre, à la limite du scandale, ne provient pas tant des idées émises dans cet ouvrage, mais de la personnalité de leur auteur, journaliste mondain, plutôt assimilé. Car il existait déjà à Vienne de nombreux groupes « sionistes » faisant paraître des journaux et revues et tenant des réunions publiques (ainsi du journal de Nathan Birnbaum, *Selbst-emanzipation*).

que l'Europe vient de connaître. Et, incontestablement, il y a bien des effets de mode chez Herzl. N'est-ce pas pour cette même raison qu'il signe « Docteur en droit », comme pour se distancier de son personnage habituel, très connu à Vienne dans un registre tout autre<sup>2</sup>?

Enfin, il faut rapidement surmonter les évidentes faiblesses de cet opuscule: les considérations sur les manières de lutter et de vaincre l'extrême paupérisme endémique des Juifs d'Europe orientale, sur l'organisation du travail (à la fois militaire et très éclairée) qui par certains côtés ressemble plutôt au travail forcé, la journée de sept heures, les habitations ouvrières, sans parler de certains détails qui pourraient paraître mineurs (par exemple, le choix du drapeau). Mais par ailleurs Herzl utilise les théories des auteurs en vogue à son époque comme Gabriel Tarde et Gustave Le Bon. C'est ainsi qu'il veut exploiter les effets d'imitation, de foules, etc.

Il y a sans doute place pour une étude qui serait centrée sur les idées sociales de Herzl et qui chercherait à montrer quelles furent, dans ce domaine, ses lectures, quelles influences il subit. Il reprendra d'ailleurs certaines de ces idées du *Judenstaat*, tout en les développant, dans le roman utopique qu'il publia en 1902 sous

2. Une bonne compréhension de Herzl requiert la lecture d'une biographie. S'il en existe plusieurs, elles manifestent toutes une forte tendance à l'hagiographie. Une seule paraît y échapper (en anglais), c'est celle d'Amos Elon, publiée sous le titre *Herzl*, Schocken Books, New York, 1975. On ne saurait trop recommander la lecture du *Journal* de Herzl, soit en allemand (nouvelle édition sous le titre *Briefe und Tagebücher*, publiée par le Propylaen Verlag, Berlin, à partir de 1983: trois volumes parus, sept annoncés), soit en anglais (édité par R. Patai, New York, 1960). On se gardera des différents extraits du *Journal* parus çà et là, notamment en français: il ne s'agit alors que de pure hagiographie. Certains passages « délicats » sont expurgés. Ces remarques s'appliquent également à la première édition en allemand du *Journal* (1922) qui fut largement censurée de manière à en écarter les passages gênants, où s'expriment notamment certains des préjugés bien connus de l'époque.

le titre *Altneuland*, généralement traduit par *Terre ancienne, Terre nouvelle*<sup>3</sup>.

Herzl semble s'être intéressé aux questions sociales bien avant sa « conversion » au sionisme<sup>4</sup>. C'est ainsi que, au moment où il rédige la première ébauche de son livre (*Adresse aux Rothschild*), il note dans son *Journal*: « Je me suis demandé aujourd'hui si, en fait, je ne contribuais pas à résoudre bien plus que la question juive. *Tout bonnement*, en fait, la question sociale<sup>5</sup>... »

Mais, à vrai dire, les idées sociales de Herzl n'ont jamais été considérées comme pouvant servir de support à la vie du futur État des Juifs. Hannah Arendt s'est exprimée à ce sujet, avec force. Elle écrit:

« [Et] il est finalement à l'honneur du peuple juif que personne — à ma connaissance — n'ait jamais pris au sérieux ces propositions “réalistes” et que la réalité en Palestine ait fini par être presque le contraire de ce que Herzl avait rêvé<sup>6</sup>. »

Pourtant, il faut lire ou relire le *Judenstaat*. Car ce

3. Dans la traduction la plus récente en français, le titre est devenu *Pays ancien, pays nouveau*, Stock « Plus », Paris, 1980. Le titre original de la nouvelle repose sur une particularité assez caractéristique de la langue allemande qui permet de forger des mots nouveaux issus de deux mots existants: en l'espèce l'adjectif *ait* (ancien) et *neu* (nouveau). L'idée en vient sans aucun doute de la célèbre synagogue de Prague, *Alneuschul*. Le premier traducteur du roman en hébreu (Nahum Sokolov) choisit comme titre *Tel-Aviv* (« la colline du printemps »). Neuf ans plus tard, ce titre sera repris par les fondateurs de Tel-Aviv, la première ville hébraïque.

4. Cf. l'article de Moshe Schaerf, « Herzl's Social Thinking », *Herzl Year Book*, 3, New York, 1960, 199-206.

5. Entrée du 12 juin 1895, *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 124. On sait que la question sociale est alors considérée comme la principale des grandes questions de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en France notamment que la mode est à la question sociale. Cf. Pierre Favre, *Naissance de la science politique en France, 1870-1914*, Fayard, Paris, 1989, p. 222 sq. De manière plus générale, on traite alors des grandes questions, dont la question juive.

6. Dans un article qu'elle consacra en 1946 au cinquantenaire du *Judenstaat* sous le titre « Le cinquantenaire de l'État juif de Theodor Herzl (1946). A quoi a mené la politique de Herzl? », traduit en français dans un recueil de ses articles paru sous le titre *Penser l'événement*, Belin, Paris, 1989, p. 121.

petit livre de moins de cent pages nous plonge au cœur des débats les plus tragiques de l'époque contemporaine : de la question juive au conflit israélo-palestinien.

Herzl vécut d'abord ce débat si brûlant à son époque de la *question juive* avec une intensité toute particulière. Mais il faut d'abord rappeler qui était ce « Docteur en droit » auteur de cet essai.

Journaliste, il fut, on le sait, correspondant à Paris de la *Neue Freie Presse*, le grand quotidien libéral de Vienne, avant d'être nommé au poste de directeur des pages littéraires de son journal, fonction qu'il occupera jusqu'à sa mort, alors même qu'il mène simultanément l'intense activité politique et diplomatique de l'Organisation sioniste naissante. Cette fonction lui conférait un pouvoir important dans le monde de la littérature de la langue allemande. Ce pouvoir était d'ailleurs devenu tel que les directeurs de la *Neue Freie Presse*, Juifs assimilés ou convertis, hostiles au sionisme au point d'avoir interdit toute mention de ce mouvement dans leur journal, n'osèrent jamais se séparer de Herzl<sup>7</sup>.

Il est aussi l'auteur de pièces dont le succès fut plutôt quelconque, à peine un succès d'estime. Mais surtout, Théodore Herzl, né en 1860, à Budapest<sup>8</sup>,

7. Ils l'en avaient pourtant menacé à plusieurs reprises.

8. Né en 1860 et mort en 1904, Herzl est le contemporain de Tchékhov (1860-1904). Né à Budapest et arrivé à Vienne avec sa famille à l'âge de dix-huit ans, Herzl est un très authentique représentant de la nouvelle culture viennoise. Sans doute davantage encore que Freud, né en Moravie en 1856, mais arrivé à Vienne dès l'âge de quatre ans. Sur ce point, il me semble que c'est Cari Schorske dans son célèbre *Vienne, fin de siècle*, Le Seuil, Paris, 1983, qui a raison contre l'interprétation de William M. Johnston dans *L'Esprit viennois, une histoire intellectuelle et sociale*, PUF, Paris, 1985. Pour Schorske (*op. cit.*, p. 150), Herzl est « viennois jusqu'au bout des ongles » : il l'étudie assez paradoxalement dans le cadre d'un « trio autrichien » qui comprend, avec lui, les deux leaders antisémites les plus célèbres de l'époque : Karl Lueger (1844-1910), qui devint maire de Vienne de 1897 à sa mort, et Georg Schönerer (1842-1921), plus connu sous le nom de chevalier de Rosenau. Au contraire, pour Johnston, Théodore Herzl, marqué par la Hongrie, participerait de cette attitude hongroise typique appelée *délibab*, dans laquelle le rêve et la réalité

appartient à cette première génération de l'émancipation juive en Autriche et en Hongrie. Cette génération qui constitua comme une passerelle entre la vie de ghetto et la vie raffinée de Vienne et de Budapest. Cette génération qui, on le sait, fut d'une extrême importance pour Vienne, mais dont les sentiments envers le judaïsme et le peuple juif furent souvent ambigus : c'est elle qui engendra le fameux *antisémitisme juif* (c'est-à-dire la haine de soi juive — ce *jüdischer Selbsthafi* qui sera examiné plus loin).

Pourtant, il faut à tout prix écarter d'emblée une certaine version presque grotesque de la vie de Herzl et que l'on contait volontiers autrefois dans les milieux sionistes. On y parlait de la *conversion* de Herzl au sionisme, de son *retour* au peuple juif. On y présentait une image de sa *conversion* reprenant un peu celle de Paul sur le chemin de Damas, en même temps qu'une image du *retour* au judaïsme et au peuple juif qu'il aurait délaissé : en hébreu, le retour à la religion d'un Juif qui l'avait abandonnée se dit *tchouva*, qui signifie à la fois *retour*, *repentir* et *réponse*.

On présentait sa vie d'avant 1895 comme celle d'un bourgeois juif entièrement assimilé, quelque peu dandy, totalement détaché du judaïsme. Se trouvant à Paris au moment du procès d'Alfred Dreyfus, il assiste au début du Procès (jusqu'au prononcé du huis-clos), à la lecture du verdict et, quelques jours plus tard, à la sinistre cérémonie de la dégradation du capitaine<sup>9</sup>. Traumaté par les cris (« Mort aux Juifs ») de la foule, il rentre chez lui et s'enferme dans sa chambre d'hôtel de la rue Cambon. C'est là que pris d'une fièvre subite et

ont du mal à se dissocier. Johnston classe donc Herzl, Théodore Herzka (cf. la note 3 au texte de *L'État des Juifs*) et Max Nordau (1849-1923), le célèbre journaliste et écrivain qui devint un ardent propagateur du sionisme, dans la catégorie des « utopistes hongrois » (cf. le chapitre 26 de *L'Esprit viennois*).

9. Rappelons qu'il s'agit de la période décembre 1894-janvier 1895.

irrésistible, en somme d'une véritable illumination, en quelques semaines, il aurait conçu et écrit *L'État des Juifs*. Vision somme toute très chrétienne du chemin parcouru par Herzl ! Si l'on rappelle que, plus tard, il sera maintes fois qualifié de « Messie », de « roi des Juifs », on aura complété cette vision<sup>10</sup>!

La réalité est évidemment bien loin de cette fiction. Certes, *treize mois* seulement séparent la dégradation du capitaine Dreyfus de la parution de *L'État des Juifs*, dont la première mouture fut rédigée au printemps de 1895. Il est également vrai que Herzl était détaché du judaïsme, tout au moins au sens classique de ce terme. Mais on sait assez bien aujourd'hui que la question juive n'avait jamais cessé de le hanter. Assez curieusement, c'est dans les semaines précédant l'affaire Dreyfus qu'il avait commencé à écrire sa pièce *Le Ghetto*, qui deviendra plus tard *Le Nouveau Ghetto* et qui ne fut jouée que quatre ans plus tard, en 1898, alors que

10. Peu après la parution du *Judenstaat*, alors qu'il pénètre dans ce haut lieu de la vie viennoise qu'est le *Burgtheater*, on murmure sur son passage : « Herzl, le Roi » ou encore « Sa Majesté est arrivée » (Cf. Amos Elon, *Herzl, op. cit.*, p. 177). Lorsqu'il présente son projet pour la première fois à Moritz Gudemann, le grand rabbin d'Autriche, celui-ci, enthousiasmé (plus tard il se montrera bien plus réservé: il publiera même en 1897 une brochure contre le sionisme sous le nom de *Nationajudentum*), lui dit : « Vous me paraissez être Moïse » (entrée du 18 août 1895, *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 242). Le 26 mars 1896, soit six semaines après la parution du *Judenstaat*, Herzl assiste à un *Seder*, c'est-à-dire à la cérémonie traditionnelle dans les familles juives du récit de la sortie d'Égypte (le soir de *Pessah*, la Pâque juive) : le maître de cérémonie lui parle en aparté de Sabbataï Zvi, le célèbre faux messie du xviii<sup>e</sup> siècle et Herzl de remarquer : « Il me semblait qu'il m'incitait à devenir un nouveau Sabbataï Zvi. Ou bien pensait-il que j'en étais déjà un? » (*Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 316). Deux autres occasions bien connues virent de tels débordements monarcho-messianiques : au cours du premier congrès sioniste de Bâle (29 août 1897) où l'on cria (en hébreu) « Vive le roi » ; puis au cours du voyage qu'il accomplit en Russie et en Pologne, en août 1903, après le terrible pogrome de Kichinev du 19 avril 1903 (voyage au cours duquel il eut une rencontre qu'on lui a reprochée amèrement avec le ministre de l'Intérieur Plehve). Qu'on se souvienne aussi du virulent pamphlet (1898) qu'écrivit contre le sionisme le jeune Karl Kraus, alors âgé de 24 ans à peine, sous le titre *Eine Krone für Zion* (« Une couronne pour Sion »). On peut désormais relire cet opuscule de Karl Kraus dans l'édition Suhrkamp de ses écrits de jeunesse, *Frühe Schriften*, 2 volumes, Munich, 1979, volume 2, p. 300.

son auteur avait déjà acquis sa nouvelle célébrité sioniste. De fait, depuis ses études à l'université de Vienne, il n'avait cessé d'être confronté au problème juif.

C'est ainsi que l'on connaît bien l'épisode de son appartenance suivie de son exclusion à l'une des fraternités (association d'étudiants) les plus en vue (*Albia*). Il avait protesté contre un discours antisémite tenu lors d'un service à la mémoire de Wagner qui venait de mourir et auquel *Albia* avait participé. Au lieu d'être autorisé à quitter l'association honorablement (ce qu'il demandait), il fut purement et simplement rayé. L'épisode se situe en mars-avril 1883, soit treize ans avant *L'État des Juifs*<sup>11</sup>. Dans cette lettre le passage suivant est très frappant : « [...] Il est assez évident qu'étant handicapé par le sémitisme (au moment de mon entrée le mot était encore inconnu), je n'aurais pas demandé à la fraternité *Albia* une admission qui m'aurait sans doute été refusée pour ce même motif. Il va de soi, pour toute personne décente, que je ne saurais rester membre d'une telle association... »

Le problème juif n'avait véritablement cessé de le préoccuper : on sait qu'il était allé jusqu'à envisager une conversion collective des Juifs. Le tournant sioniste n'a donc rien d'une soudaine illumination dans sa vie.

Toute lecture moderne de Herzl doit partir de l'analyse des prémisses qu'il pose. Celles-ci sont fondées sur une vision globale de la situation du peuple juif dans le monde. Elles forment une véritable *sociologie de ce peuple*, que l'on peut volontiers qualifier de *sociologie herzlienne* du peuple juif. C'est par elle que Herzl va nous conduire, pas à pas, au sionisme, comme s'il

11. Cf. *Briefe und Tagebücher*, volume 1, p. 125 (lettre n° 43). L'épisode *Albia* est bien mis en relief par Nike Wagner dans son article, « Théodore Herzl ou la Vienne libérée », repris et traduit de l'allemand dans le catalogue de l'exposition *Vienne 1880-1938, l'apocalypse joyeuse* (sous la direction de Jean Clair), Éditions du Centre Pompidou, Paris, 1986, p. 154-163.

s'agissait d'une démonstration mathématique. C'est par elle qu'il faudra donc commencer.

Ces prémisses posées, le sionisme va chercher à établir sa légitimité politique, philosophique, juridique. Il entreprendra une longue *quête de légitimité*, qui est devenue comme une véritable obsession et qui se déploie dans deux directions.

La première est celle du peuple juif. Certes, le peuple juif est bien l'objet premier de l'analyse sioniste. Une compréhension du sionisme passe donc d'abord par une analyse des rapports du sionisme et du peuple juif. Dans une certaine mesure, plus de quatre-vingt-dix ans après la parution du *Judenstaat* et plus de quarante ans après la création de l'État d'Israël, la question de cette *légitimité interne* reste posée. Il faudra en cerner les limites. Comment le peuple juif vit-il aujourd'hui le sionisme ? Telle me paraît être la question à examiner.

La seconde direction se dédouble. Car, s'il faut d'abord quérir la légitimité auprès des nations, une autre quête va apparaître et s'imposer. Le débat sioniste avait d'abord été un débat interne. Personne n'avait imaginé ce que l'on allait appeler la *question cachée*, selon l'expression d'un journaliste juif du début du siècle. Dès 1918, la *question arabo-palestinienne* est devenue rapidement la question centrale, non seulement sur le plan de l'actualité politique la plus brûlante, mais aussi dans ses implications quant à la légitimité même du sionisme, puis de l'État d'Israël, quant à leur morale politique et à leur avenir.

En partant du *Judenstaat*, au travers des interrogations successives qui viennent d'être rappelées, c'est évidemment l'ensemble du *sionisme* qui doit être réexaminé autant que la situation actuelle d'Israël. Et pourtant, que l'on ne s'y trompe point : cet examen que j'entreprends, en partant de la lecture de Herzl, n'est pas mené de manière complètement détachée.

Dans le présent Essai qui accompagne la nouvelle traduction que je propose du *Judenstaat*, il ne s'agira donc ni d'une entreprise de dénigrement systématique du sionisme, ni d'une *défense et illustration*. N'est-ce pas la démarche la plus difficile ?

Pour bien des raisons, le sionisme a mauvaise presse dans cette seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Souvent dépeint comme l'incarnation du mal absolu, il est aussi rejeté, honni, car associé aux phénomènes coloniaux. C'est pourquoi il a paru utile de relire le grand texte fondateur et de l'accompagner d'une analyse qui le situerait aussi bien dans son temps que dans le nôtre.

C'est le but de cet essai.

## Le sionisme, Vienne et le paradigme d'une sociologie du peuple juif

On sait assez que Herzl ne fut pas le premier à envisager un État pour les Juifs. Il n'est pas d'histoire du sionisme<sup>12</sup> qui ne présente les grands précurseurs : parmi ceux-ci, incontestablement les plus importants et les plus connus sont Moses Hess<sup>13</sup> (1812-1875) qui fut pendant longtemps un proche de Karl Marx, et Léo Pinsker<sup>14</sup> (1821-1891). Herzl d'ailleurs ne connaissait les écrits ni de l'un ni de l'autre<sup>15</sup>. C'est ainsi que quatre jours avant la parution de *L'État des Juifs* en librairie, il écrit dans son *Journal* :

12. Cf. W. Laqueur, *Histoire du sionisme*, Calmann-Lévy, Paris, 1973 ; D. Vital, *The Origins of Zionism*, Oxford University Press, 1975 ; Arthur Herzberg, *The Zionist Idea, A Historical Analysis and Reader*, Temple Book, New York, 1981, de loin la meilleure anthologie du sionisme, avec un long texte de présentation considéré comme un classique ; S. Avineri, *Histoire de la pensée sioniste*, Lattès, Paris, 1982 ; Alain Boyer, *Les Origines du sionisme*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1988.

13. *Rome et Jérusalem, la dernière question des nationalités*, 1<sup>re</sup> édition, Leipzig, 1852. Traduction française, Albin Michel, coll. « Présences du judaïsme », Paris, 1981.

14. *Auto-émancipation, un cri d'alarme d'un Juif russe à ses congénères*, 1<sup>re</sup> édition, Berlin, 1882 ; traduction française, Éditions de l'Agence juive, Jérusalem, 1956, avec une importante introduction d'André Neher (qui est également l'auteur de la très belle traduction).

« Je viens de lire aujourd'hui la brochure "Auto-émancipation" que Bloch m'a donnée. Étonnante concordance dans la partie critique, grande ressemblance dans la partie constructive. Dommage que je n'aie pas lu cet écrit avant l'impression du mien. Et pourtant, il vaut mieux que je ne l'aie pas connu : j'aurais peut-être renoncé au mien<sup>16</sup>. »

Moses Hess et Léo Pinsker avaient bien été les premiers à poser le problème juif en termes modernes, c'est-à-dire en termes de *nationalité*, de *droit à l'existence nationale* pour les Juifs. C'est ainsi que Pinsker résume sa thèse de la manière suivante :

« Les Juifs ne sont pas une nation vivante. Ils sont partout étrangers. En conséquence, on les méprise. L'égalité civile et politique ne suffit pas à concilier aux Juifs l'estime des peuples. Les seuls moyens appropriés seraient la création d'une nationalité juive. La résurrection d'un peuple sur son sol, l'autonomie des Juifs, l'établissement de leur souveraineté en tant que nation parmi les nations, moyennant l'acquisition d'un foyer propre<sup>17</sup>. »

On voit même chez Pinsker l'ébauche d'une vision sociologique des tensions qui constituent le problème juif. Il écrit : « Une fois pour toutes, familiarisons-nous avec l'idée que les autres nations nous repousseront éternellement en vertu d'un antagonisme déterminé selon des lois naturelles, par des mécanismes innés<sup>17</sup>. »

Mais, là où chez Pinsker il n'y a qu'une simple ébauche, on trouve chez Herzl une vision beaucoup plus élaborée, plus achevée. A l'image de la fameuse théorie pure du droit (*Reine Rechtslehre*) du grand juriste

15. *Briefe und Tagebücher*, op. cit., vol. 2, p. 300, entrée du 10 février 1896.

16. P. 65-66 de l'édition française précitée.

17. P. 51.

viennois Hans Kelsen (1881-1973), on pourrait définir le sionisme de Herzl comme une *théorie pure du sionisme*. *Le sionisme, rien que le sionisme, tout le sionisme*. Une vision épurée du problème juif, tout comme Kelsen avait voulu épurer le droit de toutes considérations extra- ou méta-juridiques.

L'analyse de Herzl semble reposer tout entière sur une première grande prémisse, sans doute la plus importante de toutes : l'idée d'un peuple juif et l'idée de *l'unicité* de ce peuple juif. L'idée de peuple juif n'est évidemment pas à mettre au compte exclusif de Herzl. En revanche, il est le premier à parler en termes d'*unicité* du peuple et à utiliser à cet égard la formule de la profession de foi du *Chema*. D'où cette grande et belle formule :

« Wir sind ein Volk, *Ein Volk* », qui peut se traduire ainsi 18 :

« Nous sommes un peuple, Un peuple-un. »

Formule dont les évidentes résonances mystiques et religieuses ont déjà été rappelées. Or, précisément, cette nouvelle mystique laïque va constituer peu à peu cette célèbre « religion civile » d'Israël dont on parle souvent : c'est-à-dire un ensemble de valeurs caractéristiques véhiculées par la société 19 et dont le dogme principal est sans doute celui de l'unicité du peuple juif, du lien entre la branche diasporique et la branche israélienne de ce peuple.

On l'a souvent indiqué, ce sionisme herzlien est avant

18. Sur ce point, je reprends certaines des traductions antérieures. Déjà, la première traduction portait « Nous sommes un peuple un » (traduction publiée par la *Nouvelle Revue internationale*, 1897, tiré à part, p. 6.

19. Cf. l'ouvrage de Ch. S. Liebman et E. Don-yehiya, *Civil Religion in Israël*, Berkeley University Press, 1983. Cf. également l'article d'Erik Cohen, « Citizenship, Nationality and Religion in Israël and Thailand », dans l'ouvrage collectif (B. Kimmeling ed.), *The Israeli State and Society, Boundaries and Frontiers*, State University of New York Press, 1989, p. 66. Erik Cohen insiste sur cette religion civile en montrant sa « non-universalité » qui l'empêche de pouvoir englober tous ses citoyens (p. 71).

tout une réponse à l'antisémitisme politique moderne 20 qui vient d'apparaître à cette époque, notamment en Allemagne, en Autriche 21 tout comme en France et qui ne manque pas de troubler les esprits éclairés. Car ce nouveau facteur dans la vie juive émerge en quelque sorte à contre-courant de ce qui apparaît alors le sens de l'histoire. Il n'avait pas été prévu et vient donc bouleverser la vie sociale des Juifs.

Que ce soit en France, avec Drumont et *La France juive* ou encore avec l'affaire Dreyfus et ses retombées, en Allemagne, en Autriche et même en Russie, où s'ouvre en 1881 l'ère de la réaction et des pogromes qui donnera naissance à *YAuto-émancipation* de Pinsker 22, un vent nouveau souffle pour les Juifs : celui de l'antisémitisme moderne.

Ce phénomène modifie d'ailleurs de manière spectaculaire les données traditionnelles de la longue errance juive en provoquant ce que l'on a appelé *Vinversion du*

20. L'antisémitisme devient également *mondain*. Herzl n'a pas pu manquer d'être frappé par ce nouveau phénomène. Dans la *Recherche du temps perdu*, Proust montre bien ce changement qui survient avec l'affaire Dreyfus : « Je n'avais pas encore fait ma première communion, que des dames bien-pensantes avaient la stupéfaction de rencontrer en visite une juive élégante [...]. L'affaire Dreyfus en amena un nouveau [critère] [...]. Tout ce qui était juif passa en bas, fût-ce la dame élégante et des nationalistes obscurs montèrent prendre sa place. » (Pléiade, 1954, tome 1, p. 517). Plus loin, Proust résumera en disant que si les Juifs avaient gagné *l'Affaire* sur le plan politique, ils l'avaient perdue sur le plan mondain !

21. Cf. l'ouvrage classique de Peter Pulzer, *The Rise of Political Anti-Semitism in Germany and Austria*, 1<sup>re</sup> édition New York, 1964 ; 2<sup>e</sup> édition Harvard University Press, 1989. Voir également l'article de Victor Conzemius, « L'antisémitisme autrichien au xix<sup>e</sup> et au xx<sup>e</sup> siècle », in *De l'antijudaïsme antique à l'antisémitisme contemporain*, études réunies par V. Nikoprovetsky, Presses de l'université de Lille, 1979, p. 180. Cet antisémitisme d'un genre nouveau, purement politique, trouve son correspondant en France : cf. l'étude importante de Pierre Birnbaum, *Un mythe politique, la France juive, de Léon Blum à Pierre Mendès France*, Fayard, Paris, 1988.

22. Pinsker aussi avait été pris à contre-pied : lui, l'un des premiers Juifs en Russie admis à la médecine, partisan des Lumières — la *Haskala* — et donc de l'entrée des Juifs dans la modernité, réagit quelques mois à peine après le premier pogrome de 1881 par son célèbre cri d'alarme à ses congénères juifs (*Mahnruf an seine Stammesgenossen von einem russischen Juden*).

mouvement migratoire. Jusque-là, et depuis plus de quatre siècles, la migration traditionnelle des Juifs avait consisté généralement à les conduire *d'ouest en est*. A présent commence la migration en sens inverse, *d'est en ouest*. Pour les observateurs, cette année 1881 est donc une date de la plus haute importance<sup>23</sup>

En Russie tsariste, ce n'est évidemment guère plus qu'une fragile illusion qui s'écroule, après une très brève et illusoire période de libéralisme. En revanche, en Occident (Vienne et l'Autriche sont classées pour les besoins de cette analyse en Occident), la crise intellectuelle et morale du judaïsme n'en sera que plus forte. Ainsi se comprend et se justifie la célèbre distinction de Max Nordau au I<sup>er</sup> Congrès sioniste mondial à Vienne, dans son discours sur *Y'État du peuple juif*, texte considéré comme l'un des grands documents du sionisme. Nordau y distinguait entre la *misère matérielle* des Juifs de l'Est et la *misère spirituelle* des Juifs de l'Ouest : « La détresse juive a deux formes, une forme matérielle et une forme morale », s'exclame-t-il dans ce grand discours *u*.

Herzl part donc de la constatation d'un phénomène qui lui paraît universel : l'antisémitisme. Cet antisémitisme dont il nous dit qu'il pense le « comprendre » On pourrait d'ailleurs s'interroger sur cette compréhension de l'antisémitisme. Herzl veut-il dire qu'il a compris les ressorts de l'antisémitisme (ce qui paraît

23. Cf. à ce sujet les remarques du grand historien Simon **Doubnov**, dans ses *Lettres sur le judaïsme ancien et nouveau*, dans la très belle édition de René Poznanski, Cerf, Paris, 1989, p. 379. Pour Doubnov, c'est de cette manière que le centre de gravité du judaïsme s'était déplacé dans un premier temps, du judaïsme sépharade vers le judaïsme ashkénaze (après l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492), alors que dans un deuxième temps (celui que voit et analyse Doubnov : la « lettre » en question est la onzième, écrite en 1903) les Juifs émigrent surtout vers les États-Unis et l'Europe. Doubnov (qui n'est pas sioniste) souligne dès cette époque que les Juifs ne se dirigent pas « vers notre ancienne patrie de Palestine ». Doubnov était né la même année que Herzl (1860) : il mourra fusillé dans le ghetto de Riga, en 1941.

24. Cf. le texte de ce discours (en allemand) in *Protokoll des Zionisten-Congress in Basel* (29-31 août 1897), Vienne, 1898, p. 9-10.

probable), ou bien veut-il dire qu'il *comprend* les anti-sémites? Certains aspects de ses analyses pourraient sans doute laisser accroire la seconde version. L'ambiguïté autour de cette « compréhension » existe également en allemand : *Ich glaube den Antisemitismus, der eine vielfach complicirte (sic) Bewegung ist zu verstehen*.

Pour Herzl, l'antisémitisme repose sur de nombreux éléments : plaisanterie grossière, jalousie économique, préjugé bien ancré, intolérance religieuse et même légitime défense (!). Mais il y voit bien davantage encore : comme si de cette complexité même allait apparaître une véritable transformation qualitative. La question juive devenant désormais une *question nationale* : « Pour moi, quel que soit l'aspect de la question juive, elle n'est pas une question religieuse ou sociale. C'est d'une question nationale qu'il s'agit, et pour la résoudre, il faut avant tout que nous en fassions une question politique à l'échelle mondiale... »

Et pourtant, précisément, dans cet Empire austro-hongrois si malade du problème des nationalités et qui avait mis au point des techniques très élaborées de protection des langues et des caractéristiques nationales, les Juifs qui le désiraient n'avaient pu obtenir ni leur reconnaissance comme nationalité — y compris les Juifs polonais — ni celle du yiddish comme langue. Les Juifs n'étaient considérés que comme une communauté religieuse. Lors des recensements décennaux qui, dans l'empire multinational, revêtaient une très grande importance politique, les Juifs se virent interdire — sous peine d'amende — de déclarer le yiddish comme étant leur langue usuelle. Une bataille politique et juridique s'ensuivra dans laquelle certains dirigeants joueront un rôle de premier plan<sup>25</sup>

25. Cf. sur ce point l'ouvrage collectif édité à Vienne en 1934 par Karl Gottfried Hugelmann sous le titre *Das Nationalitätenrecht des alten Österreichs*,

*Question nationale*, la question juive l'était devenue pleinement.

A Vienne, comme dans le reste de l'Empire, la question juive vient buter sur la lutte des nationalités qui se livre de la Galicie jusqu'à Trieste, à Prague comme à Budapest. Sorte de guerre de tous contre tous, dans cet Empire dont chacun pressent la fin prochaine<sup>26</sup>. Dans cette longue agonie, où se situent les Juifs ? Partout, ils sont pris dans un engrenage aux lois bizarres dont la logique leur échappe. Ils sont comme prisonniers entre le marteau et l'enclume : c'est notamment le cas en Pologne, où ils sont écrasés entre la haine séculaire qui oppose les Polonais et les Ruthènes. Dès lors, pour qui prendraient-ils parti ? Quelle langue, quelle culture adopteraient-ils ? L'allemand, parce qu'il est proche du yiddish et parce qu'il faut se mettre du côté de la langue et de la culture dominantes ? Ici, le polonais, là le hongrois, là-bas le tchèque, le slovaque ou le roumain ?

Et pourtant, çà et là, les Juifs tentent de jouer une carte nationale-locale en tentant une assimilation prescrite forcée : l'un des meilleurs exemples est celui de

p. 722-723 (cf. l'article de N. Birnbaum — traduit en anglais — sous le titre « Struggle for the Recognition of the Jewish People : the Census in Galicia », reproduit dans la biographie de Nathan Birnbaum par Joshua A. Fishman, *Ideology, Society and Language, The Odyssey of Nathan Birnbaum*, Ann Arbor 1987, p. 211). L'argument soutenu par les autorités et accepté par les tribunaux consistait à dire que le yiddish n'était qu'une langue locale et non pas une langue nationale (*die Sprache eines Volkstammes*) : de ce fait, elle ne pouvait bénéficier de la protection du fameux article XIX de la loi fondamentale du 21 décembre 1867 (« Tous les peuples sont égaux. Chaque peuple a un droit inviolable à maintenir et cultiver sa nationalité et sa langue »). Dans le contexte juif, l'argument des tribunaux est intéressant : une langue n'est nationale — à la différence d'une langue locale — que si elle est parlée par tous ceux qui appartiennent au groupe considéré. Ce n'était évidemment pas le cas des Juifs. Admirable vision et réduction juridique de la complexité juive !

26. On lira avec grand profit les analyses de François Fejtő dans *Requiem pour un Empire défunt, histoire de la destruction de l'Autriche-Hongrie*, Lieu Commun, Paris, 1989. Cf. également l'ouvrage collectif *Le Génie de l'Autriche-Hongrie — État, société, culture* sous la direction de Miklos Molnar et André Ressler, PUF, 1989, notamment l'article de Victor Karady, « Les Juifs, l'État et la société dans la monarchie bicéphale », p. 83-98.

la Hongrie. Alors que l'allemand avait été la langue majoritaire des Juifs en Hongrie, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux-ci, suivant le mouvement de magyarisation profonde qui s'est emparé du pays, passent au hongrois<sup>27</sup>. C'est précisément à l'époque où ce phénomène atteint son paroxysme que la famille de Herzl quitte Budapest pour s'installer à Vienne (1878). De fait, les Juifs hongrois à cette époque constituent l'une des communautés les plus assimilées à leur environnement : ce que les Hongrois reconnaissent d'ailleurs volontiers<sup>28</sup>. L'antisémitisme y sévira comme ailleurs, surtout après l'accession de ce pays à sa pleine indépendance après 1918.

Le même phénomène se produira en Tchécoslovaquie, à partir des années 1870<sup>29</sup> : l'urbanisation pragoise des Juifs de Bohême et de Moravie s'accompagne d'un passage progressif au tchèque de la majorité de la communauté.

En Pologne, la situation est plus complexe : si une fraction assez minoritaire de Juifs en voie d'embourgeoisement, sinon d'assimilation, adopte le polonais, la grande majorité s'accroche au yiddish. Celui-ci, on le sait, acquiert à cette même époque ses lettres de noblesse. Ce n'est qu'alors que commence l'âge d'or du yiddish contribuant ainsi à la cristallisation d'un sentiment national juif. De fait, il y a identité entre l'émergence du yiddish, c'est-à-dire son passage, ou sa *promotion*, du stade de « jargon » à celui de langue, et l'apparition du sentiment national juif. Ce phénomène a conduit certains analystes récents à parler de l'émergence d'un « sentiment national juif est-européen »

27. Cf. les analyses de John Lukacs, *op. cit.*, p. 101.

28. Cela n'exclut pas, en Hongrie, l'existence de quelques communautés parmi les plus orthodoxes du judaïsme.

29. Cf. l'excellent ouvrage de Hillel J. Kieval, *The Making of Czech Jewry-National Conflict and Jewish Society in Bohemia 1870-1918*, Oxford University Press, New York, 1988.

dont, par la suite, une projection fut faite dans la construction du nouvel État<sup>30</sup>

Partout apparaît ce *sentiment national*, résultat de processus politiques et sociaux complexes, bien connus et souvent décrits. Les collectivités nationales émergent et s'affirment : pour se définir elles doivent se différencier des autres groupes ou collectivités. Après 1866-1867, c'est-à-dire après la défaite de l'Autriche contre la Prusse à Sadowa et son expulsion de la Confédération germanique, la question se pose même dans l'Autriche cisleithanienne qui est, on le sait, presque entièrement germanophone. L'Autriche est mise à l'écart de la nation allemande. Elle aussi devra se construire une image nationale. Où seront les Juifs ?

Certains Juifs vont réagir en choisissant précisément pour eux-mêmes cette approche nationale. Dans cette perspective, le sionisme n'apparaît en fin de compte que comme *l'une* des formes prises par cette nouvelle approche, ce n'est même pas, tant s'en faut, la plus importante. En d'autres termes, en Europe centrale et orientale les Juifs vont apparaître de plus en plus comme une nationalité *parmi* les autres nationalités. Cette nationalité se caractérisant par une religion, une langue et une culture.

La nouvelle approche sera rapidement théorisée<sup>31</sup>. Cette théorisation apparaît dans une multitude d'écrits contemporains, jusqu'à l'expérience du Birobijan soviétique qui commence en 1928. Pourtant, à cette même époque, c'est-à-dire entre les deux guerres mondiales, à la suite des traités de paix, les Juifs réussissent dans certains pays à obtenir cette reconnaissance comme minorité : c'est le cas notamment en Pologne ainsi que

30. Cf., par exemple, l'ouvrage (en hébreu) de Boaz Evron, *Haheshbon Haleumi* (« Le bilan national »), Dvir, Tel-Aviv, 1988.

31. A cet égard, les écrits de Doubnov sont très significatifs.

dans certains pays baltes<sup>32</sup>. Il n'est sans doute pas inintéressant de rappeler que certains des écrits les plus importants sur la question nationale ont été précisément inspirés par le véritable défi intellectuel que constituait à l'époque la question juive<sup>33</sup>.

L'approche de la question juive comme question nationale butait encore sur la question *territoriale*. Certains parmi les théoriciens juifs cherchèrent à la contourner : d'où les idées *d'autonomie culturelle*. D'autres cherchèrent à la traiter en dehors de tout contexte géographique précis : ce furent ceux que l'on appela précisément les *territorialistes*. Les sionistes mirent peu à peu l'accent sur la terre de Palestine. Le conflit entre ceux qui mettaient l'accent sur un État où pourrait s'exercer la souveraineté juive et ceux qui tenaient exclusivement un État en terre de Palestine était inévitable. Il sera résolu lors de la crise de l'Ouganda, en 1903.

Herzl était apparu autant comme un théoricien de l'État que celui d'un État juif. D'où, à la fois, sa modernité et le caractère quelque peu rétrograde de ses analyses à caractère « statocratique ».

Et pourtant l'auteur du *Judenstaat* est d'abord un observateur des phénomènes sociaux qu'il perçoit et analyse avec beaucoup d'acuité. Au moment où Herzl met le point final à son livre, vers la fin de l'année 1895, il est encore bien loin d'avoir une connaissance réelle du peuple juif et du judaïsme. Ce n'est que plus

32. Sans que l'on utilise toujours le concept de minorité nationale : on sait que les traités de paix avec la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, etc., adoptèrent l'expression de « minorités de race, de langue et de religion ». Dans les pays baltes, les Juifs obtinrent généralement cette reconnaissance.

33. C'est évidemment le cas du célèbre opuscule de Staline, *Le Marxisme et la question nationale* (1<sup>re</sup> édition, 1913) comme des *Notes critiques sur la question nationale* de Lénine (1917). C'est en partie tout au moins également le cas du non moins célèbre ouvrage d'Otto Bauer, *La Question des nationalités et la social-démocratie*, dont la première édition parut en 1907 (traduction française: EDI, Paris-Montréal, 1987).

tard qu'il aura l'occasion de rencontrer — *ailleurs qu'à Vienne* — les grandes masses juives traditionnelles de Pologne, de Lituanie, de Russie. C'est évidemment en revenant d'abord à ce qu'il voit s'accomplir sous ses yeux, c'est-à-dire à Vienne, qu'il développe son analyse et son projet.

Que voit-il ?

Du point de vue juif, Vienne était, à la fin du siècle, un véritable laboratoire à travers lequel les Juifs de l'Est s'occidentalisaient plus ou moins rapidement<sup>34</sup> Quelques chiffres suffiront à illustrer ce propos.

Rappelons d'abord que la présence juive à Vienne était relativement récente. Les dernières barrières légales qui concernaient les Juifs et leur établissement n'ayant été levées qu'en 1867, la population juive s'accrut très rapidement. En quelques années, elle passa de moins de 7 000 (en 1857), à 40 000 en 1869, puis à 73 000 en 1880, à 118 000 en 1890, à 146 000 en 1900 et à 175 000 en 1910<sup>35</sup>. Si le chiffre de la population non juive de Vienne se multiplia par cinq, celui de la population juive, durant la même période, se multiplia par vingt-huit !

Ces chiffres sont gigantesques<sup>36</sup> Certes, ils peuvent

34. On dispose aujourd'hui de très bonnes études sur les Juifs de Vienne : Marsha L. Rozenbut, *The Jews of Vienna 1867-1974, Assimilation and Identity*, State University of New York Press, Albany, 1983 ; William O. McCagg Jr., *A History of the Habsburg Jews 1670-1918*, Indiana University Press, 1989 ; Robert S. Wistrich, *The Jews of Vienna in the Age of Franz Joseph*, Oxford University Press, 1989.

35. L'évolution du pourcentage des Juifs par rapport à la population totale de Vienne n'est pas réellement significative, parce qu'en 1890 les limites de Vienne furent considérablement étendues, englobant des faubourgs où habitaient peu de Juifs. En 1880, les Juifs formaient 10,1 % de la population totale ; en 1910, malgré cette extension de la ville, ils en formaient encore 8,6 % (la population totale dépasse alors 2 millions).

36. On peut les comparer à ceux de Budapest, dont la population juive compte en 1910 plus de 203 000 personnes, soit près de 25 % de la population totale ! Le maire antisémite de Vienne, Karl Lueger, appelait Budapest, *Judapest*. Cf. le très beau livre de John Lukacs, *Budapest 1900, A Historical Portrait of a City and its Culture*. Weidenfeld and Nicolson, New York, 1988.

paraître faibles, si on les compare aux millions de Juifs que compte l'Europe de l'Est, notamment la Pologne et la Russie, mais, à l'échelle viennoise, on comprend qu'ils aient pu prendre une signification très particulière. Il faut se souvenir que le *Hinterland* juif est immense puisque depuis 1772 la Pologne avec le grand réservoir juif que constitue la Galicie de même que la Bohême, la Moravie, la Hongrie sont toutes dans la mouvance de l'Empire. Cependant, la migration juive vers Vienne, si elle est d'origine relativement diversifiée dans les années 1860 et 1870, notamment hongroise et tchèque, comme dans les cas de la famille de Freud ou de Herzl, tend à devenir presque exclusivement polonaise-galicienne à partir des années 1880<sup>37</sup>\*

Pour toutes ces masses juives, Vienne est *la* métropole. Rappelons aussi cette évidence : l'urbanisation des Juifs s'accélère, ce qui les rend très visibles, donc très exposés. Partout cette urbanisation juive a été un facteur de développement de l'antisémitisme.

Il se produira donc un extraordinaire phénomène de rejet de ces masses juives : par les antisémites d'abord, mais également par les Juifs occidentalisés. En fin de compte, le sionisme herzlien peut apparaître comme une réponse à ce double mouvement d'exclusion.

La réaction antisémite de l'époque, en Allemagne et en Autriche, a été trop étudiée pour qu'il soit nécessaire d'y revenir réellement. On rappellera également l'importance du krach boursier et bancaire en 1873, à peu près simultané en Autriche et en Allemagne, mais dont les causes dans les deux pays étaient différentes et dont les Juifs furent largement rendus responsables.

La situation de Vienne est très particulière. La ville

37. Cf. sur ce point la thèse quelque peu controversée d'Anson Rabinbach dans son article « The Migration of Galician Jews to Vienna 1857-1880 », in *Austrian History Yearbook*, vol. IX, 1975, p. 44-54. Pour Rabinbach, la majorité de l'immigration juive était galicienne dès *avant* 1870.

subit un bouleversement dramatique de sa démographie juive. On s'en rendra compte en rappelant que si l'année 1897 est souvent considérée comme l'une des années clés du fait de la tenue du Ier Congrès sioniste mondial — ainsi d'ailleurs que du fait de la création du *Bund* —, c'est aussi celle où l'empereur François-Joseph, après plusieurs refus successifs de ratifier l'élection de Karl Lueger, s'y résigna finalement. Désormais, la capitale de l'Empire avait un maire ouvertement antisémite, élu en grande partie sur un programme antisémite, à la tête du parti chrétien-social qu'il avait créé et qui en deux ans (1895-1897) était devenu le premier parti viennois<sup>38</sup>. Il sera d'ailleurs constamment réélu jusqu'à sa mort en 1910. Les biographes de Hitler ont tous souligné l'importance pour le futur Führer, arrivé à Vienne en 1907, de son apprentissage de l'antisémitisme populaire à Vienne, à l'écoute de Lueger.

Sous les yeux de Herzl, presque quotidiennement, la société viennoise modifiait son attitude envers les Juifs. Le sionisme apparaît alors très précisément comme l'une des réponses possibles à cette nouvelle situation.

Avant de s'y arrêter plus longuement, il est important de rappeler l'une des réactions pathologiques de l'époque : à savoir le développement sous plusieurs formes chez quelques-uns des personnages juifs les plus curieux de l'époque du *jüdischer Selbsthafi*, c'est-à-dire de la haine de soi juive<sup>39</sup>. Le cas le plus célèbre est certainement celui d'Otto Weininger<sup>40</sup> (1880-1903)

38. A Vienne, Karl Lueger reste populaire aujourd'hui encore : une des artères les plus importantes de la ville porte son nom (le célèbre *Karl-Lueger-Ring*). Lueger a été à l'origine du grand *mouvement* de modernisation de la ville (véritable Haussmann viennois).

39. La première étude est celle de Theodor Lessing, *Jüdischer Selbsthafi*, Berlin, 1930. Cf. également Sander L. Gilman, *Jewish Self-Hatred, Antisemitism and the Hidden Language of the Jews*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1985.

40. Cf. le livre de Jacques Le Rider, *Le Cas Otto Weininger, racines de l'antiféminisme et de l'antisémitisme*, PUF, Paris, 1982 ; il faut évidemment lire le livre si curieux de Weininger paru à Vienne en 1903, *Sexe et Caractère*, Éditions L'Age d'Homme, Lausanne, 1975.

dont on sait qu'il finira par se suicider à l'âge de 23 ans. Sans entrer dans l'analyse de *Sexe et Caractère*, livre à la fois fascinant et délirant, on peut y relever ces quelques remarques frappantes concernant le sionisme.,

« [...] toutes les tentatives sionistes sont vouées à l'échec, bien que le sionisme ait donné lieu aux élans les plus nobles qu'on ait connus parmi les Juifs des temps modernes : car le sionisme est la négation même du judaïsme, lequel contient *Vidée* d'une dispersion par toute la terre. L'idée de citoyenneté est pour le Juif absolument transcendante; c'est pourquoi il n'y a jamais eu de sens véritable au mot d'État juif et ne saurait en savoir [...] [car] seule l'absence de moi intelligible peut expliquer l'insociabilité juive, comme elle explique l'insociabilité de la femme. Les Juifs sont volontiers *fouffés les uns avec les autres*, mais ils n'ont pas *entre eux* la relation et le commerce d'essence indépendantes et séparées, sous le signe d'une idée supra-individuelle [...]41. »

Il s'agit là d'un texte assez surprenant, qui traduit bien le désespoir du Juif qui souffre de sa judéité et ne croit pas à la possibilité que lui offre le sionisme, alors que celui-ci repose précisément sur la (re)prise en main par les Juifs de leur propre histoire: encore que ce thème de la *passivité* juive dans l'histoire ait fait l'objet récemment d'une très sérieuse remise en cause<sup>42</sup> qui dénonce cette manière de lire l'histoire, attribuée au sionisme et qui se caractérise par l'imposition d'une lecture « passiviste » de l'histoire juive : cette lecture avait finalement réussi à s'imposer même dans les cercles non sionistes<sup>43</sup>.

Quoi qu'il en soit, fort probablement, la naissance

41. *Sexe et Caractère* (édition française de 1975), *op. cit.*, p. 249.

42. Cf. David Biale, *Power and Powerlessness in Jewish History*, Schocken Books, New York, 1986.

43. Cf. D. Biale, *op. cit.*, p. 5 sq.

du sionisme politique et du *Selbsthafi* à Vienne ne sont pas pures coïncidences.

Jacques Le Rider<sup>44</sup> a développé une analyse très fine du phénomène du *Selbsthafi*, en l'appliquant plus particulièrement à Karl Kraus, à partir de l'opuscule de jeunesse que celui-ci avait consacré au sionisme<sup>45</sup> ainsi qu'à quelques textes ultérieurs.

Le *Selbsthafi* est tout à fait typique des années 1880-1900, en Allemagne et en Autriche, lorsque le phénomène du nouvel antisémitisme heurte de plein fouet la génération juive en voie d'assimilation totale.

En s'appuyant sur une étude consacrée à Walter Rathenau, le futur ministre des Affaires étrangères de la République de Weimar et qui sera assassiné *parce que juif*, Le Rider<sup>46</sup> analyse les quatre formes de réaction qui sont les plus caractéristiques. Celles-ci peuvent se résumer ainsi<sup>47</sup> : un esthétisme poussé à l'extrême ; une attitude réactionnaire dirigée contre le capitalisme et débouchant sur une « germanomanie » élitaire ; le socialisme ; le sionisme. Ces autres formes vont produire une réaction de *Selbsthafi* qui se définit comme une situation de minorité dans un environnement conduisant à *Vintériorisation* des stéréotypes de l'ennemi.

44. « Karl Kraus ou l'identité juive déchirée », in *Vienne au tournant du siècle*, sous la direction de François Latraverse et Walter Moser, Albin Michel, Paris, 1988, p. 123 ; dans ce même ouvrage on lira le bel article de Régine Robin, « Les intellectuels juifs aujourd'hui et le fantasme de Vienne ou les différents modes du "redevenir Juif" », p. 91 *sg.* Sur Karl Kraus, cf. également le numéro spécial des *Cahiers de l'Heme* (n° 28, 1975), notamment l'article signé Michel Siegert, « Karl Kraus et le sionisme », p. 154-159. Cet article est d'une très rare violence antisioniste (cf. la phrase publiée en majuscules, à la page 157 : « Le sionisme n'était pas seulement l'opium des prolétaires juifs orientaux : il fut le support des délires colonialistes de la bourgeoisie juive. »

45. *Eine Krone für Zion* (« Une couronne pour Sion »), 1898.

46. P. 123.

47. J. Le Rider s'appuie sur Hans Dieter Hellige, l'éditeur de la correspondance entre Walther Rathenau et Maximilian Harden, *Briefwechsel 1897-1920*, Munich-Heidelberg, 1983 (volume 6 des œuvres complètes de Rathenau). Je n'ai pas eu accès directement à cette source que je ne cite donc que de deuxième main (c'est-à-dire *par* J. Le Rider).

Jacques Le Rider a pu ainsi montrer que l'itinéraire de Kraus le conduit à adopter l'une de ces stratégies, qui sera celle du « néo-conservatisme antisémite<sup>48</sup> ». Au contraire, Herzl, qui passe par des phases analogues, choisit finalement la stratégie sioniste, dont on a souvent dit qu'elle représentait très certainement une certaine forme de *Selbsthafi*.

Kraus avait opté pour l'assimilation à outrance : il quitta d'abord la communauté israélite viennoise en 1899, puis se convertit au catholicisme en 1911. Il rompit avec l'Église catholique en 1922. Entre-temps, il avait été proche de Weininger, mais aussi de Houston Stewart Chamberlain, l'auteur des *Fondements du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>49</sup> dont on ne sait pas assez qu'il résidait à Vienne depuis dix ans au moment de la parution de son livre, c'est-à-dire au moment de la parution du *Judenstaat*.

Pour l'écrivain juif allemand Arnold Zweig (1887-1968), le *Selbsthafi* serait une maladie typiquement autrichienne. Dans son ouvrage précité, Sander L. Gilman cite ce passage étonnant d'Arnold Zweig :

« La soi-disant haine de soi juive, cette forme autrichienne caractéristique du rejet de l'ego, ce *Weltschmerz* juif, ce doute juif, cette pulsion passionnée du déni de soi, apparaît d'abord lorsque la vie de la société non juive produit ou reflète une attraction réelle, colorée, magique et une humanité humaine. Quant à nous, Juifs du Reich allemand, en quoi devons-nous nous perdre ? Dans le monde de la littérature et de la musique allemandes de quelques génies morts et isolés : cela nous le fîmes. Mais il faudrait être quelque peu

48. Relevons aussi que la critique de Kraus contre les Juifs se construit à partir d'une remise en cause de l'attitude juive durant l'affaire Dreyfus. Sur Karl Kraus, cf. l'ouvrage touffu mais foisonnant d'Edward Timms, *Karl Kraus: Apocalyptic Satirist*, New Haven, 1986.

49. *Die Grundlagen des 19. Jahrhunderts*, 1<sup>re</sup> édition, 1899 : l'ouvrage fut souvent réédité, notamment par les nazis.

confus avec soi-même pour voir dans le Junker (de la marche de Brandebourg), dans l'officier prussien, dans l'industriel ou le fonctionnaire allemand, un personnage dont la valeur serait si convaincante que l'on voudrait y sacrifier son propre être en toutes circonstances<sup>50</sup> »

Herzl aurait donc intériorisé l'antisémitisme pour y répondre par ce qui apparaît comme une *échappée*. Karl Kraus lui reproche précisément de céder ainsi aux mythes antisémites.

Le raisonnement de Herzl nous apparaît donc plus clairement. Pour lui, toute réflexion sur la question juive part nécessairement d'un facteur qui est *Yantisémitisme*. Celui-ci présente deux « qualités » complémentaires : il est *universel* et il est *inéluçtable*.

Si *Yuniversalité* de l'antisémitisme ne peut être démontrée qu'empiriquement, son *inéluçtabilité*, elle, ne peut se démontrer : elle ne résulte que d'une projection dans l'avenir. Il s'agit, pourrait-on avancer, d'un véritable axiome, du dogme fondateur de la foi sioniste. De fait, l'antisémitisme apparaît comme une authentique fatalité, à laquelle on ne saurait échapper. L'émancipation n'a rien modifié au sort des Juifs, malgré ce qu'il appelle la « grandeur d'âme » des peuples civilisés qui y ont procédé. Sur ce point Max Nordau, dans son grand discours au I<sup>er</sup> Congrès sioniste trouve une très belle formule : « *Die Männer von 1792 emanzipierten uns aus Prinzipienreiterei* ». »

50. Cité d'après Sander L. Gilman, *op. cit.*, p. 299. L'original, que je n'ai pas eu le loisir de consulter, se trouve dans Arnold Zweig, *Caliban oder die Politik der Leidenschaft: Versuch über die menschlichen Gruppenleidenschaften dargetan am Antisemitismus*, Potsdam, 1927, p. 199-200. Après l'accession de Hitler au pouvoir, Arnold Zweig se réfugia... en Palestine. Il y vécut fort mal et finit, en 1948, par revenir en Europe pour s'installer en Allemagne de l'Est, où il mourra en 1968. On lira avec profit sa *Correspondance avec Freud (1927-1939)*, Gallimard, « Connaissance de l'Inconscient », Paris, 1973. Le thème de son inadaptation notamment linguistique à la Palestine et au sionisme y apparaît bien.

51. Que l'on peut rendre difficilement par « les hommes de 1792 ne nous ont

\* Ce caractère *universel* et *inéluçtable* de l'antisémitisme rend d'ailleurs futiles les tentatives de lutte contre ce phénomène. Pour Herzl, les activités des organisations de lutte contre l'antisémitisme sont vouées à l'échec. Rien ne servirait de lutter contre les symptômes d'un mal aux origines plus profondes. Le sionisme lui veut s'attaquer aux *racines* du mal.

Car, où qu'il aille, le Juif rencontre l'antisémitisme : mais surtout, il « l'emporte » en quelque sorte avec lui, à la semelle de ses souliers. Relisons attentivement Herzl :

« La question juive existe là où les Juifs sont en nombre. Là où elle n'existe pas, elle est importée par les immigrants juifs. Naturellement nous avons tendance à nous installer là où nous ne sommes pas persécutés ; mais notre arrivée entraîne les persécutions. Cela est vrai, doit rester vrai, partout, même dans les pays les plus développés — la France en administre la preuve — aussi longtemps que la question juive n'aura pas été réglée politiquement. Les Juifs pauvres colportent maintenant l'antisémitisme en Angleterre. Ils l'ont déjà introduit en Amérique. »

En réalité, Herzl semble avancer — sans toutefois le dire aussi clairement — que ce sont *certaines* catégories de Juifs qui engendrent l'antisémitisme ou qui l'exportent avec eux. Ce sont surtout ces nouveaux Juifs errants, ces *Ostjuden*, qui ont envahi Vienne, qui déjà introduisent l'antisémitisme en Angleterre et en Amérique. C'est pour ces malheureux qu'il faut un havre.

Le 28 avril 1899, Herzl écrit à un haut fonctionnaire ottoman : « [...] Le sionisme a pour but de créer un refuge durable et légalement assuré pour nos malheu-

émancipés qu'en vertu d'un attachement uniquement chevaleresque aux principes ». Cf. *Protocole* du I<sup>er</sup> Congrès sioniste, *op. cit.*, p. 13.

reux frères persécutés dans différents pays. Nous voulons, s'il y a la possibilité d'obtenir le consentement de Sa Majesté, que ce refuge soit la Palestine<sup>52</sup> »

Quelques mois plus tard, Herzl donne une interview à un journal parisien *Pain*, dont les commentaires sont d'un antisémitisme virulent, bien caractéristique de l'époque<sup>53</sup>

Il tient à en rendre, dans son *Journal*, le texte intégral<sup>54</sup>. En voici le passage qui me paraît le plus significatif :

« Ce qu'est le sionisme, et ce que je veux faire ? [...] Le voici. Je veux donner aux Juifs de toutes les nations un coin du monde où ils puissent vivre en paix, non plus traqués, honnis et méprisés. Parmi nous, ainsi qu'il arrive toujours du reste, c'est le pauvre qui est le plus à plaindre. Les autres, qui peuvent à leur gré changer de résidence, qui du reste sont en contact avec les classes supérieures, ont certes à supporter bien des souffrances d'amour-propre et de dignité blessée ; mais vous ne sauriez croire à quel point, dans certains pays, le Juif pauvre est malheureux. Je veux leur ouvrir, à ces honnis, un pays qui soit *leur* ; dans lequel en toute liberté et grâce à la liberté, leurs qualités pourront se développer, en même temps que s'atténueront, au contraire, les vices et les défauts que des siècles d'ostracisme ont développés en eux ; les débarrasser enfin de cette *crasse* morale ; arriver à mettre en jeu leurs dons intellectuels et moraux très réels, et que mon peuple, enfin, ne soit plus le *sale juif*, mais le peuple lumière qu'il peut être. »

52. *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, volume 3, p. 24. Le texte de la lettre est en français.

53. En témoigne ce passage qui introduit l'interview : « [...] [que] les chrétiens de toute confession se lèveraient en bloc pour repousser avec indignation une combinaison qui mettrait les Lieux Saints au pouvoir des bourreaux du Christ. Les sionistes sont d'ailleurs peu nombreux ; parmi les fils de la Veuve, le plus grand nombre préfère édifier chez les nations infidèles les coffres-forts d'une Jérusalem fictive [...] », *Briefe und Tagebücher*, volume 3, p. 55-58.

54. En fait, il avait découpé l'article pour le coller dans son *Journal*.

A un député anglais qui voulait s'informer sur le sionisme, Herzl décrit : « La chose peut être exprimée en quelques mots. Les sionistes sont les représentants du peuple juif dispersé sur la terre. Ils voudraient réinstaller leurs frères malheureux en Palestine sous la souveraineté de Sa Majesté le Sultan en vertu d'une garantie suffisante de droit public<sup>55</sup>. »

Au tsar auquel il présente son projet, il écrit : « Les sionnistes (*sic*) veulent faire du bien à leurs frères malheureux, les soustraire aux doctrines subversives et les conduire vers le chemin d'une moralité plus élevée dans l'intérêt même de l'humanité toute (*sic*) entière<sup>56</sup> »

Il faut évidemment tenir compte de l'adaptation du discours de Herzl à chacun de ses différents destinataires. Herzl était maître dans cet art. C'est ainsi que pour convaincre les financiers juifs anglais de participer à son projet, il cisèle cette magnifique définition de synthèse qu'il considère lui-même comme une sorte de petit chef-d'œuvre : « Convaincu que la question juive ne saurait être réglée que territorialement, nous créons la *Society* pour l'achat d'une terre autonome *pour ceux d'entre les Juifs qui ne sont pas en mesure de s'assimiler là où ils résident*<sup>57</sup>. » (Les italiques sont de moi, C.K.)

Malgré ces qualités tactiques de Herzl, il n'en reste pas moins que certains traits communs se dégagent, que

55. Lettre du 28 avril 1899, *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, volume 3, p. 23. Le texte est donné en anglais très défectueux dans le *Journal* : « The thing may be however told in a few words. The Zionists are the representatives of the scattered Jewish People. They would reestablish their misfortuned brethren in Palestine under the sovereignty (*sic*) of His Majesty the Sultan and under a sufficient guarantee of public right... »

56. Lettre du 22 novembre 1899, *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, volume 3, p. 69 (en français dans le texte).

57. *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, p. 384. « Cette formule a l'avantage de réunir sionistes et assimilationnistes », ajoute-t-il. L'éditeur du *Journal* précise (note 211, p. 856 du même volume) que dans le discours tel qu'il fut prononcé, Herzl écrit : « La *Society of Jews* s'est fixé comme tâche l'achat d'un territoire pour ceux d'entre les Juifs qui ne peuvent pas s'assimiler (*sic*). »

l'on peut mettre en rapport avec l'essentiel du discours implicite du *Judenstaat*.

Avant tout, il y a, chez l'auteur du *Judenstaat*, une très grande compassion devant la détresse juive, les souffrances de ses frères, mais aussi une angoisse profonde devant l'imminence d'une catastrophe qu'il a certainement pressentie, tout autant qu'il a prédit la création d'un État pour les Juifs au plus tard cinquante ans après la tenue du Ier Congrès sioniste<sup>58</sup> Herzl voit bien le danger. Le *Judenstaat* est comme inspiré par cette vision catastrophisante de l'histoire. Il écrit :

« [...] là où les Juifs sont présentement à l'aise, mes congénères contesteront sans doute mes affirmations de la façon la plus véhémement. Ils ne me croiront que lorsque la haine des Juifs aura repris. Or, l'antisémitisme éclatera avec d'autant plus de violence qu'il se sera fait attendre. L'infiltration de Juifs, attirés par l'apparente sécurité, ainsi que l'ascension sociale des Juifs autochtones se conjuguent en un phénomène d'une extrême violence et provoquent la catastrophe^ Rien n'est plus simple que ce raisonnement. [...] Mais c'est la situation des pauvres et des opprimés qui est à considérer [...]. »

Nous voici donc bien au cœur de cette *sociologie herzlienne* du peuple juif et de l'antisémitisme. Nous voici aussi plus aptes à en saisir réellement la portée.

C'est l'ensemble du *Judenstaat* qui présente les Juifs comme agités d'une véritable frénésie sociale. Herzl se présente en sociologue presque mécaniste : sa vision du peuple juif est celle d'une structure trinaire assez simple. *Classes riches, classes moyennes* (la plus nombreuse

58. C'est sans doute la plus célèbre des entrées au *Journal* en date du 3 septembre 1897 : « A Bâle j'ai fondé l'État des Juifs. Si je disais cela à voix haute aujourd'hui, un éclat de rire universel me répondrait. Dans cinq ans peut-être, dans cinquante ans sûrement, chacun pourra s'en rendre compte. », *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, volume 2, p. 538.

en Occident), *masses pauvres* de l'Est. *L'antisémitisme moderne naît donc de la rencontre, en Occident surtout, de ces trois structures sociales*. Mais, de ces trois structures, c'est évidemment la troisième qui est la cause des bouleversements les plus violents. C'est donc elle qu'il faut sauver, ce qui permettra aussi de sauver les autres, même si celles-ci refusent d'emprunter la voie sioniste. De manière générale, on n'a sans doute pas assez souligné le « mécanisme » social de Herzl qui traverse toute son œuvre et qui est assez proche de son scientisme souvent primaire. En même temps, Herzl avance sa théorie du « mouvement ascensionnel de classes ». Pour la comprendre, il faut rappeler que ces masses juives pour lesquelles il montre tant de compassion et d'angoisse sont jugées sans pitié et sans concession. Leur culture est rétrograde. Leur jargon *Yécœure*<sup>59</sup>. Des traits de caractère odieux se sont développés, même s'il admet volontiers que ceux-là ne sont que le produit d'une situation imposée.

Le sionisme, dont le but est d'amener les gens « là-bas ». Ce *là-bas*, en allemand *drüben*, joue un rôle important dans la phraséologie herzlienne : là-bas, c'est-à-dire littéralement *de l'autre côté*. Dans le *Judenstaat*, Herzl se pose encore la question de la Palestine ou de l'Argentine, encore que rapidement il était tout naturellement passé au projet de la Palestine, comme seul projet réel : ainsi dans son roman utopique *Altneuland* paru en 1902, c'est bien en Palestine que se situe l'État des Juifs. Dans les deux cas, il s'agit bien d'un « autre côté » au-delà des mers. On voit aussi la fonction régénératrice sinon purificatrice de cet au-delà, de ces mers qu'il faut traverser pour parvenir à la Terre promise.

C'est donc *là-bas* que commencera une nouvelle vie qui aura comme fonction de soigner et de guérir ces

59. Cf. la note 31 au texte de *L'État des Juifs*.

classes littéralement dégénérées, par l'exemple, par le travail soumis à une discipline quasi militaire<sup>60</sup> par les bons sentiments. Quant au pays, il devra se construire du bas vers le haut : les plus pauvres partiront d'abord et se « régénéreront » peu à peu ; au fur et à mesure des progrès sociaux, économiques, culturels, les autres classes suivront, jusqu'à former, un jour lointain sans doute, une société modèle. Quant aux riches, aux très riches, ils viendront en dernier. Ils se feront construire des maisons luxueuses : il suffit d'en lancer la mode. Mais peut-être ne viendront-ils jamais : en effet, dès les grands départs massifs de pauvres, l'antisémitisme cessera partout...

Ira-t-on dès lors jusqu'à avancer qu'en fin de compte le sionisme herzien, peut-être même le sionisme en général n'aurait été conçu que pour ces « pauvres malheureux » ? Certains n'ont-ils pas été jusqu'à soutenir que le sionisme n'était au fond guère autre chose qu'une invention des Juifs occidentalisés pour se débarasser des Juifs « orientaux » ? Il n'est pas certain qu'on puisse aller aussi loin. Mais l'hypothèse, à tout le moins, peut légitimement être envisagée.

Car Herzl n'avait pas été le premier à chercher une solution au problème des masses juives d'Europe orientale, les *Ostjuden*.

On a du mal aujourd'hui à comprendre le mythe des *Ostjuden* et le rôle qu'il a pu jouer en Europe occidentale de la fin du xix<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale. Il est vrai que ce mythe correspondait surtout à une situation spécifique de l'Allemagne et de l'Autriche<sup>61</sup>. Ce mythe doit d'ailleurs être compris à deux

60. Le 11 juin 1895, en pleine fièvre créatrice, il écrit : « Les compagnies de travail partiront et reviendront, comme les militaires, au son des fanfares. » *Briefe und Tagebücher, op. cit.*, volume 2, p. 99.

61. Cf. l'ouvrage très important de Steven E. Aschheim, *Brothers and Strangers — The East European Jews in Germany and in German Jewish Consciousness*, Wisconsin University Press, 1982.

niveaux qu'il affecte différemment : le monde non juif d'une part, les Juifs d'autre part.

Voici que l'Europe occidentale (l'Allemagne et l'Autriche surtout) voit « déferler » sur elle ces *Juifs de l'Est*<sup>62</sup> par centaines de milliers<sup>63</sup>. Ces Juifs d'un autre âge, d'une autre culture qui « envahissent » Berlin et Vienne, on les voit à Paris comme à Londres. Les non-Juifs considèrent d'abord le « péril juif » de manière générale. Ils s'inquiètent même de la santé de leurs pays. N'a-t-on pas dû arrêter le transit par l'Allemagne, en 1882, pour cause de choléra ? Mais ce sont les Juifs, en Allemagne surtout, qui réagissent le plus violemment. Ces Juifs de l'Est, sortis des ghettos de Galicie qu'ils reconstituent au cœur même des grandes capitales, ne viennent-ils pas leur rappeler leur propre passé, leur sortie du ghetto, il y a moins d'un siècle ? Cette langue qu'ils parlent, si proche de l'allemand, mais aussi si éloignée de l'élégance de la langue pure de Goethe ou Schiller<sup>64</sup> ne choque-t-elle pas les oreilles allemandes ? Ces vêtements, ces manières bruyantes, ne sont-ils pas trop connus ? Bref, les Juifs de l'Est constituent un véritable danger pour leurs coreligionnaires ! Car voici que l'égalité sociale et politique, cette pénible acquisition de l'émancipation, risque d'être remise en cause par l'évocation constante, quotidienne, physique, d'une altérité juive qu'ils avaient voulu nier ou oublier<sup>65</sup>.

62. Cf. le très beau livre de Joseph Roth, *Juifs en errance*, Le Seuil, Paris 1986. On lira notamment le chapitre sur Vienne. Roth écrit par exemple : « Il est terriblement dur d'être un juif de l'Est et il n'y a pas de sort plus dur à Vienne que celui du juif de l'Est étranger. » (P. 51.)

63. Les chiffres que donne Aschheim sont éloquentes : au total, avant 1914 ce sont environ 2 750 000 Juifs qui quittent l'Europe de l'Est. Parmi ceux — nombreux — qui se rendent aux États-Unis, la majorité transitent par le port de Hambourg.

64. Aschheim, *op.cit.*, p. 8, montre bien que c'est précisément la proximité entre le yiddish et l'allemand qui rend le « jargon » insupportable (c'était déjà le cas pour Mendelssohn lui-même).

65. Même attitude en Alsace, ainsi que le relève bien Freddy Raphaël dans

Les Juifs de Galicie semblent d'ailleurs constituer la quintessence même de ce péril juif dénoncé de toutes parts. Il n'est pas jusqu'au développement de la prostitution à Vienne dont on ne les ait rendus responsables 66

Le sionisme vient remplir une fonction évidente et diversifiée. L'apparition du sionisme moderne à Vienne, au point de passage entre deux cultures et deux mondes, par un homme dont les succès mondains pouvaient en quelque sorte incarner les divers processus que décrit cette nouvelle sociologie juive n'est donc pas un hasard. C'est ainsi que Joseph Roth écrit : « Le sionisme moderne est né en Autriche, à Vienne. C'est un journaliste viennois qui l'a inventé. Personne d'autre n'aurait pu le faire [...] 67. »

Sans doute, le sionisme apparaîtrait-il comme moins glorieux si l'on imaginait qu'il ait été utilisé, sinon inventé pour les besoins de cette cause-là, c'est-à-dire pour réguler les rapports entre *Juifs occidentaux et orientaux*.

L'histoire et la sémantique vont d'ailleurs se retourner. On sait, en effet, qu'aujourd'hui si l'expression « Juifs orientaux » continue d'être utilisée, c'est dans un sens bien différent. L'hébreu appelle « orientaux » (*Mizrahim*) les Juifs sépharades qui forment les masses les moins « modernisées » et les plus défavorisées du pays. Les *Occidentaux* d'aujourd'hui (Russes, Polo-

son bel article au titre évocateur et qui se passe de commentaires : « Une rencontre manquée : les relations entre les Juifs d'Alsace et leurs coreligionnaires d'Europe orientale (1870-1939) », *Mélanges André Neher*, 1975, p. 415.

66. Cf. sur ce point Wistrich, *op. cit.*, p. 67 sq. Conséquence d'une effroyable misère, on trouvait effectivement des femmes juives, d'origine galicienne pour la plupart, parmi les prostituées viennoises. Les antisémites ne manquaient pas de relever le fait, de même que les milieux juifs plus « établis ». Herzl consacre une entrée à ce problème : il se demande comment éviter la prostitution « là-bas ». Entrée du 12 juin 1885, *Briefe und Tagebücher*, *op. cit.*, volume 2, p. 215.

67. *Op. cit.*, p. 19.

nais, etc.) sont les *Orientaux* d'autrefois. On trouve toujours plus oriental que soi... Ce mythe est d'autant plus remarquable que, dans la tension entre ashkénazes et sépharades, les premiers ont fait remarquer que seuls les sépharades les plus pauvres et les moins « occidentalisés » étaient venus en Israël !

En même temps, la notion d'Orient semble, dans le judaïsme, en hébreu, remplir une fonction bien particulière. N'est-ce pas vers l'Orient (*Mizrah*) que l'on se tourne pour prier ? Pour dire qu'une chose est à l'opposé complet de l'autre, l'hébreu dira : « Cela est aussi éloigné de cela que l'Est l'est de l'Ouest. »

L'authenticité juive se jouerait-elle dans une tension Est-Ouest ? La comparaison entre ces Juifs orientaux de la fin du xix<sup>e</sup> siècle et les nouveaux Juifs orientaux va plus loin : ce sont en effet ces Juifs orientaux, alors comme maintenant, qui permirent en fait la survie spirituelle du judaïsme occidental. C'est ainsi qu'un analyste aussi percutant qu'Abraham Léon pouvait écrire, parlant de cette époque de la fin du xix<sup>e</sup> siècle : « Continuellement, des vagues de Juifs orientaux se déversaient vers les pays occidentaux, insufflant une vie nouvelle au corps moribond du judaïsme 68 »

Peut-on rappeler enfin ce symbole à l'échelle de la *Shoah* : la « destruction » des Juifs par les nazis commence par leur « retour » à l'Est !

En fin de compte, toutes ces remarques peuvent être ramenées aux propositions suivantes :

— après 1881 s'ouvre la grande *redistribution démographique* du peuple juif (j'emprunte cette expression à Steven Aschheim). Le sionisme et Herzl vont essayer d'interpréter ce drame qui se joue sous leurs yeux —

68. Abraham Léon, *La Conception matérialiste de la question juive*, réédition EDI, Paris, 1968, préface Maxime Rodinson.

ils vont essayer de canaliser l'extraordinaire énergie qu'il recèle, au bénéfice de cet État à créer ;

— cette redistribution, qui va mener les Juifs d'est en ouest se produit au moment même où le nouvel antisémitisme politique et raciste apparaît en Occident : la rencontre entre ces deux courants ne saurait manquer d'être explosive ;

— l'antisémitisme ne saurait disparaître, il est destiné à se manifester partout, sous des formes diverses et à des degrés d'intensité pouvant mener jusqu'à la catastrophe ;

— les Juifs forment un *peuple* qui s'est conservé au cours de l'histoire pour des raisons diverses. C'est ainsi que pour Herzl, c'est essentiellement « la foi de nos pères » qui a contribué à cette survie du peuple<sup>69</sup>. Les Juifs ne pourront s'assimiler collectivement — bien qu'ils aient « désespérément<sup>70</sup> » essayé de le faire — car ils posent désormais un problème *national*. La seule solution à la question juive sera donc celle de la création d'un État pour les Juifs, que nous appellerions aujourd'hui un État-nation ;

— c'est aux Juifs les moins « assimilables », ceux qui ont conservé les traits distinctifs les plus marquants qu'il reviendra de partir en premier, dans ce voyage symbolique vers une Terre promise où ils pourront se régénérer et entraîner après eux les autres Juifs. Ce départ bénéficiera en fin de compte à l'humanité tout entière. On ne peut manquer d'être frappé par l'insistance que met Herzl à expliquer que les différents pays

69. On sait que cette question des facteurs auxquels il convient d'attribuer la survie du peuple juif à travers deux mille années de Dispersion est l'une des questions qui ont fasciné les historiens, les sociologues, etc. Citons quelques-unes des explications avancées, outre évidemment les explications purement religieuses (qui varient : notamment si l'on oppose la vision de l'Église à celle des Juifs eux-mêmes) : le *peuple-pariah* de Max Weber (*in Le Judaïsme antique*) repris plus tard par Hannah Arendt ; le *peuple-classe* (cf. là aussi l'analyse brillante bien que discutable d'Abraham Léon).

70. C'est Herzl qui parle !

n'auront pas à souffrir du départ des Juifs, notamment sur le plan économique. Certes, il s'agit d'éviter l'hostilité des différents pays, y compris les plus antisémites, qui pourraient craindre de se voir ruiner par le départ de « leurs » Juifs. Mais il y a bien davantage. Herzl montre bien qu'il s'agit en quelque sorte de rétablir l'ordre naturel des choses. *Chacun chez soi* : plus tard, certains de ces Juifs pourront revenir et vivre dans les différents pays, mais comme étrangers respectés et protégés par les lois ;

— aux Juifs donc de réagir à l'histoire, de faire leur histoire et non plus seulement de la subir. C'est en ce sens que le sionisme apparaît autant *révolte* contre l'histoire juive que *révolution* au sens le plus authentique de ce terme.

Voici donc bouclée une première boucle : celle du mode de pensée sioniste à son niveau le plus fondamental. Celle qui a engendré l'apparition d'une logique politique nouvelle, créée par Herzl, véhiculée par l'État d'Israël à partir de 1948 et qui a donné lieu à une nouvelle langue de bois aux contradictions multiples qui apparaîtront progressivement.

Cette question de la légitimité constitue le cœur même du débat. A-t-on assez prêté attention au fait que ce débat a constamment oscillé autour de deux pôles bien différents : l'un interne, l'autre externe. De Herzl à nos jours, le discours sioniste s'est entièrement consacré à cette quête incessante de la légitimité, sans toutefois distinguer toujours clairement entre les divers destinataires de ces discours. Or ceux-ci, autant que le *contenu* du discours sioniste, ont considérablement varié, suivant les périodes envisagées.

L'immense effort du sionisme, selon qu'il s'est adressé au monde juif ou au monde non juif a pris des formes bien différentes. L'argumentation utilisée dans chacun de ces discours a évolué de manière à s'adapter aux destinataires, de même d'ailleurs que les effets escomptés.

Depuis que les problèmes posés par le sionisme se confondent plus ou moins avec ceux de l'État d'Israël, il semblerait que l'on ait oublié que le discours de Herzl représentait principalement un discours interne, intra-juif. Les effets externes de cette approche étaient relativement mineurs. Il s'agissait pour Herzl d'établir la légitimité du sionisme, au nom d'une analyse scientifique, certains diront *pseudo-scientifique*. Mais, cette quête se situait parmi d'autres mouvements ou tendances qui secouaient alors le monde juif : c'est donc là que se situe son premier niveau, *interne*.

En même temps, va apparaître la nécessité d'établir la légitimité sioniste *extra-muros*. Les implications extérieures du sionisme seront mieux perçues et c'est là le deuxième niveau, *externe*, de cette quête.

## Le sionisme ou la quête d'une double légitimité

1948. L'État d'Israël vient d'être créé. Le peuple juif vient de vivre l'expérience la plus dramatique d'une histoire pourtant riche en crises, en persécutions et en massacres.

1990. Un peu plus de quarante ans plus tard, que reste-t-il de cette *lecture sioniste* de l'histoire juive que Herzl a inaugurée?

Les Juifs ont désormais leur État. Pour autant, la révolution sioniste a-t-elle bien eu lieu ? On se souvient du programme de Bâle : « Le sionisme aspire à la création en Palestine d'un foyer pour le peuple juif, garanti par le droit public. » Ce *foyer* existe désormais : d'abord *foyer national* avec la déclaration Balfour (1917), il est devenu *État* en 1948. Qu'il soit *garanti par le droit public*, au sens où Herzl l'entendait, n'est guère douteux. Pour autant peut-on avancer que la tâche du sionisme soit achevée ? Qu'il ait réussi la mission qu'il s'était imposée, comme *gérant d'affaires* du peuple juif ? Bref, le sionisme a-t-il établi sa légitimité ? A-t-il même établi *une* légitimité ?

## La quête sioniste de la légitimité interne

A l'époque où Herzl écrit et publie le *Judenstaat*, c'est-à-dire entre 1895 et 1897, la lutte pour la conquête de la légitimité est déjà pleinement engagée au sein du monde juif d'Europe centrale et orientale. Ce sont les grandes masses juives de Russie, de Pologne et de Roumanie qui en sont évidemment l'enjeu. Car ces immenses communautés juives sont toutes sur le point de bouger. Partout, les mouvements d'idées, les partis fleurissent et s'affrontent : bundistes, socialistes de toutes tendances, territorialistes, autonomistes, assimilationnistes de toutes sortes, Juifs orthodoxes.

Les affrontements se déroulent même autour de la langue à utiliser à l'issue du processus de modernisation qui s'ébauche lentement : yiddish, hébreu, langue du pays (russe, polonais, tchèque, roumain, allemand, etc.). A chacune de ces langues correspond une direction à prendre. C'est ainsi qu'en Russie, au tournant du siècle, le choix d'une langue revient en fait très précisément à celui d'une idéologie : l'hébreu pour les sionistes, le yiddish pour les bundistes (surtout après la conférence de Czernowitz en 1908), le russe pour les assimilationnistes<sup>71</sup>.

Ces débats ne concernaient pas seulement les intellectuels ou les leaders de partis. Pour la grande masse des Juifs, pressés par les événements, fuyant la misère et les persécutions, le choix était plus immédiat. On a pu dire de ces masses qu'elles allaient « voter avec leurs

pieds » : c'est le grand départ pour le Nouveau Monde et, dans une moindre mesure, pour l'Europe occidentale et la Grande-Bretagne. Peu nombreux sont ceux qui choisissent la Palestine.

Le sionisme prétend offrir une réponse radicale et globale. Il met en garde contre les dangers présents ou futurs que chacune des autres attitudes implique. Mais il lui faut conquérir une légitimité. Y parviendra-t-il ? Y est-il parvenu ?

Rappelons d'abord ce fait fondamental : malgré les apparences, le sionisme a toujours été très minoritaire au sein du peuple juif. Dès les origines du sionisme politique, en dépit de certains extraordinaires succès « médiatiques » (tel celui, incontestable, du I<sup>er</sup> Congrès sioniste), en fin de compte, seule une infime minorité est réellement concernée. Et d'abord, c'est *Yestablishment* juif, de toutes tendances, de tous pays, qui marque son hostilité. C'est le cas d'une grande partie du rabbinat (qu'il soit orthodoxe ou libéral), c'est celui de presque toutes les grandes organisations juives comme l'Alliance israélite universelle, mais aussi et surtout celui de cette « haute finance juive » comme les Rothschild ou le baron de Hirsch, que Herzl s'aliénera tous rapidement <sup>72</sup>\*

Herzl avait beaucoup misé sur l'appui de ces grandes familles pour la réalisation de son projet. C'est pourquoi il convient de s'y arrêter un instant. Herzl avait essayé d'exposer ses thèses au baron de Hirsch et aux Rothschild : c'est peu de dire qu'il échoua. De fait, ses rencontres avec eux tournèrent court immédiatement. La rencontre avec le baron de Hirsch marqua

71. Avec quelques variantes intéressantes, notamment chez Doubnov, qui préconisa une théorie du *trilinguisme* : c'est-à-dire la coexistence de deux langues juives, à savoir *Vhébreu* comme langue nationale et le *yiddish* comme langue populaire avec une langue de culture « locale » (par exemple, le russe ou le polonais). Sur tous ces points on consultera l'ouvrage précité de Simon DOUBNOV, *Lettres sur le judaïsme ancien et moderne*, Cerf, Paris 1989, *passim*, notamment l'admirable introduction de Renée Poznanski.

72. Les descriptions de ces rencontres sont de véritables morceaux d'anthologie. On peut en lire des comptes rendus dans Amos ELON, *op. cit.*, p. 133 sq et p. 209 sq., ou encore in *Briefe und Tagebücher*, *op. cit.* volume 2, p. 56, qui retrace la rencontre du 3 juin 1895 avec Maurice de Hirsch, c'est-à-dire *avant* la rédaction du *Judenstaat*.

d'ailleurs le début de l'action sioniste de Herzl. C'est quelques jours plus tard qu'il entamera sa très longue *Adresse aux Rothschild*, première ébauche du *Judenstaat* à Paris, dans sa chambre de l'hôtel Castille, rue Cambon<sup>73</sup>. Mais une rencontre avec les Rothschild (parisiens) n'eut finalement lieu qu'un an plus tard, à Paris, le 18 juillet 1896, sans résultat aucun. La branche autrichienne n'avait même pas répondu à sa lettre<sup>74</sup>. D'ailleurs, dans le *Judenstaat*, lorsqu'il aborde la question du capital de la *Jewish Company*, Herzl envisage déjà le refus des grands financiers juifs et leur déclare une véritable guerre financière : il est vrai qu'au moment de la parution du *Judenstaat* Herzl avait déjà rencontré le baron de Hirsch et qu'il avait prévu la réaction négative des Rothschild. C'est ainsi que le sionisme allait mettre sur pied un mouvement de masses, ce qui, à vrai dire, n'apparaissait pas dans le plan originel.

Le sionisme serait-il également une réaction contre les grands financiers juifs<sup>75</sup>, dirigeants traditionnels de certaines grandes communautés ? Certains événements récents, notamment au sein du judaïsme français, tendraient à corroborer cette thèse. Mais ce phénomène de la mainmise de certains financiers juifs sur la communauté de leur pays reste en fin de compte un phénomène assez limité.

Pour Herzl, il faut alors montrer que les financiers et leur argent ne considèrent le problème de leurs congénères que sous l'angle de la pure charité, sans voir les

implications politiques globales de la situation<sup>76</sup> pas plus que *Yaspect national* de la question juive.

Que le sionisme ait représenté assez rapidement l'un des grands courants du judaïsme ne fait évidemment pas le moindre doute. Pourtant, le sionisme n'a jamais été le courant majoritaire, même si, à partir de 1917-1923<sup>77</sup>, il a bénéficié de l'effet que la reconnaissance internationale lui octroyait. On imagine peut-être assez mal aujourd'hui l'effet que cette émergence soudaine du peuple juif sur la scène internationale a pu produire. C'est la notion même d'un *peuple juif* légitimée par la société internationale au plus haut niveau (la SDN) ainsi que la reconnaissance d'un lien de ce peuple avec la Palestine par l'établissement du *foyer national* qui furent perçus comme des événements historiques, relevant pour certains de l'ordre du miracle.

Il n'en fallait pas plus pour que des esprits mystiques commencent à entrevoir les premiers signes d'une ère messianique tant attendue : des signes qui iront en se précisant, à travers l'apparition du mal absolu qu'a représenté l'accession de Hitler au pouvoir. N'entraînent pas dans les fameuses convulsions de l'ère messianique ? Pour peu qu'on y mette quelque bonne volonté, la lecture des événements qui allaient suivre renforçait cette approche : la *Shoah*, la création de l'État d'Israël, la guerre du Kippour, autant de signes annonçant la fin des temps<sup>78</sup> ! Ce fut là l'un des premiers grands

76. Dans son roman utopique *Altneuland*, Herzl décrit le personnage de Rothschild sous le nom de *baron von Goldstein* : personnage dans l'ensemble peu sympathique.

77. Il s'agit évidemment de la reconnaissance par la déclaration Balfour (2 novembre 1917) puis de la mise sur pied du mandat britannique (qui reprend les termes de la déclaration Balfour). En voici le passage essentiel : « Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'installation en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif... »

78. Le Gouch Emounim (le Bloc de la foi), nourri des idées du grand rabbin Avraham Hacoheh Kook (mort en 1935), mais surtout de celles de son fils Tsvi Yehuda Kook (mort en 1982), est engagé dans un véritable délire messia-

73. Texte in *Briefe und Tagebücher*, op. cit., volume 2, p. 152.

74. *Ibid.*, p. 409.

75. Dans une lettre au grand rabbin de France Zadoc Kahn, décrivant son entrevue malheureuse avec Edmond de Rothschild, Herzl trouve cette formule saisissante : «... Je suis un adversaire de la maison Rothschild, car je la tiens pour un malheur national des Juifs... » (Lettre du 26 juillet 1896), *Briefe und Tagebücher*, volume 2, p. 421.

courants du sionisme, à savoir le courant religieux. Encore convient-il de remarquer que seule une fraction du sionisme religieux traditionnel (le courant dit *Mizrahi*) a « dérivé » vers le messianisme.

C'est qu'en effet le sionisme a divergé dans différentes directions alors que l'analyse herzlienne a représenté le sionisme « à l'état pur », sans adjonction aucune, tels le socialisme, ou le sionisme religieux ou même le révisionnisme (la droite nationaliste sioniste).

Dès la mort de Herzl, en 1904, divers courants s'installèrent dans le sionisme<sup>79</sup>. Pendant très longtemps, le courant socialiste parut être le courant dominant : encore ce courant comprenait-il diverses tendances dont l'une très « marxisante » (B. Borokhov.) L'hégémonie socialiste fut telle que, pendant très longtemps, le sionisme fut presque synonyme de socialisme : comme si le kibboutz était un concept sioniste ! Il est vrai que l'on pouvait percevoir certains aspects socialisants chez Herzl, notamment dans *Altneuland*. C'est la raison pour laquelle le tournant de 1977 représente un véritable bouleversement dans l'histoire politique d'Israël et du sionisme. L'arrivée de la droite au pouvoir après les élections du 16 mai 1977 marque à cet égard la fin d'une époque. La droite nationaliste avait conquis ses lettres de noblesse et sa légitimité.

Cette droite sioniste, notamment sous sa forme dite révisionniste, est très mal connue en France. On ne sait pas assez quel fut l'impact d'un homme comme Vladimir Jabotinsky<sup>80</sup> qui fut un penseur de grand talent,

nique. Tout est permis désormais et l'on verra un petit groupe très minoritaire, issu du Gouch Emounim, se lancer dans un terrorisme anti-arabe sanguinaire. Certains iront jusqu'à préparer le dynamitage de la mosquée d'Omar construite sur l'emplacement du Temple pour hâter la venue du messie et faciliter la reconstruction du Temple.

79. L'étude de ces différents courants a souvent été faite ; on se réfère notamment aux ouvrages précités de S. Avineri et de A. Herzberg.

80. Né en 1880 à Odessa, mort en 1940 près de New York. On peut se référer

à l'ouvrage précité de S. Avineri. L'importance de Jabotinsky ne saurait se mesurer uniquement à son impact sur un homme comme Menahem Bégin, qui fut l'un de ses lieutenants avant de devenir son successeur à la tête du mouvement. Jabotinsky avait créé le courant révisionniste en 1925, rejetant en particulier la politique de compromis (envers les Anglais) prônée par la majorité de l'organisation sioniste. Cette scission ira jusqu'à la rupture totale dix ans plus tard, puis à un début de guerre civile entre les différentes organisations clandestines.

Si le sionisme a trouvé une certaine légitimité, celle-ci n'apparaît que comme très partielle et fluctuante. Surtout, elle a pris peu à peu une direction nouvelle, différente de ce qu'elle recherchait à l'origine. Elle est devenue comme extérieure à son objet, dans la mesure où elle exprime un soutien à *Y'État* d'Israël, au lieu d'être centrée sur la relation directe du peuple juif à cet État. Cette légitimité partielle ou extérieure est en fait la marque du nouveau rapport entre Israël et la Diaspora.

La question a été maintes fois posée, sous une forme très particulière et percutante : le sionisme n'aurait-il pas perdu sa raison d'être avec la création de l'État d'Israël ? Par sionisme on entend d'abord une certaine *analyse politique* que l'on a précisément coutume d'appeler *Yidéologie sioniste*, mais aussi un ensemble

référé au chapitre que consacre S. Avineri à cet auteur. Il est cependant significatif de constater qu'il n'existe aucune œuvre d'envergure sur cette pensée, longtemps négligée sur le plan idéologique. En Israël même, l'hégémonie socialiste a empêché le développement d'études sérieuses du révisionnisme ; cf. cependant les ouvrages récents (en hébreu) de Raphaella Bilski Ben Hur, *Chaque individu est roi — La pensée politique et sociale de Zeev (Vladimir) Jabotinsky*, Éditions Dvir, Tel-Aviv, 1988 ; et de Yonathan Shapira, *Choisis pour commander ; la route vers le pouvoir du parti Herout. Une interprétation socio-politique*, Am Oved, Tel-Aviv, 1989.

81. Cf. les remarques très élogieuses de Nina Berberova sur Jabotinsky, dans son autobiographie parue sous le titre *C'est moi qui souligne*, Actes Sud, Paris, 1989, p. 286.

d'institutions particulières toutes centrées autour de cette *Organisation sioniste mondiale*, créée par Herzl en 1897 lors du Ier Congrès à Bâle. C'est autour de cette Organisation sioniste mondiale que sont apparues les grandes institutions requises par le mandat sur la Palestine, telles que *l'Agence juive*<sup>82</sup> chargée de la mise en valeur des terres et de l'accueil des immigrants, ou encore le *Keren Kayemet* et le *Keren Hayesod*<sup>83</sup>. Dès la création de l'État, la question fut posée de la suppression de ces institutions, en fait de la suppression de l'Organisation sioniste mondiale. Un vaste débat s'engagea : Ben Gourion trancha en faveur de la survie de ce sionisme de fonctionnaires et de bureaux. Il est intéressant d'examiner les raisons du choix ainsi opéré : il apparaît que celles-ci sont avant tout d'ordre pratique, pragmatique et non pas théorique.

D'une part, on avait avancé qu'un État, c'est-à-dire le nouvel État d'Israël, ne saurait en tant que tel avoir une politique prônant l'immigration, en fait l'émigration des citoyens juifs des divers pays avec lesquels Israël entretiendrait des relations diplomatiques.

D'autre part, il était apparu plus tard que certaines collectes d'argent, notamment aux États-Unis, seraient techniquement plus faciles à effectuer si elles n'étaient pas lancées pour le compte d'un *gouvernement étranger*, mais pour le compte d'organisations « privées » jouissant même du statut d'institutions charitables.

Ces raisons ne sont certainement pas à négliger. Elles restent d'ailleurs partiellement valables aujourd'hui. Pourtant, il est intéressant de les examiner de plus près.

Remarquons d'abord que, *juridiquement*, les diverses institutions sionistes ne se confondent pas avec celles

de l'État. Leurs relations avec l'État sont régies par une convention signée en 1952, qui n'a jamais été révisée. Politiquement, les diverses institutions sionistes se trouvent pourtant sous la coupe étroite des partis politiques israéliens. Elles reflètent fidèlement l'évolution du rapport de forces entre ces partis : à l'occasion, elles peuvent servir de monnaie d'échange entre les partis au moment de la répartition des postes ministériels. Les représentants des groupes sionistes de l'étranger, élus dans des conditions généralement douteuses, servent parfois d'arbitre à ces étranges jeux qui ressemblent plus à des théâtres d'ombres. Il arrive parfois que ces représentants, notamment les financiers parmi eux, se rebellent et essaient d'imposer certaines de leurs vues. Ils n'y réussissent que lorsqu'ils peuvent s'associer à l'un des deux grands blocs de la vie politique israélienne, pour lutter contre l'autre.

Dans la langue de bois israélienne, notamment celle qui est utilisée par la radio, ces différentes institutions portent le nom *d'institutions nationales*

Mais ces institutions sionistes remplissent une autre fonction, certainement moins glorieuse. En réalité, elles servent de couverture à des pratiques à caractère nettement discriminatoire : ainsi, par exemple, des terres louées<sup>84</sup> exclusivement à des Juifs. La pratique est à la limite de la légalité : d'une part, les terres qu'elles gèrent sont avant tout celles achetées en pleine propriété, *avant la création de l'État*, et qu'elles pensent pouvoir louer avec des conditions restrictives ; d'autre part, *certaines* d'entre elles ont une origine différente, puisqu'il s'agit de ces fameuses terres « vacantes » abandonnées par les Arabes en 1948. Si la plus grande

82. Appelée autrefois *Agence juive pour la Palestine*, elle est désormais *Agence juive pour Israël*.

83. Il s'agit d'institutions spécialisées dépendant de l'Agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale.

84. En hébreu : *Hamossadot Haleoumiim*.

85. C'est ainsi que les terres des kibboutzim sont toutes louées par l'intermédiaire du *Keren Kayemet*.

partie de ces biens est gérée par un organisme domanial de l'État, une fraction importante qu'il est difficile de chiffrer avec précision est gérée par les institutions sionistes ! Sur ces terres-là, les pratiques restrictives sont non seulement discriminatoires mais aussi illégales.

On est allé plus loin dans l'utilisation des institutions sionistes : certaines propositions tendent à faire payer des allocations familiales par l'intermédiaire de l'Agence juive, de manière à ne pas en faire bénéficier les non-Juifs. La proposition a été écartée pour l'heure ; le fait même de l'avoir avancée paraît caractéristique d'une situation dont les Israéliens sont parfaitement conscients. Cette fonction peut se définir par un paradoxe assez curieux : les institutions sionistes n'ont plus qu'une seule utilité, *celle de couvrir certaines fictions* nécessaires à la vie israélienne.

Le sionisme pourrait-il se définir comme la *fiction officielle* de l'État d'Israël ? Un sionisme dont la fonction principale serait de servir de support à une langue de bois officielle que même certains critiques, parmi les plus acerbes, hésitent à remettre en cause ! La principale question qui se pose est, en effet, de savoir si l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle du consensus national : ce cercle se définissant précisément par l'acceptation des prémisses herzliennes : persistance de l'antisémitisme, unicité du peuple, etc. Rares sont les auteurs qui ont accepté de rompre le cercle de cette langue de bois, sans tomber dans l'antisémitisme ou le dénigrement systématique ; en général, les auteurs « de l'intérieur » préfèrent mettre l'accent sur les « dérives » du sionisme, plutôt que sur les prémisses<sup>86</sup>. A cet

égard, la réflexion de Boaz Evron<sup>87</sup> marque un tournant : il s'agit d'une remise en cause des fondements mêmes du sionisme, opérée par l'un des journalistes les plus en vue du pays. Boaz Evron exprime une vision assez pessimiste : il envisage la disparition des Juifs de la Diaspora (sauf certaines poches orthodoxes) ; Israël, quant à lui, ne saurait survivre sans se transformer radicalement. En particulier, il faudra que les bases ethniques et communautaires de l'État disparaissent, d'autant que la supériorité militaire ne peut être garantie pour l'avenir.

La fiction subsiste malgré tout, mais elle ne réussit évidemment pas à cacher l'échec fondamental du sionisme institutionnel : l'absence quasi totale d'immigration, c'est-à-dire, d'un certain point de vue, le refus du peuple juif d'immigrer en Israël. De toutes les questions, celle-ci est la plus fondamentale. C'est elle, plus que toute autre, qui traduit l'essence du rapport de légitimité. Cette manière de « voter avec les pieds » est certainement plus significative que toute autre. Pour mieux le comprendre, il faut rappeler l'évolution des chiffres de l'immigration : ils ne sont sans doute pas assez connus<sup>88</sup>.

De 1882, année où commence la nouvelle immigration sioniste vers la Palestine, jusqu'en 1914, le nombre total des immigrants est estimé entre 55 000 et 70 000 personnes.

Il faut d'ailleurs signaler que la majorité de cette vague d'immigrants devait repartir. L'indication n'est pas fournie par *L'Annuaire* : elle résulte des estimations « traditionnelles » que Ben Gourion lui-même avançait, au moment de la *deuxième Aliyah*, c'est-à-dire de la

86. Un exemple en est fourni par l'ouvrage — au demeurant excellent — d'Amnon Rubinstein, *Le Rêve et l'histoire, le sionisme, Israël et les Juifs*, Calmann-Lévy, Paris, 1985. Le titre hébraïque était plus éloquent : *De Herzl au Gouch Emounim*.

87. En hébreu : *Le Bilan national, op. cit.*

88. Tous les chiffres sont extraits de *L'Annuaire statistique* d'Israël, édition de 1987 (*Statistical Abstract of Israël*), publication bilingue (anglais-hébreu) très complète et de très haut niveau. (Jérusalem, Central Bureau of Statistics.)

deuxième vague d'immigration qui se situe entre 1904 et 1914, les départs auraient atteint 90 % des arrivées ! Ce chiffre a valeur exemplaire, d'autant plus que cette deuxième Aliyah est considérée comme celle qui a fourni à la société israélienne ses « mythes fondateurs ».

De 1919 à 1948, le chiffre est de 482 857 personnes. Enfin, à partir de la création de l'État et jusqu'au 31 décembre 1986, alors que *Yimmigration* est libre — si même *Yémigration* de certains pays ne l'est pas —, le chiffre total est de 1 778 450 personnes. Le résultat est clair : au 31 décembre 1986, la population d'Israël était de 4 331 300 personnes dont 82,2 % de Juifs, soit 3 561 400 personnes. Si l'on se fie au même *Annuaire statistique*, il y avait au 31 décembre 1986 environ 13 millions de Juifs dans le monde : la proportion des Juifs résidant en Israël était donc de 27 %<sup>89</sup>. Chiffre bien faible ! Certes, cette proportion a eu tendance à augmenter : si elle n'était que de 6 % à la veille de la création de l'État, elle passait à 13 % en 1955, à 20 % en 1970 pour arriver à 27 %. Mais cet accroissement, depuis quelques années, est à mettre au compte de la stagnation due au vieillissement de la population juive dans le monde, estimée à 13 millions depuis 1970<sup>90</sup>, alors que la population juive d'Israël est dans l'ensemble plus jeune et présente un taux de natalité sensiblement plus élevé que celle des Juifs dans le monde. En réalité, ce que ces chiffres nous montrent, c'est l'arrêt progressif ou presque complet du mouvement migratoire dans le sens Diaspora-Israël, voire une *légère inversion* de ce mouvement. Les chiffres sont très clairs.

Au cours des deux premières années, c'est-à-dire *jusqu'en 1951*, l'immigration juive a été spectaculaire : elle a atteint 101 819 personnes du 15 mai 1948 au 31 décembre 1948 (soit un accroissement d'environ un

sixième de la population en sept mois), puis 239 576 personnes en 1949, 170 215 en 1950 et 175 129 en 1951. La population juive initiale avait été multipliée par deux et demi en un peu plus de trois ans !

C'est alors la période glorieuse de la construction de l'État : certains croient fermement que la majorité des Juifs dans le monde est sur le point de venir en Israël. Mais, à partir de 1952, on assiste à la chute dramatique de l'immigration.

L'année 1952 ne verra que 24 369 immigrants, puis 11 326 en 1953. Ces chiffres ont varié par la suite et ont connu quelques pointes, dues à certains événements : par exemple en 1956, qui est l'année de l'affaire de Suez et de la révolte en Hongrie, le pays accueillera 56 234 immigrants, l'année suivante (1957) ils seront même 71 224. A l'ouverture (relative) des frontières de l'Union soviétique aux Juifs (en 1972), ils furent 55 888 immigrants (avec un chiffre presque analogue en 1973). Mais bientôt ce fut à nouveau la chute jusqu'au chiffre de 9 505 immigrants en 1986 !

Enfin et surtout, la balance migratoire tend à devenir négative. Le solde était de -4 700 personnes en 1985 et de -4 800 en 1986. Ce chiffre peut encore paraître très faible : de toute manière, il reste toujours largement compensé par l'excédent des naissances sur les décès<sup>90</sup>.

Il convient cependant de signaler la reprise de l'immigration en provenance d'URSS, à partir d'octobre 1989 : dans les premiers mois, elle se situe à un chiffre d'environ 2 000 personnes par mois. Elle provoque à la fois enthousiasme et inquiétude !

La question dès lors est clairement posée : l'arrêt de l'immigration doit-il être interprété comme purement

89. Le chiffre était de 16 millions à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

90. Le chiffre des naissances juives pour les années considérées oscille autour de 45 000.

temporaire ou bien, au contraire, s'agit-il d'un arrêt quasi définitif? C'est là, on le comprend, l'interrogation fondamentale. Les réponses sont très variables.

On peut d'abord envisager la situation d'un point de vue statistique et conservateur, en essayant d'extrapoler à partir des données récentes. Vu d'Israël, on aboutit alors à une estimation peu optimiste : l'immigration ne semble pas devoir reprendre : bien au contraire, la situation politique et économique devrait provoquer une recrudescence des départs. Cette estimation est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans le cadre des débats sur l'avenir des territoires occupés par Israël ; elle est notamment utilisée par ceux qui s'opposent à l'annexion des territoires en avançant des raisons purement démographiques<sup>91</sup>. L'argumentation est assez paradoxale et peut être résumée ainsi : *si l'on veut un État juif, il faut « rendre » les territoires*. Mais c'est précisément la raison pour laquelle l'analyse qui rejette l'annexion des territoires, au nom de ce *seul* argument démographique, reste, pour fondée qu'elle soit dans sa substance, insuffisante.

Une lecture sioniste de l'histoire juive et de la situation actuelle d'Israël donne d'autres résultats. Celle-ci repose, on l'a amplement indiqué, sur une thèse fondamentale qui est celle de *l'universalité* et de *l'inéluçabilité* de l'antisémitisme. En d'autres termes, les projections démographiques présentées par les spécialistes reposent toutes sur une certaine conception « statique » de l'évolution du peuple juif et de sa situation. La lecture sioniste de l'histoire juive rejette cette vision : les crises surviendront nécessairement et se traduiront par une immigration massive vers Israël.

91. Ce qui est le cas des travaillistes. Toutes les projections démographiques montrent que les Arabes formeraient la majorité du pays ainsi élargi par annexion de la Cisjordanie et de la bande de Gaza au plus tard en 2010 ( il ne faut pas oublier que l'État d'Israël dans ses frontières d'avant juin 1967 compte environ 700 000 Arabes) !

Cette analyse sioniste ne devrait pas être écartée trop rapidement. Il est vrai que le danger de voir des crises d'antisémitisme secouer certains pays ne peut être exclu. Certaines grandes communautés paraissent exposées plus que d'autres, c'est le cas de certains pays d'Amérique du Sud, mais aussi l'Afrique du Sud. Enfin, il semble admis aujourd'hui que l'Union soviétique soit sur le point d'autoriser l'émigration de tous les Juifs qui le désirent<sup>92</sup>. Dès lors, l'enjeu est de taille : au-delà d'un apport humain, d'une importance capitale, il y a ce que l'on pourrait appeler une véritable *marque de légitimité* pour Israël. D'une part, il semble en effet acquis à peu près définitivement que les Juifs qui vivent dans les pays non menacés n'émigreront pas en Israël. Mais, d'autre part, qu'en est-il des Juifs pour lesquels l'émigration n'est pas le produit d'une pure *attraction* vers le pays d'immigration, c'est-à-dire Israël, mais plutôt d'une *répulsion* ou même dans certains cas d'une *fuite*<sup>93</sup> du pays d'émigration? Or, précisément, les indications à ce sujet sont inquiétantes du point de vue israélien. On sait que la grande masse des Juifs d'Iran n'est pas venue en Israël après 1979. De même les Juifs d'Afrique du Sud<sup>94</sup> semblent préférer la Grande-Bretagne, le Canada ou l'Australie. Quant aux Juifs qui quittent l'Union soviétique, on sait que la proportion de ceux qui choisissent les États-Unis a parfois atteint 90 %, même si les chiffres ont connu quelques fluctuations. Il est à prévoir que la proportion de Juifs d'Union soviétique qui ne se rendraient pas en Israël pourrait fortement chuter en cas d'émigration massive : on imagine mal les États-Unis accueillant quelques centaines de milliers peut-être même davantage de Juifs

92. On estime généralement la population juive d'URSS à environ 2 500 000 personnes.

93. Par exemple, l'Iran au moment de la chute du shah.

94. Alors que le mouvement sioniste y était pourtant bien implanté.

russes ! La logique sioniste finirait alors par triompher de manière doublement négative en quelque sorte : les Juifs d'Union soviétique ne venant en Israël en fin de compte que par absence d'alternative<sup>95</sup> ! Pourtant, la logique sioniste y trouve son compte : pour celle-ci, que les Juifs viennent de leur propre gré ou parce qu'ils n'ont guère d'autre choix revient en effet au même. A moins d'ailleurs que l'ensemble du raisonnement ne se trouve faussé et que les transformations de la société soviétique en cours — et surtout celles attendues — n'incitent finalement les Juifs à rester en Union soviétique !

Un dernier paradoxe doit être relevé à ce sujet: depuis le début de la nouvelle émigration des Juifs d'Union soviétique en 1970-1971, une polémique oppose le gouvernement israélien aux États-Unis et à certaines organisations juives américaines. Il faut savoir que les visas de sortie accordés par l'Union soviétique ne permettent que le seul voyage vers Israël, dans le cadre d'une fiction appelée « la réunion des familles » : tout Juif qui quitte l'Union soviétique doit prouver — souvent fictivement — qu'il désire rejoindre des proches déjà installés en Israël. En d'autres termes, les Juifs qui ne se rendent pas en Israël doivent obtenir une sorte de nouveau visa-laissez-passer qui leur est délivré par les représentants de l'Agence juive dès leur descente du train de Moscou, à Vienne. Le gouvernement israélien a cherché à contraindre les émigrants à se rendre en Israël, quitte à ce que ceux-ci repartent ensuite d'Israël. Il semble d'ailleurs y être parvenu : la majorité des Juifs ne transitant plus par Vienne, mais se rendant en avion directement en Israël par Bucarest ou

Varsovie<sup>96</sup>, la proportion de ceux qui ne restent pas en Israël semble avoir chuté considérablement.

On voit bien l'ampleur du paradoxe: la légitimité d'Israël comme État des Juifs est ici reconnue par un gouvernement comme celui de l'Union soviétique alors qu'elle semble remise en cause par les Juifs eux-mêmes ! Certes, ce n'est pas de la même légitimité qu'il s'agit : dans le cas des Juifs, c'est de la légitimité interne qu'il est question. Dans le second cas, celui d'un gouvernement comme l'Union soviétique, la légitimité admise est celle d'État à État. La *quête* de la légitimité est bien évidente : le sionisme ne peut se légitimer que par la vérification constante de ses propres prémisses, à savoir *l'attraction qu'il exerce sur les Juifs*. L'État des Juifs ? L'État pour les Juifs ? L'État des Israéliens ?

Dès maintenant, il est possible d'avancer que cette première quête, celle de la légitimité interne, est loin d'avoir abouti, malgré certaines apparences comme le soutien politique dit « inconditionnel » à Israël de certains milieux ou encore l'aide financière. Cette situation assez ambiguë se complique du fait de la seconde quête, inachevée elle aussi, celle de la légitimité externe.

#### La (FAUSSE) QUÊTE D'UNE LÉGITIMITÉ EXTERNE

Pour Herzl, la route à suivre pour obtenir la légitimité externe était claire. La question juive apparaissait comme un problème à l'échelle mondiale, qui ne

95. Ce phénomène n'est pas inconnu dans l'histoire : à partir de 1924 on assista à une « vague » d'immigration juive en Palestine mandataire (formant la quatrième *Aliyah* d'environ 82 000 personnes) formée en partie de petits bourgeois polonais. La raison en était l'introduction des quotas dans la politique d'immigration américaine.

96. Cette manière d'agir renforce par ailleurs une autre ligne d'argumentation israélienne. Celle-ci consiste à dénier aux Juifs russes qui ne viennent pas en Israël la qualité de *réfugiés*, puisque techniquement ils ne viennent plus d'un pays dont les conditions politiques justifient l'attribution de cette qualité (l'URSS) mais d'Israël.

saurait donc être résolu que par une décision du « Conseil des pays civilisés ». Les Juifs devaient en quelque sorte comparaître devant les grandes puissances pour que justice leur soit rendue.

La *reconnaissance internationale* est alors la seule voie qu'il puisse envisager : durant les sept années de son activité politique, c'est-à-dire de 1897, date du I<sup>er</sup> Congrès sioniste à sa mort survenue très prématurément en juillet 1904, il ne cessera de déployer une activité diplomatique intense — que pour des raisons financières il est d'ailleurs obligé de mener parallèlement à sa fonction de critique littéraire de la *Neue Freie Presse*<sup>97</sup>.

Le récit de cette activité diplomatique figure dans toutes les biographies de Herzl. Il s'agit d'une entreprise hors du commun : rencontres avec le grand-duc de Bade, avec le sultan à Constantinople, avec l'empereur Guillaume II en Palestine<sup>98</sup>, le roi d'Italie, le pape Pie X<sup>99</sup>, des ministres anglais, italiens, allemands, russes, et<sup>^</sup> Herzl fut très souvent appelé auprès du Premier ministre autrichien dont on peut dire qu'il fut, pendant une brève période, une sorte de conseiller occulte<sup>100</sup>.

Herzl était ainsi devenu le premier homme d'État d'un peuple sans État. Sa stratégie, clairement formu-

97. On lira à ce sujet la très belle page dans l'autobiographie de Stefan Zweig, *Le Monde d'hier*, Belfond, Paris, 1982, p. 127 *sg.* Stefan Zweig avait envoyé quelques poèmes au journal : Herzl reçut le jeune homme à son bureau au journal.

98. Il s'agit des deux rencontres en Palestine en 1898.

99. Entrevue très négative (cf. dans *Briefe und Tagebücher*, *op. cit.*, volume 3, p. 654), le pape ayant fait savoir à Herzl que l'Église ne pourrait jamais accepter une souveraineté juive à Jérusalem. Et Herzl d'écrire : « Le conflit entre Rome — qu'il représentait — et Jérusalem que je représentais — était ainsi à nouveau déroulé. » On sait qu'à ce jour le Vatican n'a toujours pas reconnu l'État d'Israël.

100. Il s'agit du Premier ministre Ernest von Koerber auprès auquel il fut appelé très régulièrement à partir de février 1900. Celui-ci le consultait sur des questions diverses, notamment à propos des conflits de nationalités dans l'Empire. Herzl poussait l'élégance jusqu'à ne jamais traiter avec lui de « ses » affaires sionistes.

lée, devait aboutir à l'obtention d'une charte, sous protection allemande, anglaise ou turque. A y bien réfléchir, n'est-ce pas cette méthode qui finalement a été suivie ? La déclaration Balfour et surtout le mandat britannique qui la reprend ne peuvent-ils être assimilés à une forme de charte ? De même, trente ans plus tard, la célèbre recommandation 181(11) de l'Assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 1947, préconisant la création de deux États sur le territoire de la Palestine mandataire, un État arabe et un État juif, ne vient-elle pas en quelque sorte couronner la voie diplomatique choisie par Herzl ? Celle de *Y'État* par opposition à celle du foyer national<sup>101</sup>. Ce fut surtout la politique du mouvement sioniste à partir de la déclaration Biltmore<sup>102</sup> et que Ben Gourion a toujours préférée. Cette méthode « statistique » sera d'ailleurs reprise par Ben Gourion dans sa politique intérieure : elle débouchera sur des actions comme le bombardement de *Valtarena*<sup>103</sup> puis, bien plus tard, sur la création de la tendance et enfin du parti *Mamlakhti*, c'est-à-dire la « Liste d'État »<sup>104</sup>.

101. Cf. Hannah Arendt : « Le vrai but des Juifs en Palestine est de construire un foyer national juif. Ce but ne doit jamais être sacrifié à la pseudo-souveraineté d'un État juif » ; in *Penser l'événement*, Belin, Paris, 1989, p. 153 dans l'article « Pour sauver le foyer national juif, il en est encore temps », p. 137.

102. Du nom d'un hôtel à New York, où se tint le 11 mai 1942 une réunion des sionistes américains (avec la participation de Ben Gourion) qui formula la demande de l'État juif sur toute la Palestine, rejetant toutes autres formules notamment celle de l'État binational.

103. En juin 1948, soit quelques semaines à peine après la création de l'État. Ben Gourion n'hésita pas à faire bombarder le navire *Altalena*, chargé d'armes destinées à l'*Irgoun*, c'est-à-dire à l'armée clandestine de Begin. Pour Ben Gourion, après la proclamation de l'État, aucune armée autre que Tsahal (l'armée de défense d'Israël) ne pouvait être tolérée. Il y eut des morts et des blessés dans le camp révisionniste.

104. Ben Gourion créa ce parti bien après sa scission du Mapai en 1965. Le courant *Mamlakhti* existait depuis longtemps, il visait à « différencier » l'État des autres forces concurrentes : religieuses, syndicales, partisans, etc. En quoi Ben Gourion pouvait passer pour un disciple de Herzl dont il partageait la fascination pour l'État. De là à parler d'un néo-fascisme « sionisant », il n'y avait plus qu'un pas que Y. Leibowitz n'hésita pas à franchir : cf. David Bialet, *op.*

Mais, en même temps, les événements de 1947-1948 marquent les limites de cette méthode diplomatique et consensuelle, puisque la recommandation 181(11) — contrairement à la déclaration Balfour et au mandat — n'a pas pu être mise en œuvre sans le recours à la guerre ou même à des guerres.

La stratégie de Herzl était claire et conséquente. Il fallait exclure ce qu'il appelait les *méthodes d'infiltration*. Celle-ci lui apparaissait comme une manière de méthode juive traditionnelle<sup>105</sup> — ou perçue comme telle —, susceptible donc de susciter l'antisémitisme. Herzl préconisait quant à lui de cesser complètement l'immigration quasi clandestine à laquelle les Juifs se livraient en Palestine. Surtout, il se refusait à encourager l'achat de terres. Il s'opposait également à tous autres investissements financiers, avant l'obtention d'une charte ou d'une quelconque garantie juridique. De fait, il fallut attendre la mort de Herzl (1904) pour que cette forme de colonisation graduelle soit approuvée par l'Organisation sioniste. Mais les jugements historiques à ce sujet doivent être prudents : d'une part, treize années seulement séparent la mort de Herzl de la déclaration Balfour (dont les trois premières années de la Grande Guerre) ; d'autre part, on sait aujourd'hui qu'une partie de la colonisation juive a toujours eu lieu *en dehors* du circuit officiel de l'Organisation sioniste *m*.

*Externe*, cette forme de légitimité ainsi recherchée l'était donc complètement : il fallait que les Juifs, le peuple juif, se voient reconnaître par le monde la

ci/., p. 152 sq. ; et surtout l'ouvrage de Leibowitz traduit en français sous le titre *Judaïsme, peuple juif et Israël*, Éditions J.-C. Lattès, Paris, 1986, de même que l'entretien d'Henri Atlan avec Y. Leibowitz, in *Traces*, 1987, p. 13, sous le titre « Judaïsme et État d'Israël ».

105. Un autre exemple d'intériorisation par Herzl des stéréotypes du Juif.

106. C'est très évidemment le cas de la colonisation qui précède la création de l'Organisation sioniste (en 1897) ou l'époque qui marque le début de sa pleine activité « colonisatrice » (c'est-à-dire après 1904).

souveraineté sur un territoire. C'est donc uniquement d'une reconnaissance *internationale* qu'il était question. Pour le reste, tout se passait comme s'il s'agissait d'un territoire entièrement inhabité<sup>107</sup>. Le célèbre slogan sioniste de la première heure : *Une terre sans peuple pour un peuple sans terre*, correspondait donc parfaitement aux nécessités idéologiques et matérielles du sionisme naissant<sup>108</sup>.

Le projet sioniste herzien pouvait se résumer très simplement de la manière suivante : pour échapper à l'antisémitisme — phénomène que Herzl a « compris » —, pour éviter la catastrophe qui s'annonce, il faut que les Juifs émigrent en masse et qu'ils établissent un État. Seule cette formule leur permettra de retrouver une dignité perdue et d'avoir leur place parmi les nations de la terre.

Le discours sioniste raisonne donc sur une *échappée* juive, une *échappée* à l'Autre, véritable fuite en avant. Mais dans cet État à créer, l'Autre ne saurait être que marginal<sup>109</sup>. Dès lors, qu'il s'agisse de pure ignorance, de méconnaissance ou d'oubli, l'Autre n'existe pas, car

107. Ce qui n'était le cas ni de l'Argentine ni de la Palestine, les deux options prévues par Herzl dans le *Judenstaat*. Mais, dans le cas de l'Argentine, Herzl relève bien que le gouvernement avait intérêt à « nous céder » une parcelle de territoire. Pour la Palestine, d'une part, elle était de nature à galvaniser les foules juives (attachées à Sion), d'autre part, les Juifs pouvaient régler les problèmes financiers de l'Empire ottoman. De la population locale il n'est nullement question !

108. Il semble que ce slogan, utilisé fort communément jusqu'en 1948, trouve son origine chez lord Shaftesbury (1801-1885) dans son *Journal*, publié deux ans après sa mort. Il fut ensuite repris par Israël Zangwill, écrivain juif américain, sioniste de la première heure, qui l'emploie pour la première fois en 1901 : cf. Eliezer Beeri, *Aux origines du conflit israélo-arabe 1882-1911*, en hébreu, Tel-Aviv, 1985, p. 90.

109. Malgré cette très belle formule, (à méditer aujourd'hui) : « Mon testament pour le peuple juif : Faites votre État de telle sorte que l'étranger se sente bien chez vous. » Entrée au *Journal* du 6 août 1899, *Briefe und Tagebücher*, op. cit., volume 3, p. 43. On peut d'ailleurs assumer que dans sa phrase par « étranger » (*Fremde*), Herzl ne visait évidemment pas les Arabes : ceux-ci sont complètement absents. La formule est reprise de nombreuses fois dans le roman utopique de Herzl, *Altmeuland*.

il ne doit pas exister *là-bas*. Il n'y a pas de place pour l'Autre dans le *discours* sioniste, pas plus qu'il ne saurait y en avoir dans la *réalité* sioniste ! Ce n'est qu'ainsi que peut s'expliquer la remarque bien connue : « Herzl ne savait pas qu'il y avait des Arabes en Palestine. » Une formule qui ne saurait être considérée que comme une figure de style, puisque Herzl qui avait séjourné quelques semaines en Palestine ne pouvait pas ne pas le savoir. Il ne pouvait pas ne pas avoir vu les Arabes. Mais il ne fallait pas que cet autre existât : il y allait de la cohérence même du discours sioniste

Si les *sionistes* surent très vite quelle était la réalité de la Palestine, le *sionisme*, comme discours structuré, ignore et ne peut que continuer à ignorer l'Autre.

Tout se passe donc comme s'il y avait effectivement deux niveaux de discours ou même deux discours sionistes différents, qui n'auraient aucun rapport entre eux.

Cette distinction entre les deux niveaux de discours du sionisme n'est pas nouvelle. Il y a près de cinquante ans déjà, en pleine tourmente nazie, qui devait d'ailleurs l'emporter, le jeune trotskiste Abraham Léon distinguait entre le sionisme *comme solution de la question juive* et le *rôle du sionisme en Palestine* u0.

Dans un premier discours, le sionisme a cherché à établir la légitimité sioniste, en quelque sorte de *l'intérieur* du peuple juif. Il a parfois provoqué des tensions intra-juives très vives. En effet, sur le plan organisationnel, soutenu par l'État, le sionisme apparaît comme étant la force la plus structurée. Appuyé par le discours officiel de l'État, relayé par l'Organisation sioniste et ses ramifications, le sionisme est en mesure d'imposer sa voix : il parle plus haut et plus fort. Il parle au nom d'une idéologie promue au rang de doctrine d'État dont

110. Abraham Léon, *op. cit.*, p. 170.

toute déviation est délégitimée. C'est dans ces conditions que se déroule depuis près de trente ans un débat sur « la légitimité de la Diaspora » que les représentants de l'État à l'étranger ont souvent été appelés à remettre en cause dans leurs discours, tout en recherchant son appui politique et financier. Ainsi, certains partis politiques reprochent-ils aux instances gouvernementales de mettre précisément l'accent, dans leurs rapports avec le judaïsme mondial, sur ce soutien politique et financier, mais de ne jamais parler d'Aliah, c'est-à-dire de *Vémigration* en Israël. De fait, de tels discours étaient habituels dans les toutes premières années après la création de l'État : les représentants de l'État ou des organisations israéliennes tenaient alors un langage volontiers méprisant sinon insultant pour « ces pauvres Juifs de la Diaspora ». Ces Juifs « galouthiques III ». Le vocabulaire sioniste oppose ainsi *Galouth* à *Diaspora* : l'Exil et la Dispersion ne sont pas des phénomènes identiques dans cette vision particulière du monde. C'est ainsi que dans cette *langue* particulière, un comportement galouthique signifie être peureux. On parle volontiers en Israël d'un *type physique* galouthique, lequel n'est sans doute pas très loin des caricatures du Juif que l'on voyait naguère ! En hébreu moderne, l'expression française « long comme un jour sans pain » s'exprime par « long de la longueur de la Galouth ».

On a vu que le sionisme s'était construit sur le dogme de *Yunicité* du peuple juif. Mais il avait imaginé la seule image du Juif qu'il connût, à savoir celle du Juif européen. Certes ce modèle européen du Juif reposait déjà sur une association de stéréotypes dont les *Ostjuden* constituaient l'élément central. Sur ce plan, l'évolution historique devait commencer par reproduire le schéma herzlien de manière assez saisissante.

111. De l'hébreu *galouth*, qui signifie exil.

Les «pauvres Juifs» d'Europe centrale et orientale que, sans la moindre pitié, Herzl définissait comme dégénérés, allaient précisément donner naissance à une jeunesse telle que le *Judenstaat* l'envisageait : fière, courageuse, libérée des contraintes de la servitude « galuthique ». D'où le mythe de la jeunesse du kibboutz, vite relayé par celui du soldat de Tsahal. Nourrie par ces mythes, la société israélienne originelle allait se montrer incapable d'envisager un Juif différent. C'est ainsi qu'est apparu le problème de ce que l'on a appelé « le second Israël », c'est-à-dire le judaïsme sépharade<sup>112</sup>. Ce n'est pas ici le lieu d'ouvrir cet immense débat.

On a pu ainsi parler de dictature idéologique : çà et là, l'expression de « terrorisme idéologique » a même été entendue. En réalité, il s'agit de la continuation du grand débat, qui a débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui est loin d'être achevé.

Dans un deuxième discours, le sionisme a tenté d'établir sa légitimité externe : cette tentative n'a que très partiellement réussi. En créant l'État d'Israël, en obtenant une reconnaissance internationale assez vaste, le sionisme a pu faire admettre la légitimité de l'existence d'un *État pour les Juifs*. Il lui reste à se faire admettre par ses voisins immédiats, c'est-à-dire les pays arabes, ainsi que par les Palestiniens, c'est-à-dire par ces « autres » ignorés de l'univers sioniste. Il n'est sans doute pas exclu que ce dernier objectif puisse être atteint. Certains signes, encore bien insuffisants, laissent cependant envisager une évolution en ce sens. Mais les Israéliens sont-ils réellement prêts ? Pour y parvenir, il faudra que ces « autres » qui sont restés longtemps au niveau de l'abstraction deviennent des autres « concrets ». La guerre de 1967 qui fut suivie de l'occu-

pation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a eu ce résultat fondamental : faire de l'Autre qui n'était resté jusque-là qu'une image *abstraite*<sup>113</sup> une réalité *concrète*. Pourtant, les vingt premières années de l'occupation militaire ont assez peu influé sur la vision israélienne : les difficultés rencontrées par Israël n'ont été que très mineures. Somme toute, il a fallu attendre décembre 1987 pour que le déclenchement de *l'Intifada* pose clairement le problème de la présence de l'Autre, en termes concrets. A tous points de vue, c'est là l'effet le plus important de cette révolte.

112. Cf., par exemple, le numéro spécial des *Temps modernes* publié sous ce même titre en 1979 (n° 394 bis).

113. Malgré la présence en Israël d'une très importante minorité arabe.

## Conclusion

Au terme de ce texte d'accompagnement du *Judenstaat*, est-il possible de formuler des conclusions bien tranchées? Les principes mêmes de notre réflexion excluent évidemment toute prise de position manichéenne. En pourtant, celles-ci ne manquent pas pour tout ce qui touche, de près ou de loin, à notre sujet ou à certains autres qui lui sont connexes : les Juifs, le sionisme, l'État d'Israël et la Palestine, les Arabes, etc.

La pensée sioniste classique, celle de Herzl, était entièrement centrée sur le phénomène de l'antisémitisme. Peut-on dire dès lors que l'expérience historique a confirmé ou infirmé l'analyse du *Judenstaat* /

Si l'on veut bien se situer en 1896-1897, on constate qu'il y a dans l'œuvre de Herzl une extraordinaire vision prémonitoire. La *Shoah* transparait véritablement dans ses lignes. Nul n'a jamais décrit avec autant d'acuité le potentiel explosif de cette force sociale si particulière que constitue l'antisémitisme. Herzl semble avoir compris certaines règles cachées de son accumulation, à l'image de la métaphore de la machine à

vapeur, qu'il utilise d'ailleurs dans un contexte légèrement différent.

En 1896-1897, la question juive était bien posée même si l'urgence d'une solution n'apparaissait pas encore à tous. Ce n'est que plus tard, notamment dans les années qui suivirent la Première Guerre mondiale, lorsque la Pologne et certains autres pays à grandes masses juives devinrent indépendants, que de très nombreux observateurs commencèrent à percevoir les signes avant-coureurs de la catastrophe qui menaçait. Ils étaient rares, pourtant, ceux qui avant 1933-1935 avaient compris que le cataclysme qui allait s'abattre sur les *Ostjuden* viendrait de l'ouest. Là encore, il faut souligner la profonde compréhension de Herzl, véritable intuition historique et sociale : l'explosion naîtrait d'une rencontre entre la machine occidentale et l'immensité orientale<sup>114</sup>

Le diagnostic était donc bien établi. Qu'ils le désirent ou non, les Juifs étaient inassimilables comme *collectivité*, même si, au niveau *individuel*, une assimilation restait toujours possible. C'est ainsi que Herzl ne se privait pas de railler certaines des communautés qui se croyaient à l'abri de toute persécution : les *Israélites* français ou certains groupes de Juifs hongrois.

Une solution radicale s'imposait.

Le rétablissement d'une normalité juive devait passer par le recours à l'organisation étatique. A l'image des nations qui venaient alors d'accéder à l'indépendance, Herzl proposa un *État pour les Juifs*, certainement pas *l'Etat juif*, car selon la formule d'Ahad Haam<sup>115</sup>, le grand critique du sionisme d'État, Herzl s'intéressait aux Juifs, non au judaïsme.

114. Cette thèse me paraît, dans une certaine mesure, recouper celle soutenue aujourd'hui par l'historien américain Arno Mayer, dans un ouvrage très controversé, *Why Did the Heavens not Darken ?*, Panthéon Books, New York, 1988 (traduction française à paraître aux Éditions La Découverte).

115. Ahad Haam (1856-1927), de son vrai nom Asher Ginzburg (dont le nom de plume signifie « Un du peuple »), commence à être connu, en dehors même

Un État qui recueillerait les masses juives en péril : d'où la notion à *État-refuge*, qui a souvent servi de qualificatif à l'État de Herzl, d'où également son acceptation initiale du projet ougandais, présenté comme un « asile pour la nuit » (*Nachtsyl*). En même temps, on peut voir dans son acquiescement à ce projet africain, dont le caractère fumeux ne pouvait lui échapper, un témoignage supplémentaire s'il en fallait de l'extrême urgence qu'il attachait à la solution à trouver.

Il est inutile de se poser la question de savoir ce qui se serait passé si l'État d'Israël avait déjà existé au moment du nazisme. Chacun formulera sa réponse : à tout le moins, on comprendra que le problème se fût posé différemment. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer le souvenir de la conférence d'Évian en 1938 : consacrée au problème des réfugiés (essentiellement juifs) et qui se sépara sans qu'aucun pays n'accepte de les recevoir. On sait aujourd'hui que cette conférence fut attentivement suivie par les nazis et son échec soigneusement retenu.

Tout autre est la situation aujourd'hui. D'une part, l'État d'Israël existe. D'autre part, on l'a rappelé, les Juifs ne semblent pas s'y précipiter, alors que l'antisémitisme fondamental paraît avoir reculé voire disparu.

des cercles de spécialistes. Il s'opposa au sionisme étatiste de Herzl : pour lui, la Palestine devait devenir le centre *spirituel* du judaïsme, non un centre *politique*. Par ailleurs, il fut l'un des premiers, *dès 1891*, à mettre en garde contre l'ignorance ou la méconnaissance du problème arabe. Malheureusement, Ahad Haam n'a pratiquement pas été traduit en français, si l'on excepte le recueil intitulé *Au carrefour*, Lifschitz, 1938, pratiquement introuvable aujourd'hui. On peut en avoir quelques extraits dans l'ouvrage de Y. Manor, *Naissance du sionisme politique*, GaÛimard-Julliard, Paris, 1981. Quelques textes ont été traduits en anglais sous le titre *Nationalism and Jewish Ethic: Basic Writings*, Herzl Press, New York-Jérusalem, 1958, ainsi qu'un recueil d'articles sous le titre *Selected Essays*, Athenaeum, New York, 1981. L'édition standard est celle de 1947, en hébreu, langue dans laquelle Ahad Haam écrivait presque exclusivement, *Kol Kitve Ahad Haam*, Tel-Aviv. Cf. également le recueil d'articles sur Ahad Haam, *At the Crossroads, Essays on Ahad Haam* (Jacques Kornberg éd.), Stadel University Press of New York, 1981.

A chacun de se demander, en son âme et conscience, si cette disparition est définitive ou passagère. A chacun d'envisager à partir de sa réponse une stratégie juive.

Il reste, ainsi qu'on l'a montré, que l'État d'Israël a été incapable d'attirer les masses juives, au-delà d'un certain seuil atteint depuis plus de trente ans. Bien plus, c'est la Diaspora qui, aujourd'hui, attire les Israéliens.

Pour autant le rôle de l'État d'Israël ne s'épuise pas, alors que le sionisme doit nécessairement prendre des formes et une signification différentes. Les relations entre Israël et le peuple juif — ou les communautés juives — doivent désormais passer par une phase nouvelle, celle de la recherche de la définition de nouveaux types de rapport.

L'État d'Israël conservera certainement sa fonction de recours ultime des Juifs, sorte de prime d'assurance souscrite. Les relations devront donc être véritablement bilatérales : l'époque de la prétendue supériorité morale d'Israël, si caractéristique de la période initiale, est maintenant bien révolue. On en a une illustration très nette si l'on observe la disparition progressive de l'ostracisme qui frappait ceux qui ont quitté Israël ou qui ont l'intention de le faire, d'où une ouverture plus grande sur l'étranger. Pourtant, il faut le comprendre, cette nouvelle situation requiert également un nouvel effort de la part de la Diaspora : précisément, le soutien classique politique ou financier doit être remplacé par une interaction plus développée.

Le sionisme de Herzl a échoué dans son aspect totalitaire. Sa vision globalisante n'a pas été couronnée de succès. Il n'a pas été en mesure de rassembler tous les Juifs, ni de leur imposer sa vision unique de l'histoire ou de la place des Juifs dans le monde. Il a, pour l'heure, échoué dans sa tentative de construire une société modèle. Il a échoué dans sa manière de traiter l'Autre.

Consacré au sionisme, cet *Essai* qui accompagne *L'État des Juifs* de Herzl n'avait pas à traiter du conflit israélo-arabe dans ses aspects proprement politiques. J'ai abordé ces questions dans un autre ouvrage<sup>116</sup> qui retrace l'évolution du sionisme et celle d'Israël, ainsi que mon itinéraire personnel, face notamment au problème palestinien. Dans le présent cadre, je dirai simplement ceci : aujourd'hui, la création d'un d'État palestinien semble inéluctable, alors même qu'il n'est pas assuré que ce soit une solution idéale. Il eût peut-être été possible d'envisager d'autres formules il y a dix ou vingt ans. Mais il n'est plus temps de refaire l'histoire.

L'État des Juifs doit faire face et se renouveler s'il tient à continuer la mission historique qu'il s'était imposée. Le sionisme avait été conçu comme un mouvement de libération nationale : il importe qu'il le demeure.

<sup>116</sup>. *Deux fois vingt ans, Israël*, aux Éditions du Félin. La parution de cet ouvrage est prévue pour février 1990.

## Table

<i>Notes sur les différentes éditions du Judenstaat et sur la présente édition</i> .....	5
--	---

### *L'ÉTAT DES JUIFS*

<i>Prologue</i> .....	15
<i>Introduction</i> .....	20
<i>Partie générale</i> .....	34
La question juive.....	34
Les tentatives de solution (jusqu'à présent)	37
Les causes de l'antisémitisme.....	39
Les effets de l'antisémitisme.....	41
<i>Le Plan</i> .....	43
La Palestine ou l'Argentine ? .....	46
La nécessité, l'organe, le commerce.....	47

<i>La Jewish Company</i> .....	50
Caractéristiques principales.....	50
Les affaires immobilières.....	51
L'achat de terres.....	52
Les constructions.....	54
Habitations ouvrières.....	55
Les ouvriers « non qualifiés » .....	56
La journée de sept heures.....	57
L'assistance par le travail.....	59
Le marché.....	61
Les autres catégories d'habitation.....	62
A propos de quelques formes de la liquidation des biens .. ..	63
Les garanties de la <i>Company</i> .....	66
De quelques activités de la <i>Company</i> ...	69
Les incitations à l'industrie.....	70
L'établissement des ouvriers spécialisés ..	72
La mobilisation du capital.....	73
Les groupes locaux.....	77
 <i>Society of Jews et État des Juifs</i> .....	91
Negotiorum gestio.....	91
Le gestor des Juifs.....	95
La prise de possession du sol.....	97
La constitution.....	100
La langue .....	102
La théocratie.....	103
La législation.....	104
L'armée.....	104
Le drapeau.....	105
Traité de réciprocité et d'extradition.....	105
Des avantages de l'émigration juive.....	107
 <i>Conclusion</i> .....	111

*ESSAI SUR LE SIONISME:  
DE L'ÉTAT DES JUIFS  
A L'ÉTAT D'ISRAËL*

<i>Le sionisme, Vienne et le paradigme d'une sociologie du peuple juif</i> .....	128
 Le sionisme ou la quête d'une double légitimité	156
La quête sioniste de la légitimité interne...	158
La (fausse) quête d'une légitimité externe..	173
 <i>Conclusion</i> .....	182

Composition Facompo, Lisieux (Calvados)  
Achévé d'imprimer en février 1990  
sur les presses de la SEPC, Saint-Amand (Cher)  
Dépôt légal : février 1990

Deuxième tirage : 3 000 à 6 000 exemplaires  
ISBN 2-7071-1910-5

